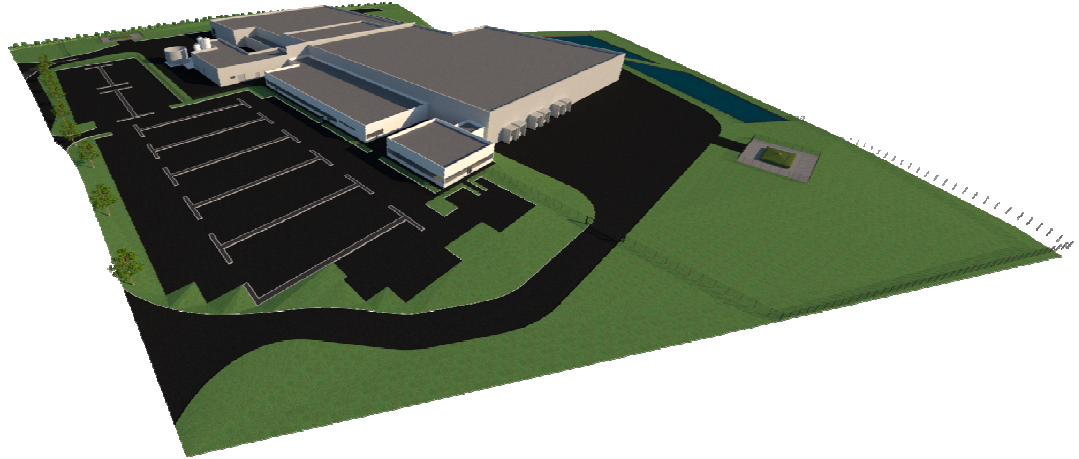


SBV CHATEAULIN 29 – CHATEAULIN



www.dekra-industrial.fr

PIECE N°3

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET ET RESUMES NON TECHNIQUES DES ETUDES D'IMPACTS ET DE DANGERS

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter

CREATION D'UN ABATTOIR DE VOLAILLES SUR LA COMMUNE DE CHATEAULIN

Date : Février 2020
Référence : 18_52811165_V5

SOMMAIRE

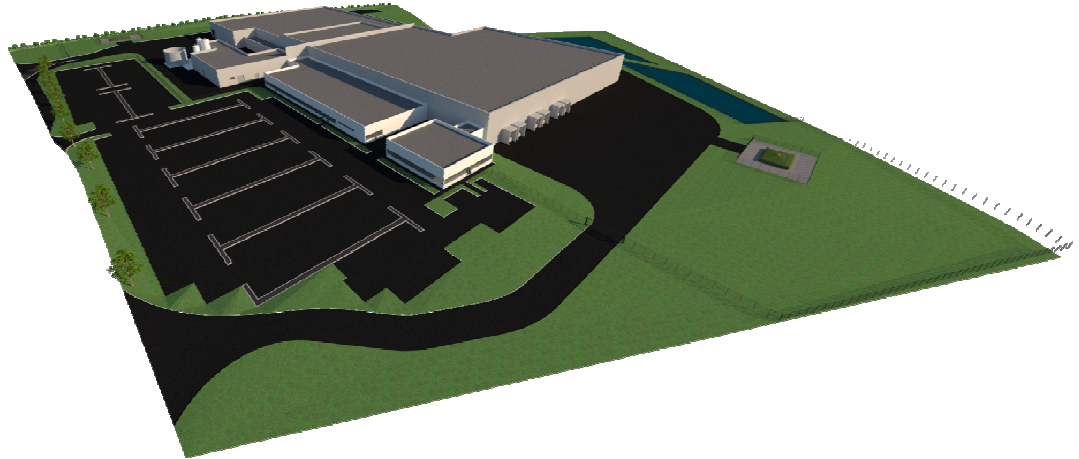
GLOSSAIRE

<u>PIECE N°3A</u> : NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET	5
Sommaire	7
Liste des tableaux	8
Liste des figures	9
Partie 1 – Présentation du projet	10
Partie 2 – Impacts du projet	47
Partie 3 – Dangers associés au projet	89
<u>PIECE N°3B</u> : RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	101
<u>PIECE N°3C</u> : RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS	111

GLOSSAIRE

A : Autorisation
APA : arrêté préfectoral d'autorisation
ATEX : Atmosphère EXplosible
D : Déclaration
DBO₅ : Demande Biologique en Oxygène pendant 5 jours
DC : Déclaration avec Contrôle périodique
DCO : Demande Chimique en Oxygène
E : Enregistrement
EP : Eaux pluviales
EU : Eaux usées
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IED : Industrial Emissions Directive
IOTA : Installation, Ouvrage, Travaux et Aménagement
MES : Matière En Suspension
MS : Matière Sèche
NC : Non Classé
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNR : Parc Naturel Régional
SBV : Société Bretonne de Volaille
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDM : Salle Des Machines
STEP : STation d'EPuration
TAR : Tour AéroRéfrigérante
ZICO : Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

SBV CHATEAULIN 29 – CHATEAULIN



www.dekra-industrial.fr

PIECE N°3A

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter

CREATION D'UN ABATTOIR DE VOLAILLES SUR LA COMMUNE DE CHATEAULIN

Date : Février 2020

Référence : 18_52811165_V5

DEKRA Industrial

- Direction générale : 34/36, rue Alphonse Pluchet, BP 200, 92225 BAGNEUX Cedex -
SAS au capital de 1 002 109,44 € - SIREN 692 026 693 RCS Limoges- APE 7010Z - N°TVA FR 52 692 026 693

SOMMAIRE

SOMMAIRE	7
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES FIGURES	9
PARTIE 1 – PRESENTATION DU PROJET	10
1. - IDENTITE DU DEMANDEUR	10
2. - DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET	10
2.1. - <i>Description du projet</i>	10
2.2. - <i>Motivation et justification du projet</i>	12
2.3. - <i>Justification de l'emplacement</i>	13
2.4. - <i>Présentation du projet</i>	13
3. - PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET NIVEAU DE PRODUCTION	13
3.1. - <i>Plan de masse du site</i>	13
3.2. - <i>Intégration paysagère</i>	17
3.3. - <i>Nature de l'activité</i>	23
3.4. - <i>Fonctionnement : horaires et personnel</i>	24
3.5. - <i>Volume de l'activité</i>	24
3.6. - <i>Equipements de l'usine relevant du classement ICPE</i>	25
3.7. - <i>Stockage de l'usine relevant du classement ICPE</i>	31
3.8. - <i>Equipements et activités de l'usine soumis au classement Loi sur l'eau</i>	32
4. - TABLEAU RECAPITULATIF DU CLASSEMENT ICPE ET LOI SUR L'EAU	35
4.1. - <i>Classement ICPE</i>	35
4.2. - <i>Classement Loi sur l'eau</i>	38
5. - CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	39
5.1. - <i>Capacités techniques</i>	39
5.2. - <i>Capacités financières</i>	43
PARTIE 2 – IMPACTS DU PROJET	47
1. - ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET HUMAINS AUTOUR DU PROJET	47
1.1. - <i>Enjeux environnementaux</i>	47
1.2. - <i>Principaux enjeux habitats et espèces sur la zone du projet</i>	56
1.3. - <i>Enjeux humains</i>	57
2. - PRINCIPAUX IMPACTS PRESENTES PAR LE PROJET	61
2.1. - <i>Composantes étudiées lors de l'étude d'impact</i>	61
2.2. - <i>L'eau</i>	61
2.3. - <i>Le bruit</i>	77
2.4. - <i>Le transport et l'approvisionnement</i>	77
2.5. - <i>L'air</i>	79
2.6. - <i>L'impact faune et flore</i>	83
2.7. - <i>Evaluation de l'exposition des populations</i>	84
2.8. - <i>Meilleures techniques disponibles</i>	85
2.9. - <i>Mesures « éviter, réduire, compenser »</i>	86
3. - CONCLUSION	88
PARTIE 3 – DANGERS ASSOCIES AU PROJET	89
1. - EVALUATION DE L'INTENSITE DES EFFETS DES PHENOMENES DANGEREUX LIES AUX STOCKAGES	89
1.1. - <i>Scénario 3A : Incendie au sein du futur local de stockage de palettes bois</i>	89
1.2. - <i>Scénario 3B : Incendie au sein du futur magasin de stockage de cartons et plastiques</i>	91
1.3. - <i>Scénario 3C1 : Incendie au sein du futur local n°1 de stockage des cagettes, box et palettes</i>	92
1.4. - <i>Scénario 3C2 : Incendie au sein du futur local n°2 de stockage des cagettes, box et palettes</i>	94
1.5. - <i>Scénario 4 : Incendie du stockage de palettes bois au sein du local SODISE</i>	95
1.6. - <i>Effets dominos</i>	96
2. - EVALUATION DE L'INTENSITE DES EFFETS DES PHENOMENES DANGEREUX LIES AUX EQUIPEMENTS TECHNIQUES	98
2.1. - <i>Scénario 5 : Incendie des transformateurs</i>	98
2.2. - <i>Scénario 6 : Fuite au niveau des installations d'ammoniac</i>	98
3. - CONCLUSION	99

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Horaires de fonctionnement du site.....	24
Tableau 2. Tonnage futur - abattage	24
Tableau 3. Tonnage futur - découpe	25
Tableau 4. Fluides frigorigène	25
Tableau 5. Normes de rejet imposées par l'arrêté du 19/02/2019	30
Tableau 6. Périodicité de l'autosurveillance	30
Tableau 7. Entrepôt frigorifiques : caractéristiques des locaux.....	31
Tableau 8. Stockages des gaz	32
Tableau 9. Classement Loi sur l'eau – Rubrique 2.2.3.0.....	33
Tableau 10. Classement Loi sur l'eau – Rubrique 2.2.1.0.....	33
Tableau 11. Tableau des activités classées au titre des ICPE	35
Tableau 12. Tableau des activités classées au titre de la Loi sur l'Eau	38
Tableau 13. Axes stratégiques du PNR Armorique et compatibilité avec le projet SBV CHATEAULIN ..	51
Tableau 14. Consommations en eau	62
Tableau 15. Consommations en eau	62
Tableau 16. Estimation des charges polluantes futures FRANCE POULTRY.....	64
Tableau 17. Estimation des charges polluantes futures SBV CHATEAULIN.....	64
Tableau 18. Estimation des charges futurs en entrée station	65
Tableau 19. Stations d'épuration rejetant dans l'Aulne	65
Tableau 20. Flux admissibles pour le milieu récepteur	66
Tableau 21. Concentrations acceptables en sortie de la station.....	67
Tableau 22. Normes de rejet et autocontrôles	68
Tableau 23. Coordonnées Lambert II des points de rejet des eaux pluviales – site existant.....	71
Tableau 24. Détail des surfaces du site projet	74
Tableau 25. Proposition de normes d'émissions sonores.....	77
Tableau 26. Circulation sur le site	78
Tableau 27. Cotation des risques sanitaires sur le site	85
Tableau 28. Tableau retenu pour la présentation des mesures ERC	86
Tableau 29. Mesures ERC prévues sur le site	87
Tableau 30. Tableau de cotation de la criticité	89
Tableau 31. Caractéristiques des stockages de palettes.....	89
Tableau 32. Caractéristiques des stockages de cartons et plastiques	91
Tableau 33. Caractéristiques des stockages de cagettes, box et palettes	92
Tableau 34. Caractéristiques des stockages de cagettes, box et palettes	94
Tableau 35. Tableau de cotation de la probabilité.....	115
Tableau 36. Tableau de cotation de la gravité	115
Tableau 37. Tableau de cotation de la cinétique.....	115
Tableau 38. Tableau de criticité retenu	116
Tableau 39. Tableau de cotation de la criticité finale – pollution du milieu récepteur par les produits chimiques (scénario 1)	117
Tableau 40. Tableau de cotation de la criticité finale – intoxication lié aux vapeurs toxiques des produits de nettoyage (scénario 2)	118
Tableau 41. Tableau de cotation de la criticité finale – incendie des futurs locaux de stockage des emballages (scénario 3)	119
Tableau 42. Tableau de cotation de la criticité finale – incendie des futurs locaux de stockage SODISE (scénario 4).....	120
Tableau 43. Tableau de cotation de la criticité finale – incendie des transformateurs (scénario 5).....	121
Tableau 44. Adéquation entre les volumes d'eau nécessaire et disponible sur le site existant.....	123
Tableau 45. Adéquation entre les volumes d'eau nécessaire et disponible sur le site projet	123
Tableau 46. Adéquation entre le volume d'eau d'extinction incendie et le volume de confinement sur le site existant.....	124
Tableau 47. Adéquation entre le volume d'eau d'extinction incendie et le volume de confinement sur le site projet	125

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation du site SBV CHATEAULIN.....	11
Figure 2. Localisation du site.....	12
Figure 3. Plan de masse global du site.....	14
Figure 4. Plan de masse du site existant.....	15
Figure 5. Plan de masse du site projet.....	16
Figure 6. Vue 3D aérienne du projet SBV CHATEAULIN.....	17
Figure 7. Vue 3D du projet SBV CHATEAULIN.....	22
Figure 8. Process d'abattage poulets.....	23
Figure 9. Schéma de principe de l'installation.....	28
Figure 10. Localisation du point de rejet.....	29
Figure 11. Evolution du tonnage commercialisé du Groupe (t/an).....	43
Figure 12. Evolution du chiffre d'affaires consolidé par pôle du Groupe (en millions d'euros).....	44
Figure 13. Répartition du chiffre d'affaires de l'année 2017/2018 (en millions d'euros).....	44
Figure 14. Evolution du résultat opérationnel courant et résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	45
Figure 15. Capacité d'autofinancement et investissements industriels (en millions d'euros).....	45
Figure 16. Localisation des ZNIEFF.....	48
Figure 17. Localisation des zones Natura 2000.....	49
Figure 18. Localisation des zones ZICO.....	50
Figure 19. Localisation des Parcs Naturels Régionaux.....	51
Figure 20. Localisation des zones humides potentielles.....	54
Figure 21. Zone de protection au titre de l'archéologie.....	55
Figure 22. Vue aérienne des environs du site (rayon de 300m).....	57
Figure 23. Localisation des lieudits à proximité du site.....	58
Figure 24. Localisation des périmètres de protection des capatges sur la commune de Châteaulin.....	61
Figure 25: Synoptique des réseaux en situation future.....	63
Figure 26. Schéma de principe de la future station d'épuration.....	70
Figure 27. Synoptique de traitement des eaux pluviales sur le site existant.....	71
Figure 28. Localisation des deux zones de collecte des eaux pluviales.....	72
Figure 29. Localisation des points de rejet des eaux pluviales SBV CHATEAULIN dans le réseau FRANCE POULTRY.....	73
Figure 30. Définition de la filière de traitement des eaux pluviales.....	75
Figure 31. Localisation des zones à risques relatives à la gestion des eaux pluviales.....	76
Figure 32. Représentation des flux thermiques issus de l'incendie du local stockage palettes bois.....	90
Figure 33. Représentation des flux thermiques issus de l'incendie du futur magasin de stockage.....	91
Figure 34. Représentation des flux thermiques issus de l'incendie du futur local n°1 de stockage cagettes, box et palettes.....	93
Figure 35. Représentation des flux thermiques issus de l'incendie du local n°2.....	94
Figure 36. Représentation des flux thermiques issus de l'incendie du local SODISE (palettes bois).....	96
Figure 37. Localisation des effets dominos potentiels.....	97
Figure 38. Localisation des transformateurs.....	98
Figure 39. Plan de localisation des différentes zones à risque incendie, explosion, pollution milieu par déversement accidentel et risque d'atteinte à la personne.....	126
Figure 40 : Plan de localisation des différentes zones à risque incendie, explosion,.....	127

PARTIE 1 – PRESENTATION DU PROJET

1. - IDENTITE DU DEMANDEUR

<u>Identité sociale :</u>	SOCIETE BRETONNE DE VOLAILLE CHATEAULIN (SBV)
<u>Forme juridique :</u>	SAS
<u>Adresse du siège social</u>	Zone industrielle 56 660 Saint-Jean-Brévelay
<u>Adresse de l'établissement :</u>	Zone industrielle de Lospars 29150 - CHATEAULIN
<u>Tél :</u>	02 97 60 33 88 (Siège SBV)
<u>Capital social :</u>	1 500 000 €
<u>Chiffre d'affaires</u>	600 000 €
<u>Effectif</u>	Situation actuelle : 0 personne Situation future maximale : 413 personnes
<u>Code NAF :</u>	1012Z
<u>SIRET (établissement) :</u>	839 763 950 00012
<u>Directeur général SBV :</u>	Roland TONARELLI
<u>Directeur d'établissement :</u>	Pascal DELANNOY
<u>Responsable Environnement</u>	Pascal YHUEL

2. - DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET

2.1. - DESCRIPTION DU PROJET

La société DOUX SA, implantée Zi de Lospars à Châteaulin depuis 1981, a régulièrement exploité des unités d'abattage et découpe au sein du site.

En mai 2018, à la suite de la liquidation judiciaire de la société DOUX, la société SBV (Groupe LDC) a repris une partie du site de Châteaulin (29) : l'atelier Doux Frais (ancien abattoir volailles frais), la station d'épuration et l'atelier de découpe à l'arrêt y compris le palettier de stockage.

Actuellement, la station d'épuration, le palettier et l'ancien abattoir Doux Frais sont propriété de SBV ; la société SBV CHATEAULIN loue l'ancien abattoir Doux Frais à la société SODISE. Les produits stockés sont de l'outillage mécanique. La société SODISE s'est engagée à ne stocker aucun produit chimique sur le site. L'attestation de la société SODISE est fournie en **Pièce 6 – Annexe 24**. Cet entrepôt de stockage, exploité par la société SODISE, est intégré au périmètre du dossier d'autorisation.

La société FRANCE POULTRY a repris et exploite quant à elle l'autre partie du site, c'est-à-dire l'atelier d'abattage de volailles destinées à la congélation.

Le site SBV CHATEAULIN dispose depuis le 19 février 2019 d'un arrêté préfectoral complémentaire ; cet arrêté est issu de l'arrêté initial DOUX qui a été scindé entre SBV CHATEAULIN et FRANCE POULTRY.

La société SBV CHATEAULIN prévoit la création d'un nouveau site d'abattage et de découpe sur les parcelles agricoles présentes en face du site existant. Il n'est pas prévu d'activité autre que l'abattage et la découpe (de type plats cuisinés, produits élaborés, produits marinés, ...).

Le positionnement et la composition du futur site sont présentés **page suivante** :

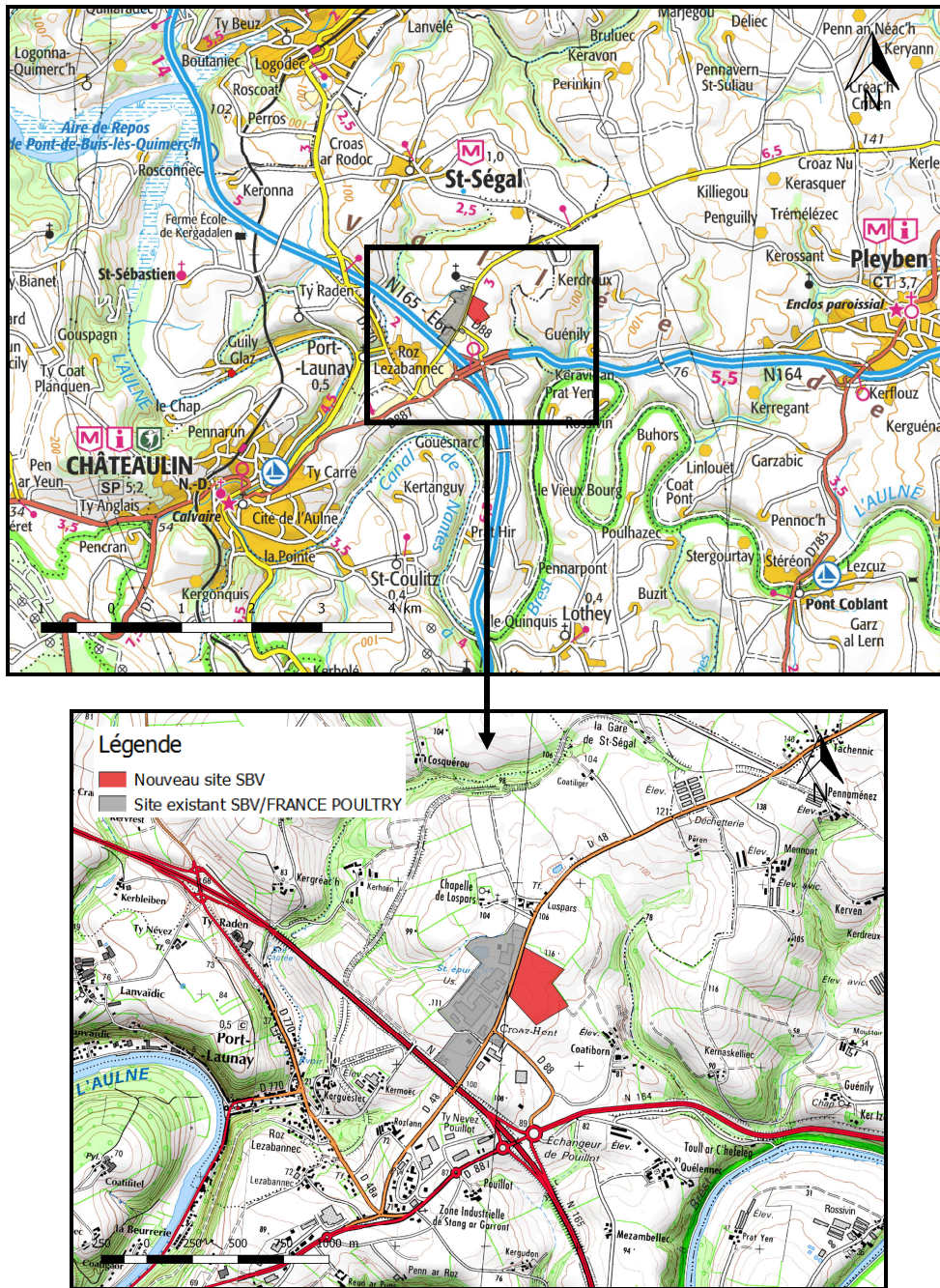
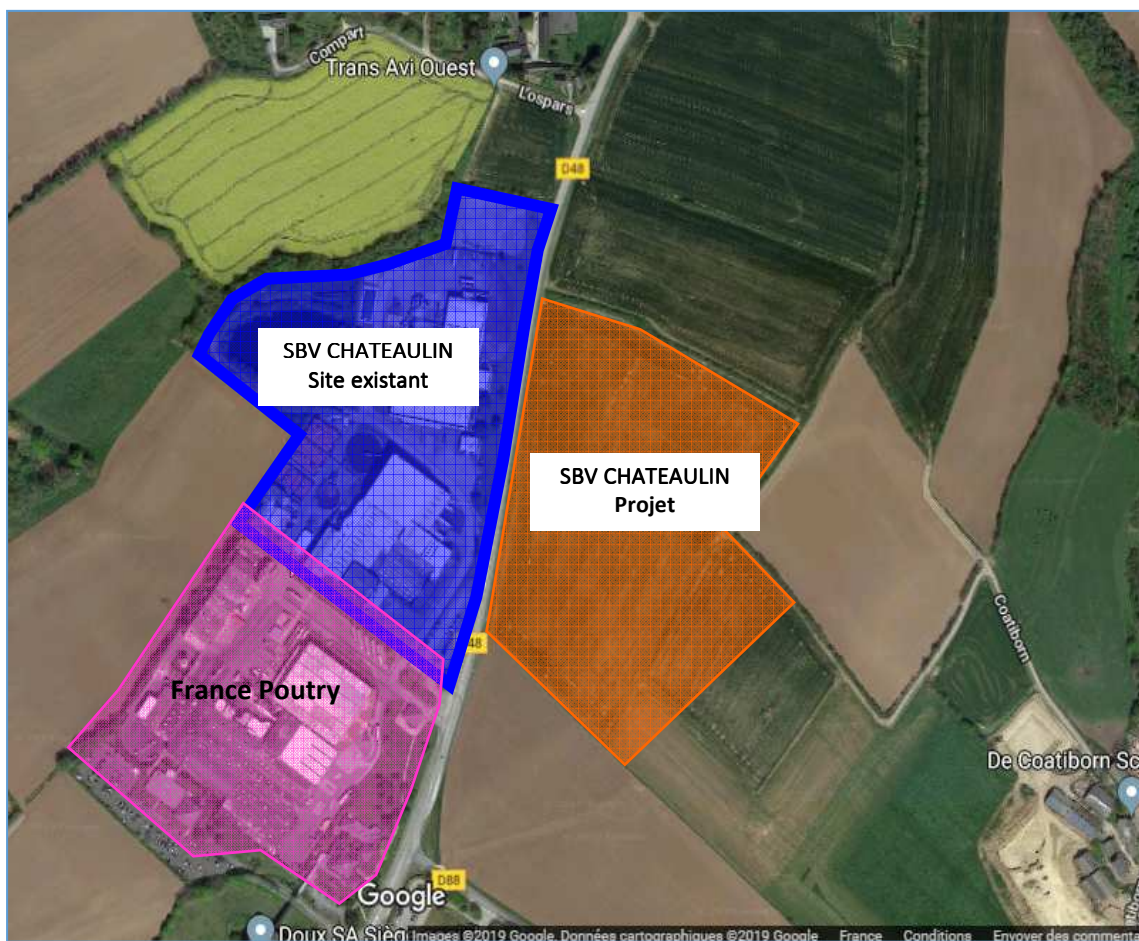


Figure 1. Localisation du site SBV CHATEAULIN



Dans le cadre de l'extension du site existant, la société SBV CHATEAULIN doit déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter IED au titre des Installations Classées, conformément à l'article L.181-1 du Code de l'Environnement. Le périmètre du dossier ICPE intègre le site existant ainsi que le projet d'abattoir.

De plus, le projet du site SBV CHATEAULIN nécessitera un besoin de personnel de 400 personnes environ. Par conséquent, ce projet engendrera une dynamique d'emploi et un développement économique au sein de la région de Châteaulin.

Concernant le process d'abattage et de découpe, le site bénéficiera des dernières avancées technologiques et d'automatisme. Le site SBV CHATEAULIN intégrera l'ensemble des aspects relatifs à la santé, la sécurité au travail et l'ergonomie dans les réflexions d'implantation et d'agencement des postes de travail.

2.2. - MOTIVATION ET JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet s'inscrit dans la volonté affichée du Groupe LDC de reprendre des parts de marché sur les importations de poulets en France.

Actuellement, 580 000 tonnes de poulets sont importées chaque année, l'équivalent de 7 millions de poulets par semaine.

Le projet SBV CHATEAULIN se donne la capacité de reprendre environ 15 % de ces importations, en phase avec la demande nationale concernant des produits d'origine France. Il s'agit d'une arme de reconquête, confiants dans la capacité de l'outil à rivaliser avec les offres concurrentes mondiales.

2.3. - JUSTIFICATION DE L'EMPLACEMENT

Lors de la liquidation judiciaire de la société DOUX, le groupe LDC s'est positionné pour l'acquisition d'une partie du site de Châteaulin.

Le choix de l'implantation à Châteaulin réside dans sa localisation : à l'ouest, région totalement déconnectée des bassins gros fournisseurs de minerais (matières premières de volailles) aux industriels de la transformation ou élaboration. La notion de nouveau bassin est un élément de sécurisation d'approvisionnement pour les clients du Groupe LDC.

L'implantation du projet sur l'emprise existante n'est pas réalisable du fait du manque de surface pour permettre un process d'abattage et de découpe en processus de marche en avant. De plus, la société SBV CHATEAULIN nécessite une surface sur le site existant pour l'implémentation et la modernisation de la station d'épuration.

Compte-tenu de cette impossibilité de construction sur le site existant, la présence de parcelles agricoles disponibles jouxtant le site existant est un atout et rend possible la construction en conservant la possibilité d'utiliser la station d'épuration existante reprise en 2018. Une étude de compensation agricole relative au projet du nouvel abattoir SBV CHATEAULIN est en cours.

La présence d'une canalisation de gaz naturel et d'un poste de livraison sur place permet de limiter les coûts d'accès à l'énergie. Néanmoins, la canalisation de gaz est située à 25 mètres des limites de propriété.

2.4. - PRESENTATION DU PROJET

Les volailles proviendront de la région Ouest ; les tonnages prévisionnels d'abattage seront de 400 t/j (poids morts).

Pour cette activité d'abattage, la société SBV CHATEAULIN prévoit la construction d'un nouvel outil performant.

Le site actuel assurera :

- le stockage de matériel et équipements (location SODISE),
- le stockage des produits congelés provenant des usines du Groupe LDC. Aucun produit fini de l'abattoir SBV CHATEAULIN ne sera congelé sur le site projet. De ce fait, l'actuelle salle des machines fonctionnant à l'ammoniac sera conservée et exploitée.

Une partie des bâtiments actuels, correspondant à l'ancienne découpe Doux, sera déconstruite pour permettre l'amélioration de la station d'épuration. Cette déconstruction sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur, notamment concernant la gestion des déchets de déconstruction. La surface déconstruite sera de 2 700 m² environ. Cette zone est localisée sur le plan de masse du site existant fourni en **Pièce 7**.

3. - PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET NIVEAU DE PRODUCTION

3.1. - PLAN DE MASSE DU SITE

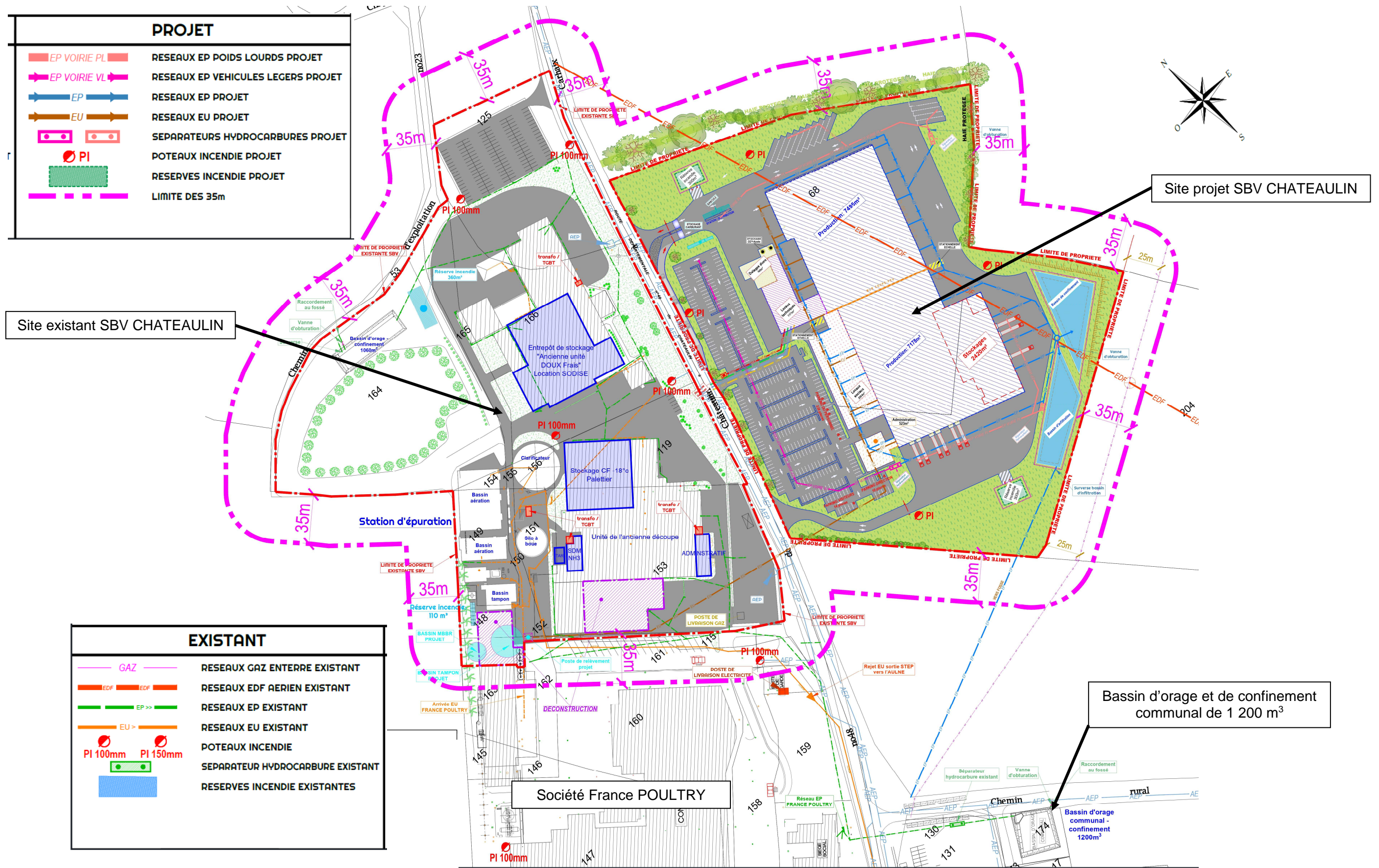
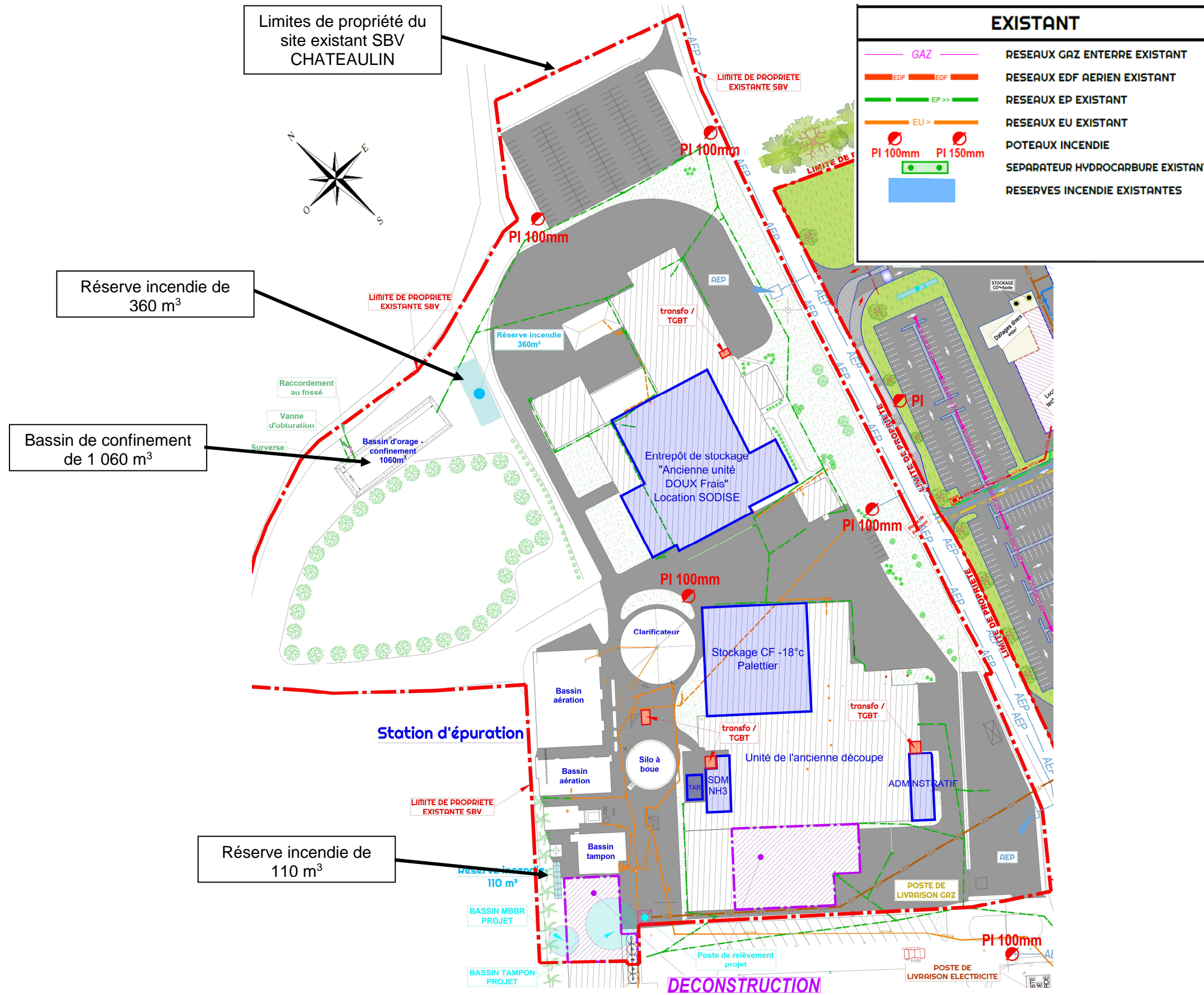


Figure 3. Plan de masse global du site



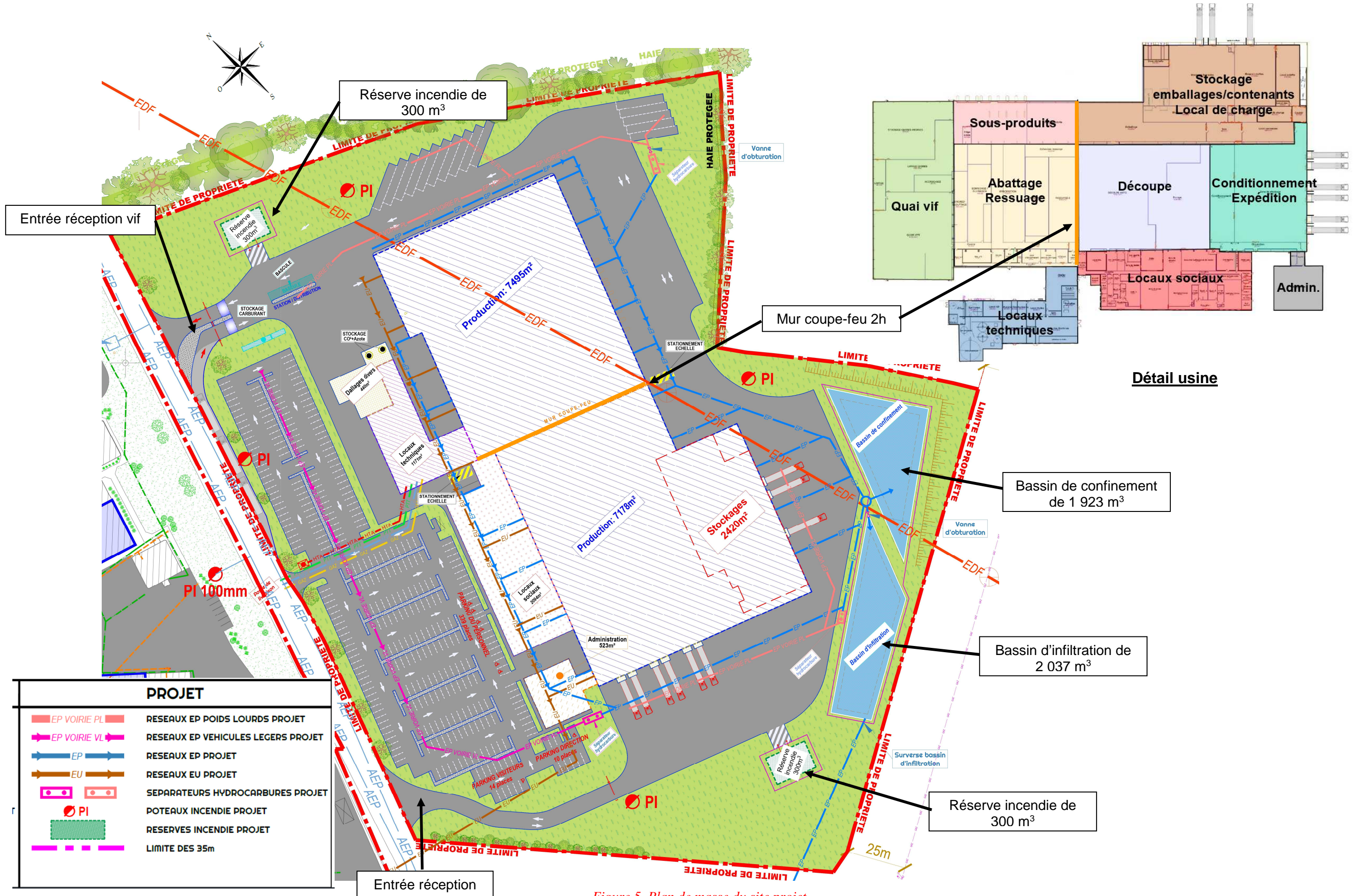


Figure 5. Plan de masse du site projet

3.2. - INTEGRATION PAYSAGERE

Le projet SBV CHATEAULIN devra s'intégrer dans le paysage de la zone d'activités où les nouveaux bâtiments se trouveront implantés. Les principaux éléments favorisant cette intégration seront :

- Les couleurs des bâtiments aux tonalités sobres,
- Plantations d'essences locales (le charme commun, l'érable et le prunus).

Les haies classées seront conservées en l'état.

Des vues 3D ont été réalisées afin de visualiser le site dans sa configuration future.

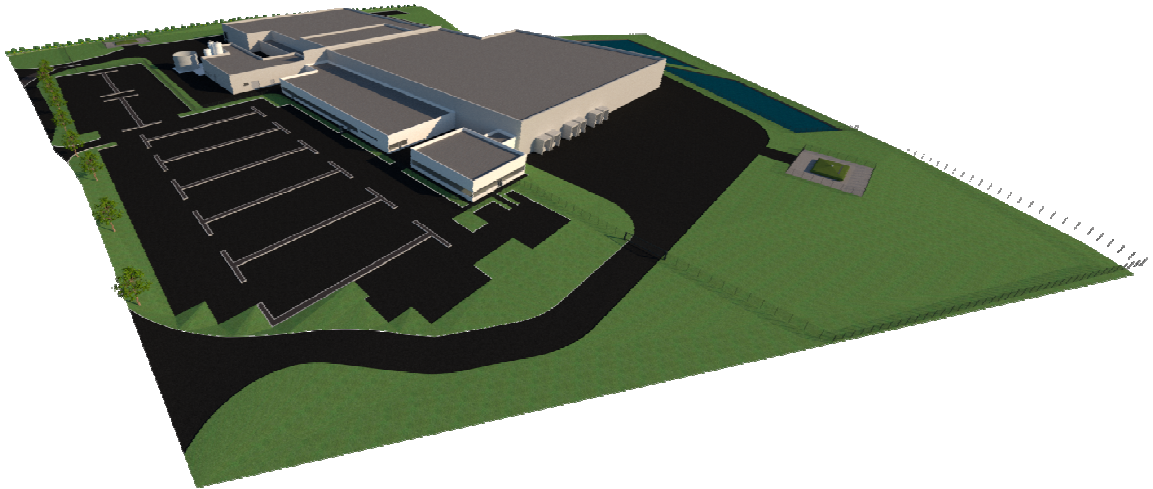
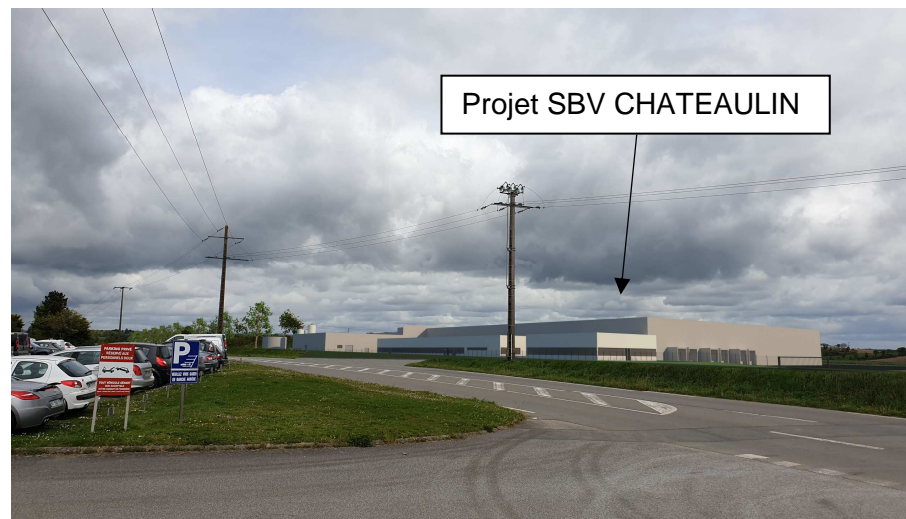


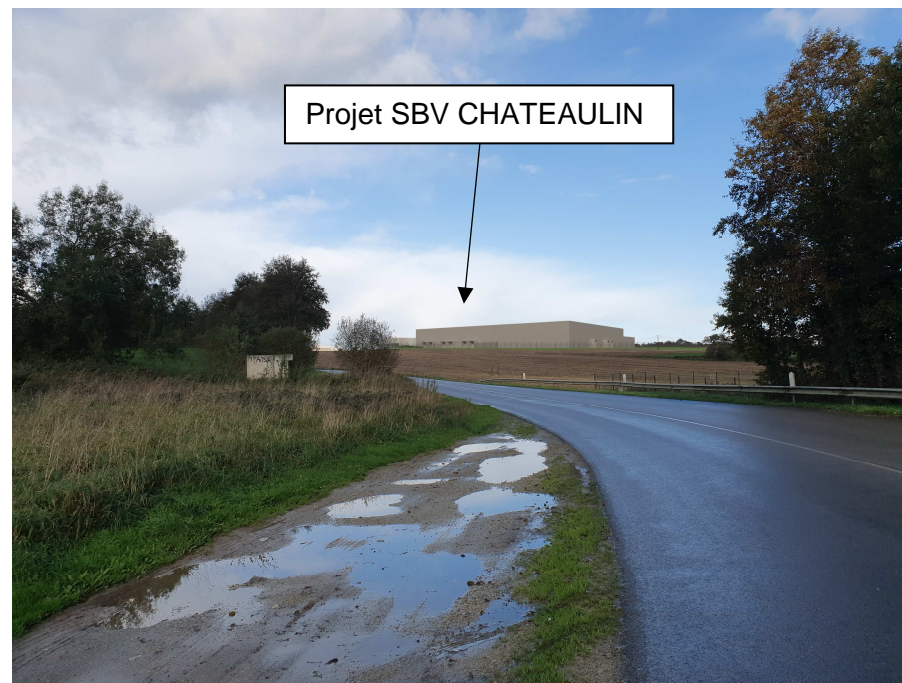
Figure 6. Vue 3D aérienne du projet SBV CHATEAULIN



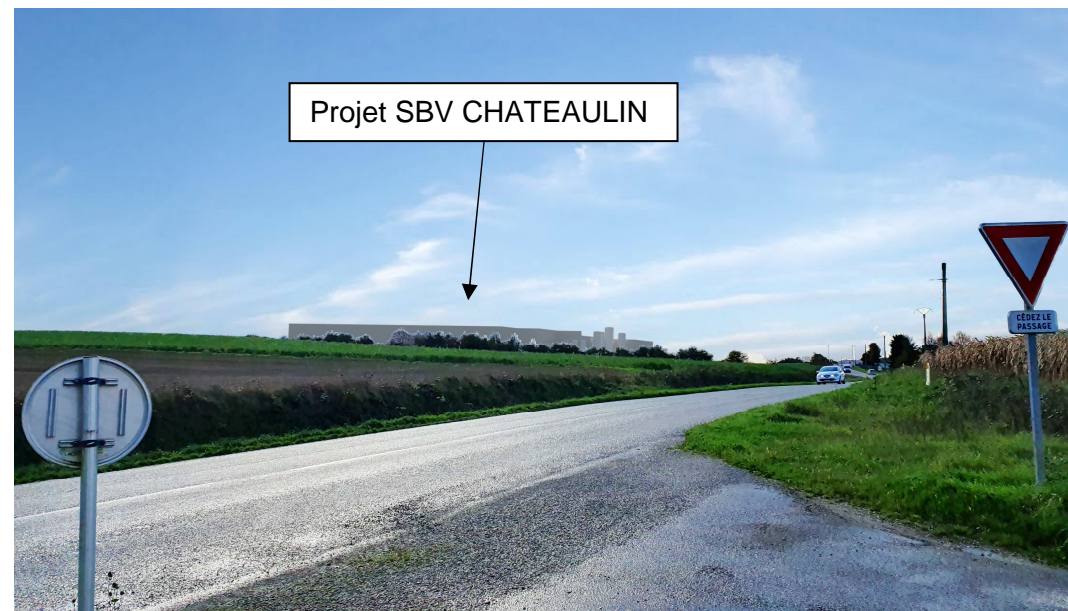
Vues entrée du site SBV CHATEAULIN existant



Vues 3D du projet SBV CHATEAULIN



Vues 3D du projet SBV CHATEAULIN



Vues du lieu-dit de Lospars sur le projet SBV CHATEAULIN



Vues de la STEP du site existant sur le projet SBV CHATEAULIN

Figure 7. Vue 3D du projet SBV CHATEAULIN

3.3. - NATURE DE L'ACTIVITE

La société SBV réalisera l'abattage et la découpe de volailles, sur la commune de Châteaulin (29). Elle disposera des lignes de process suivantes :

- 1 ligne de déchargement de container ;
- 1 ligne d'abattage ;
- 1 ligne d'éviscération ;
- 1 ligne de ressuage ;
- 1 ligne de calibrage ;
- 3 lignes de découpe ;
- 5 lignes de désossage blanc (filets) ;
- 3 lignes de désossage rouge (cuisses).

Tous les produits finis seront expédiés en frais. Aucune congélation ne sera effectuée sur ces produits dans le bâtiment projet.

3.3.1. - SCHEMA DE PROCESS

Le processus d'abattage sera le suivant :

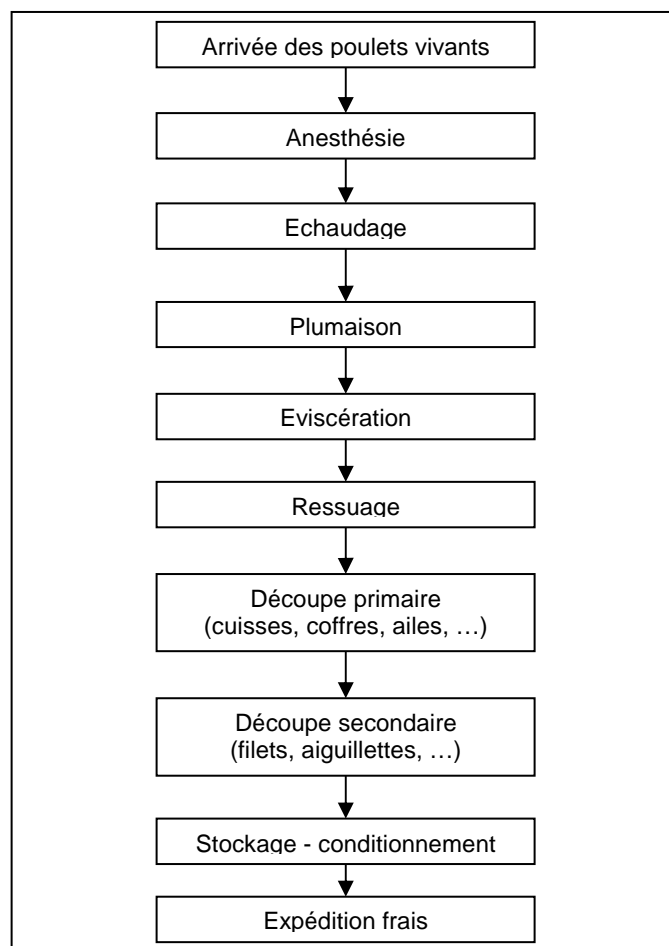


Figure 8. Process d'abattage poulets

3.4. - FONCTIONNEMENT : HORAIRES ET PERSONNEL

La future usine SBV CHATEAULIN fonctionnera 5 jours par semaine toute l'année (environ 260 jours par an) selon les horaires suivants :

Tableau 1. Horaires de fonctionnement du site

	Nombre d'employés	Horaires de travail
. Administration	25	08h00 – 18h00
. Production	320	2 équipes ^(*) selon les amplitudes horaires suivantes : 03h00 – 22h00
. Nettoyage	Externe	22h00 – 04h00
. Maintenance	18	24h/24
. Intérimaires	50	Idem production
TOTAL	413	-

(*) Au démarrage, l'abattoir fonctionnera en une équipe.

3.5. - VOLUME DE L'ACTIVITE

3.5.1. - ABATTAGE (RUBRIQUE 3641)

Le détail des volailles entrantes futures pour l'abattage, en poids mort (en t), est indiqué dans le tableau *ci-dessous*.

Tableau 2. Tonnage futur - abattage

Matière première animale	Futur		
	Total annuel (t/an)	Moy jour (t/j)	Max jour (t/j)
Volailles (poulet)	100 000	384	400

L'activité de pointe future sera de 400 t/jour pour l'abattage.

Au regard de la directive n°2010/75 du 24/11/2010 relative aux émissions industrielles (Directive « IED ») ; le site est classé comme installation IED :

Exploitation d'abattoirs avec une capacité de production supérieure à 50 tonnes de matières premières entrantes par jour (rubrique 3641, soumise à autorisation)

Le BREF associé est le BREF SA « Abattoirs et équarrissage ». La situation du site par rapport aux meilleures techniques disponibles est fournie en partie 12 de la pièce 4.

Nota : La rubrique 3641 a été choisie comme rubrique principale IED, l'abattage étant l'activité principale du site, préalable aux activités de traitement par découpe. Tout ce qui sera abattu sera découpé, il n'y aura pas d'apport extérieur pour de la découpe seule.

3.5.2. - TRANSFORMATION DE MATIERES PREMIERES ANIMALES (RUBRIQUE 3642)

Le site disposera des capacités pour découper 100% du tonnage abattu. Il n'est pas prévu d'achats extérieurs ; l'ensemble des poulets abattus sera découpé :

Tableau 3. Tonnage futur - découpe

Matière première animale	Futur		
	Total annuel (t/an)	Moy jour (t/j)	Max jour (t/j)
Volailles (poulet)	100 000	384	400

L'activité de pointe future sera de 400 t/jour pour la découpe. Le site sera soumis à autorisation au titre de la rubrique 3642-1 (capacité de production > 75 t/j).

3.6. - EQUIPEMENTS DE L'USINE RELEVANT DU CLASSEMENT ICPE

Tous les équipements seront détaillés dans le dossier ICPE. Ce chapitre n'aborde que les équipements et activités relevant d'un classement au titre des ICPE.

Les rubriques non classées pour le site SBV CHATEAULIN, concernant les équipements, sont les suivantes :

- 2920 : installation de compression.

3.6.1. - INSTALLATION DE FROID (RUBRIQUE 4735)

Site existant :

La quantité d'ammoniac présente dans l'installation de production de froid est de 8 tonnes.

La puissance de réfrigération est de 659 kW.

L'étude ammoniac du site existant est fournie en **Pièce 6 – annexe 14A**.

Site projet :

Les fluides qui seront utilisés sur le site projet sont présentés ci-dessous :

Tableau 4. Fluides frigorigène

Nature du fluide	Usage	Quantité
Ammoniac	Froid positif	1 450 kg
Alcali	Froid positif	25 m ³

La compression du fluide ammoniac sera assurée par 5 compresseurs de 315 kW unitaire et un compresseur de 100 kW, soit 1 675 kW au total.

L'étude ammoniac du site projet est fournie en **Pièce 6 – annexe 14C**.

Les installations de compression d'air ne sont plus soumises au classement ICPE, suite au décret n°2018-900 du 22 octobre 2018.

Les installations de compression frigorifique présentent une puissance de 2 334 kW. **Le site est donc non classé au titre de la rubrique 2920** (puissance de fluide toxique inférieure à 10 MW).

Avec un emploi d'ammoniac de 9,45 t, **le site sera soumis à autorisation au titre de la rubrique 4735.1** (quantité d'ammoniac supérieure ou égale à 1,5 t).

La société SBV CHATEAULIN a réalisé un audit de conformité du site existant vis-à-vis de l'arrêté du 16/07/1997 relatif aux installations de réfrigération employant de l'ammoniac comme fluide frigorigène soumises à autorisation au titre de la rubrique n°4735. Cette grille d'audit est fournie en **Pièce 6 – annexe 14B**.

3.6.2. - TOURS AEROREFRIGERANTES (RUBRIQUE 2921)

Site existant :

Le site dispose de 2 tours aéroréfrigérantes de type « circuit primaire fermé », d'une puissance cumulée de 2 158 kW.

Site projet :

Le projet prévoit l'installation de 2 tours aéroréfrigérantes de type « circuit primaire fermé ». La puissance thermique fournie cumulée sera de 4 900 kW (soit 2 x 2 450 kW).

Des traitements biocides en continu ainsi que des traitements anti-corrosion et anti-tartre seront mis en œuvre pour permettre de lutter contre la corrosion et le développement des légionelles. Des visites seront réalisées par le traiteur d'eau et les installations seront entretenues et contrôlées.

Avec une puissance thermique cumulée de 7 058kW, **le site sera soumis à enregistrement au titre de la rubrique 2921 (puissance supérieure à 3 000 kW)**. L'audit de conformité à l'arrêté du 14/12/2003 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2921 est fourni en **Pièce 6 – annexe 16**.

3.6.3. - ATELIERS DE CHARGE D'ACCUMULATEURS (RUBRIQUE 2925)

Site existant :

Le site dispose de 2 chariots élévateurs et de 2 transpalettes électriques, d'une puissance totale de 85 kW.

Site projet :

L'usine disposera d'un local de charge équipé de 10 postes de charges d'accumulateurs utilisés pour le rechargement des 12 transpalettes de puissance unitaire 0,96 kW (40 A * 24 V), du transpalette de puissance unitaire 4,3 kW (180 A et 24 V), des 5 chariots élévateurs de puissance unitaire entre 4,8 et 17,3 kW et de la laveuse de puissance 0,6 kW (25 A * 24 V). La puissance totale installée sera de 55 kW.

Le site sera soumis à déclaration pour la rubrique 2925 (puissance de 140 kW > 50 kW).

3.6.4. - INSTALLATIONS DE COMBUSTION (RUBRIQUE 2910)

Site existant :

Le site existant ne dispose pas de chaudière.

Site projet :

Le site disposera de 2 aérothermes pour le maintien hors gel des combles en période hivernale, d'une puissance unitaire < 1 MW.

De plus, le site prévoit la mise en place de brûleurs immergés type THERMIGAS afin de chauffer l'eau nécessaire au process.

La puissance thermique totale sera de 4 MW. Il est à préciser que l'eau sera réchauffée de manière prioritaire par de la récupération d'énergie sur les installations frigorifiques.

Avec une puissance globale de 4 MW, le site sera soumis à déclaration pour la rubrique 2910 (puissance > 1 MW et < 20 MW).

3.6.5. - DISTRIBUTION DE LIQUIDES INFLAMMABLES (RUBRIQUE 1435)

Site existant :

Le site existant ne dispose pas d'installation de distribution de carburant.

Site projet :

Le site disposera d'une installation de distribution du carburant, avec un volume annuel distribué d'environ 700 m³.

Le site est soumis à déclaration avec contrôle périodique pour la rubrique 1435. (Distribution de carburant > 500 m³ au total).

3.6.6. - STATION D'EPURATION (RUBRIQUE 3710)

Site existant :

La station d'épuration existante assure le traitement des eaux usées du site existant SBV CHATEAULIN ainsi que celles de l'usine France POULTRY.

Site projet :

En situation future, la station d'épuration assurera également le traitement des eaux usées du futur site SBV CHATEAULIN. Une convention de rejet sera signée entre les 2 parties (SBV CHATEAULIN et FRANCE POULTRY).

La station d'épuration, recevant les effluents industriels des deux sites soumis à autorisation, sera soumise à autorisation pour la rubrique 3710.

La station d'épuration générera des boues biologiques qui seront épandues dans le cadre d'un plan d'épandage existant. Les boues excédentaires seront déshydratées sur site avant d'être envoyées dans un centre de compostage ou de méthanisation indépendant de l'entreprise. Cette filière servira également de voie de secours en cas d'épandage impossible (conditions climatiques, excédent de phosphore dans les sols, ...).

3.6.6.1. BASES DE DIMENSIONNEMENT

Les capacités de la station de traitement sont les suivantes :

- 165 000 EH,
- 9 900 kg de DBO5/j,
- 3 750 m³/j.

3.6.6.2. SYNOPTIQUE

Le synoptique de la station dans son fonctionnement actuel est présenté ci-dessous :

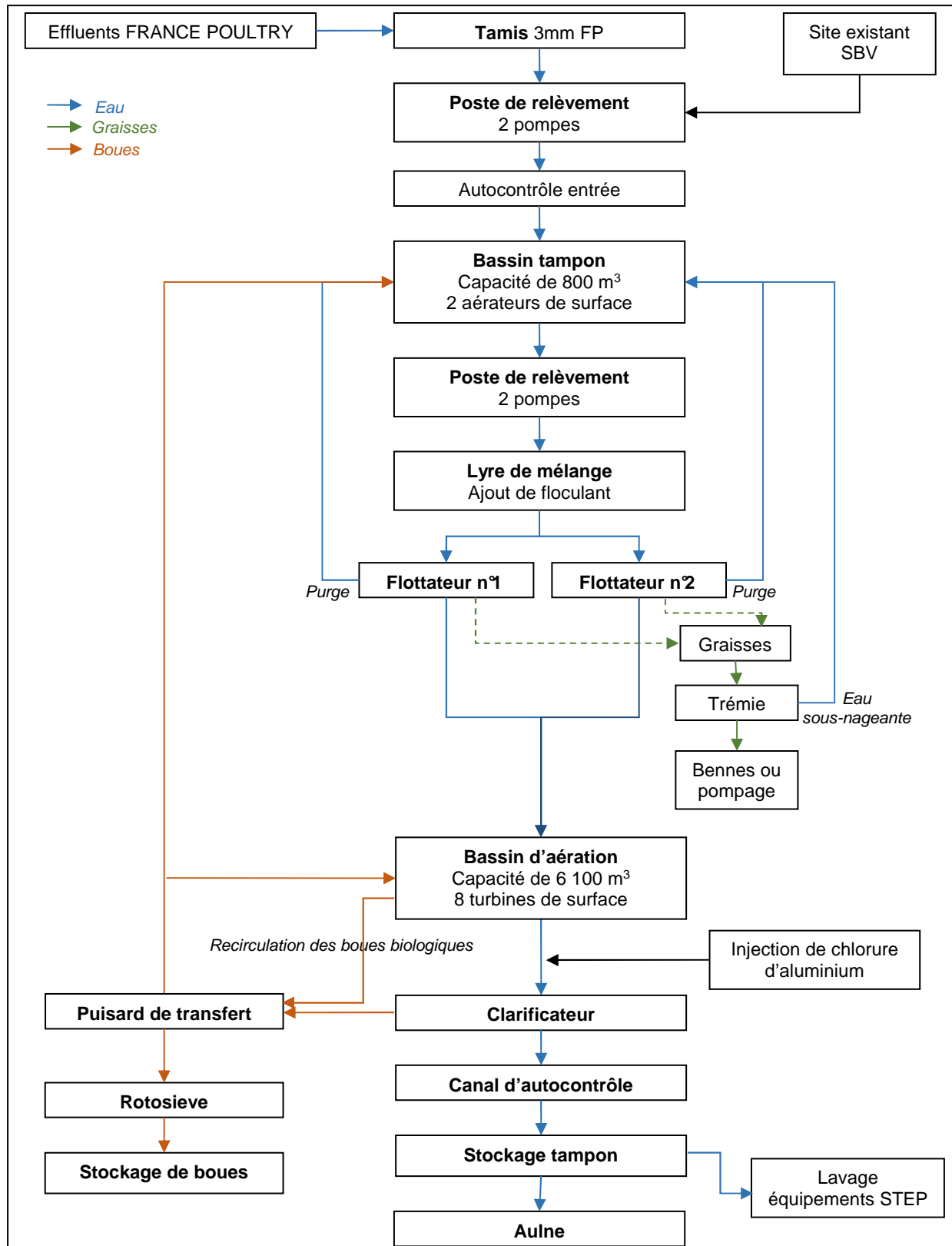


Figure 9. Schéma de principe de l'installation

3.6.6.3. LOCALISATION DU POINT DE REJET

Les coordonnées Lambert II étendu du point de rejet des eaux épurées dans l'Aulne sont les suivantes :

- Latitude : 122 269 m,
- Longitude : 2 376 517 m.

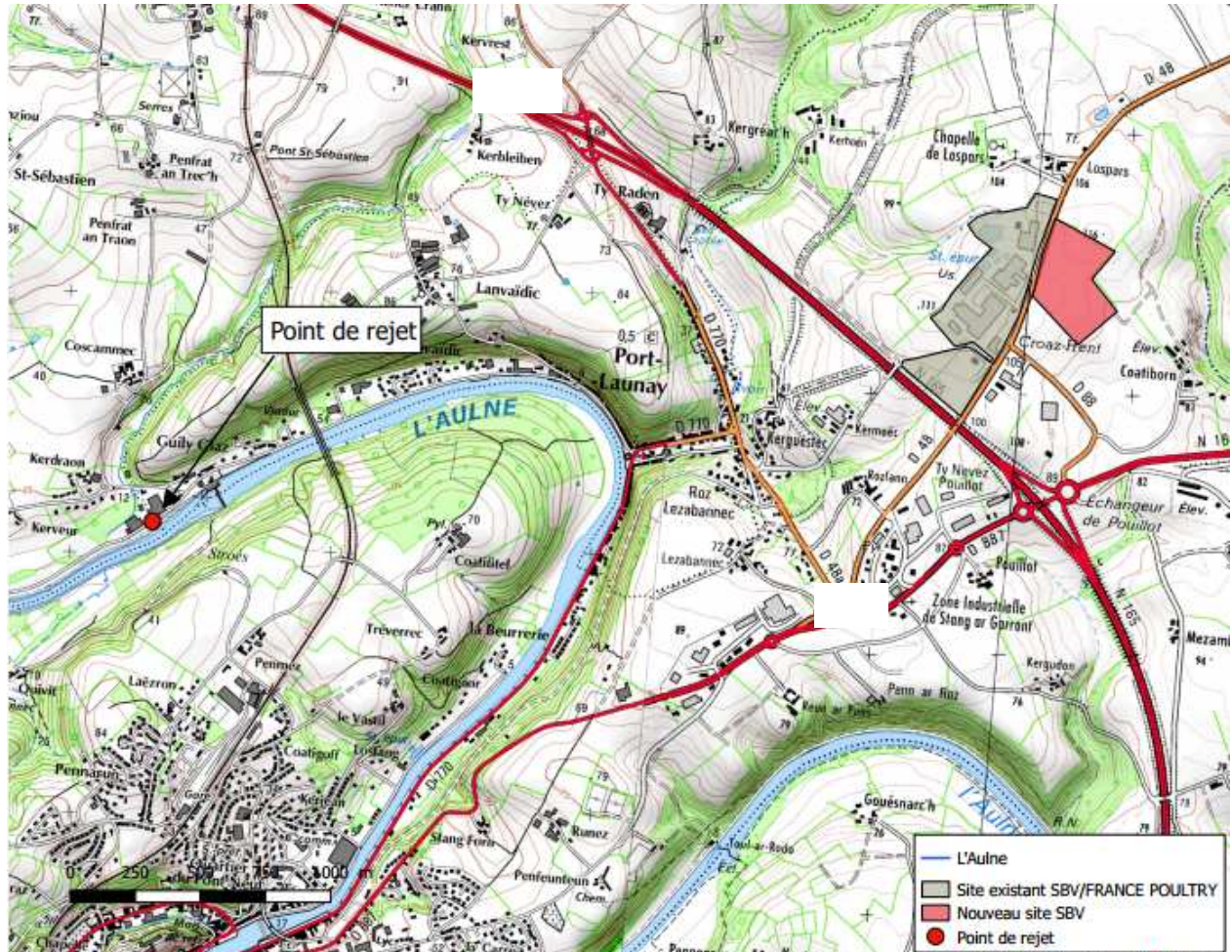


Figure 10. Localisation du point de rejet

3.6.6.4. NORMES DE REJET ACTUELLES

Les normes de rejet actuelles, établies par l'arrêté préfectoral du 19 février 2019, sont les suivantes :

Tableau 5. Normes de rejet imposées par l'arrêté du 19/02/2019

Paramètres	Concentration moyenne journalière	Flux maximal journalier
	mg/l	mg/l
Température	≤ 30°C	
pH	5,5 – 8,5	
Débit	3 750 m ³ /j	
DCO	90	338
DBO5	20	75
MES	20	75
NTK	10	38
NGL	20	75
P tot	2	7,5

3.6.6.5. AUTOSURVEILLANCE

Le suivi de l'autosurveillance, sur la base des exigences de l'arrêté préfectoral en date du 19 février 2019, doit être réalisé de la manière suivante :

Tableau 6. Périodicité de l'autosurveillance

Arrêté préfectoral du 19/02/2019	
Volume	En continu
pH	Journalier
DCO	Journalier
DBO5	Mensuelle
MES	Hebdomadaire
NTK	Hebdomadaire
NGL	Hebdomadaire
Pt	Hebdomadaire
E. Coli	Hebdomadaire

3.7. - STOCKAGE DE L'USINE RELEVANT DU CLASSEMENT ICPE

Tous les stockages seront détaillés dans le dossier ICPE. Ce chapitre n'aborde que les stockages relevant d'un classement au titre des ICPE.

Les rubriques non classées pour le site SBV CHATEAULIN, concernant les stockages, sont les suivantes :

- 1510 : stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts,
- 1532 : stockage de bois,
- 4734.2 : produits pétroliers et carburants stockés en cuve aérienne,
- 4510 : produits dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie 1 ou chronique 1,
- 4511 : produits dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.

3.7.1. - ENTREPOTS FRIGORIFIQUES (RUBRIQUE 1511)

Site existant :

Le site dispose d'une chambre froide d'environ 30 000 m³. La quantité maximale stockée dans cette chambre froide est de 15 000 m³.

Les produits stockés dans ces chambres froides proviendront d'autres usines du Groupe LDC. Aucun produit fini sortant du nouveau site d'abattage SBV CHATEAULIN ne sera congelé sur site.

Site projet :

Le projet de l'usine prévoit la mise en place de zones à température contrôlée (quais d'expédition) et un local à température contrôlée (local déchets C2-C3). Les produits finis seront stockés dans la chambre froide du site existant. Les caractéristiques des stockages sont détaillées **ci-dessous** :

Tableau 7. Entrepôt frigorifiques : caractéristiques des locaux

Dénomination	Surface (m ²)	Hauteur maximale de stockage (m)	Volume de stockage en frigo (m ³)	Température du stockage (°C)
Expédition frais	1 591	2,4	7 200	0 – 2 °C
C2 et C3	1 050	2,4	5 500	4 °C à ambiante

D'après la note de doctrine générale n°BRTICP / 2011 -331/AL-PB du 28/11/11 relative au classement des stockages associés à certaines activités de production alimentaire :

- « Les zones de quai ne sont pas prises en compte dans le cas où elles servent uniquement au transit des marchandises » : les quais d'expédition de produits frais et congelés ne sont donc pas classés au titre de la rubrique 1511,
- « Les produits suivants, s'ils sont associés sur le site à une activité de production déjà classée par une rubrique 2210, 2220, 2221 ou 2230, relèvent exclusivement de la réglementation associée à cette rubrique ; [...] les produits et leur conditionnement correspondant à moins de deux jours de production dès lors qu'ils sont dans des locaux isolés de tout autre local de stockage de matières combustibles » : Les déchets C2-C3 étant associé à la ligne de production et stocké à l'écart des matières combustibles, il ne relève pas du classement sous la rubrique 1511.

Avec un volume susceptible d'être stocké dans les locaux frigorifiques de 15 000 m³, le site sera soumis à déclaration (volume stocké supérieur à 5 000 m³) au titre de la rubrique 1511.

3.7.2. - GAZ (RUBRIQUES 4725)

Site existant :

Il n'y a aucun stockage de gaz sur le site existant.

Site projet :

Le stockage de gaz sur le nouveau site sera le suivant :

Tableau 8. Stockages des gaz

Nature du gaz	Phrases de risque	Nbr de bouteilles ou cuves	Forme (liquéfié / gaz)	Poids/Volume associé
Oxygène	H270 H281	1 cuve aérienne en extérieur sur dalle clôturée	Liquide	20 t
CO ₂	H380 H280	1 cuve aérienne en extérieur sur dalle clôturée	Liquide	30 t

Le site est soumis à :

- **Rubrique 4725 (oxygène) : soumis à déclaration par dépassement direct (quantité d'oxygène supérieure à 2 t et inférieure à 200 t),**

3.8. - EQUIPEMENTS ET ACTIVITES DE L'USINE SOUMIS AU CLASSEMENT LOI SUR L'EAU

3.8.1. - REJET D'EAUX PLUVIALES DANS LES EAUX DOUCES SUPERFICIELLES, SUR LE SOL OU DANS LE SOUS-SOL

La surface globale du futur site SBV CHATEAULIN sera de 15,6 ha.

Au regard de ces éléments, le site sera soumis à déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0. de la Loi sur l'Eau (rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol dont la surface totale du projet est supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha).

3.8.2. - REJET D'EAUX USEES EN RIVIERE

3.8.2.1. FLUX DE POLLUTION NON TRAITES

Le flux total de pollution brute du site SBV CHATEAULIN sera le suivant :

Tableau 9. Classement Loi sur l'eau – Rubrique 2.2.3.0

Paramètres	Rejet station SBV CHATEAULIN	Seuils réglementaires	
		Niveau R1	Niveau R2
MES (kg/j)	6 122	9	90
DBO5 (kg/j)	10 137	6	60
DCO (kg/j)	21 432	12	120
Azote total (kg/j)	1 088	1,2	12
Phosphore total (kg/j)	137	0,3	3

Au regard de ces éléments, le site sera soumis à autorisation au titre de la rubrique 2.2.3.0. de la Loi sur l'Eau (flux totaux de pollution brute du site supérieurs aux niveaux de référence R2).

3.8.2.2. MODIFICATION DU REGIME DES EAUX

La comparaison du rejet du site SBV CHATEAULIN et du débit interannuel d'Aulne au niveau du point de rejet est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 10. Classement Loi sur l'eau – Rubrique 2.2.1.0

	Au niveau de la station de Gouézec	Au niveau de la station de Châteaulin	Au niveau du point de rejet
Taille du bassin versant	1 403 km ²	1 490 km ²	1 490 km ²
Débit moyen interannuel de l'Aulne	25,20 m ³ /s	Absence de données	26,76 m ³ /s Soit 2 312 064 m ³ /j

Les débits de l'Aulne au niveau du point de rejet SBV CHATEAULIN sont assimilés aux débits de la station de mesures quantitatives de Châteaulin.

Le volume rejeté par le site SBV CHATEAULIN, étant de 3 750 m³/j lissé sur 7 jours, il représente 0,2% du débit moyen interannuel de l'Aulne au niveau du point de rejet.

Au regard de ces éléments, le site sera soumis à déclaration au titre de la rubrique 2.2.1.0. de la Loi sur l'Eau (capacité totale de rejet supérieure à 2 000 m³/j et inférieure à 10 000 m³/j).

3.8.3. - EPANDAGE DE BOUES D'EPURATION

Le site valorise les boues biologiques d'épuration produites par sa station d'épuration en agriculture par épandage agricole. Les filières alternatives à l'épandage des boues de la société SBV CHATEAULIN seront la méthanisation ou le compostage, pour l'ensemble des boues physico-chimiques et biologiques si nécessaire. Les attestations de traitement sont fournies en **Pièce 6 – annexe 9**.

Le plan d'épandage existant a été mis à jour par la société SBV CHATEAULIN. Il est fourni en **Pièce 6 – Annexes 20A et 20B**.

Les flux valorisables pour les boues sont les suivantes :

- Masse : 110 tonnes de MS/an,
- Azote : 10,9 t N/an,
- Phosphore : 10,0 t P₂O₅/an,
- Potasse : 1,7 t K₂O/an.

Au regard de ces éléments, le site sera soumis à déclaration au titre de la rubrique 2.1.3.0. de la Loi sur l'Eau (quantité de matière sèche supérieure à 3 t/an et inférieure à 800 t/an ou quantité d'azote total supérieure à 0,15 t/an et inférieure à 40 t/an).

4. - TABLEAU RECAPITULATIF DU CLASSEMENT ICPE ET LOI SUR L'EAU

4.1. - CLASSEMENT ICPE

Les activités classées en situation future ainsi que les seuils de classement sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 11. Tableau des activités classées au titre des ICPE

Nature des activités	Rubrique de la nomenclature	Limites actuelles			Volumes autorisés (arrêté du 19/02/2019)	Classement du site selon l'arrêté du 19/02/2019	Activité future	Classement A, E, D, NC (1)	Rayon d'affichage (2)
		Déclaration	Enregistrement	Autorisation					
Exploitation d'abattoirs, avec une capacité de production supérieure à :	3641	-	-	> 50 t/j	120 t/j en pointe	A	400 t/j	A	3 km
Traitement et transformation, à l'exclusion du seul conditionnement, des matières premières ci-après, qu'elles aient été ou non préalablement transformée, en vue de la fabrication de produits alimentaires ou d'aliments pour animaux issus :	3642.1	-	-	>75 t/j	-	A	400 t/j	A	3 km
Traitement des eaux résiduaires dans des installations autonomes relevant des rubriques 2750 et qui sont rejetées par une ou plusieurs installations relevant de la section 8 du chapitre V du titre Ier du livre V	3710	-	-	> 1 installation relevant des rubriques 3000 à 3999	-	-	2 installations relevant des rubriques 3000 à 3999 raccordées à la station de traitement	A	3 km
Ammoniac, la quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant, pour les récipients de capacité unitaire supérieure à 50 kg :	4735	≥ 150 kg et < 1,5 t	-	≥ 1,5 t	8 t	A	Site existant : 8 t Site projet : 1,45 t Total : 9,45 t	A	3 km
Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle (installation de) :	2921	< 3000 kW	≥ 3 000 kW	-	2 TARs pour une puissance cumulée de 2 158 kW	D	Site existant : 2 158 kW Site projet : 4 900 kW Total : 7 058 kW	E	-

Nature des activités	Rubrique de la nomenclature	Limites actuelles			Volumes autorisés (arrêté du 19/02/2019)	Classement du site selon l'arrêté du 19/02/2019	Activité future	Classement A, E, D, NC (1)	Rayon d'affichage (2)
		Déclaration	Enregistrement	Autorisation					
Entrepôts frigorifiques, à l'exception des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature.	1511	≥ 5 000 m ³	≥ 50 000 m ³	≥ 150 000 m ³	36 400 m ³	D	15 000 m ³	DC	-
Ateliers de charge d'accumulateurs	2925	> 50 kW	-	-	-	-	140 kW	D	-
Installation de combustion, lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a ou au b (i) ou au b (iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie issus du b (v) de la définition de biomasse ou lorsque la biomasse est issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique nominale de l'installation est :	2910-A	>1 MW	≥ 20 MW et < 50 MW		-	-	4 MW	DC	-
Stockage d'oxygène	4725	≥ 2 t	-	≥ 200 t	-	-	20 t	D	-
Installation de distribution de carburant	1435	> 500 m ³	> 20 000 m ³	-	-	-	Volume annuel de carburant distribué : 700 m ³	DC	-

Nature des activités	Rubrique de la nomenclature	Limites actuelles			Volumes autorisés (arrêté du 19/02/2019)	Classement du site selon l'arrêté du 19/02/2019	Activité future	Classement A, E, D, NC (1)	Rayon d'affichage (2)
		Déclaration	Enregistrement	Autorisation					
Entrepôts couverts (stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des), à l'exclusion des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques. Le volume des entrepôts étant :	1510	≥5.000 m ³	≥50.000 m ³	≥300.000 m ³	-	-	Carton : 66 t pour 264 m ³ Plastique : 24 t pour 72 m ³ Box : 85 t pour 1 630 m ³ Cagette : 30 t pour 380 m ³ Palette bois : 6 t pour 72 m ³³ TOTAL : 211 t pour 2 418 m³	NC	-
Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues. Le volume susceptible d'être stocké étant :	1532	> 1 000 m ³ et ≤ 20 000 m ³	> 20 000 m ³ et ≤ 50 000 m ³	> 50 000 m ³	-	-	Palettes site projet : 31,25 t pour 300 m ³ Palettes SODISE : 8,75 t pour 50 m ³ Total : 40 t pour 350 m³	NC	-
Installation de compression fonctionnant à des pressions effectives supérieure à 10⁵ Pa et comprimant ou utilisant des fluides inflammables ou toxiques, la puissance absorbée étant	2920	-	-	10 MW	-	-	2 334 kW	NC	-
Produits pétroliers et carburants stockés en cuve aérienne	4734.2	≥ 50 t	≥ 100 t d'essence ou 500 t au total	≥ 1 000 t	-	-	Gasoil : 42 m ³ soit 35,3 t Fioul : 3 m ³ soit 2,565 t Total : 37,865 t	NC	-
Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie 1 ou chronique 1	4510	≥ 20 t	-	≥ 100 t	-	-	4,6615 t	NC	-
Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2	4511	≥ 100 t	-	≥ 200 t	-	-	6,218 t	NC	-

(1) A : Autorisation, E : Enregistrement, D : Déclaration, DC : Déclaration avec contrôle périodique, NC : Non Classé

(2) Les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km sont Châteaulin, Saint-Ségal, Pleyben, Lothey, Saint-Coulitz, Port Launay et Pont-de-Buis-les-Quimerch.

4.2. - CLASSEMENT LOI SUR L'EAU

Tableau 12. Tableau des activités classées au titre de la Loi sur l'Eau

Nature des activités	Rubriques de la nomenclature	Limites		Volumes autorisés (arrêté du 19/02/2019)	Situation demandée
		Déclaration	Autorisation		
Rejets d'effluents dans les eaux de surface Le flux total de pollution brute étant	2.2.3.0	Compris entre les niveaux de références R1 et R2 définis dans l'arrêté du 09/08/2006 pour au moins l'un des paramètres	Supérieur au niveau de référence R2 défini dans l'arrêté du 09/08/2006 pour au moins l'un des paramètres	-	Charges brutes futures entrée STEP : 21 432 kg DCO/j 10 137 kg DBO ₅ /j 6 122 kg MES/j 1 088 kg NTK/j 137 kg P/j A
Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles Surface du projet augmentée de la surface du bassin versant dont les écoulements sont interceptés par le projet	2.1.5.0	> 1 ha et < 20 ha	≥ 20 ha	4,5 ha - D	15,6 ha D
Epandage des boues issues du traitement des eaux usées Quantité de boues produites par l'installation	2.1.3.0 – 2)	> 3 t/ an de MS ou > 0,15 t/an azote	> 800 t/an MS ou > 40 t/an azote	217 t MS/an et 20,2 t N/an - D	110 t MS/an 10,9 t N/an D
Rejet dans les eaux douces superficielles susceptibles de modifier le régime des eaux, à l'exclusion des rejets visés à la rubrique 2.1.5.0 et 2.1.2.0, la capacité totale de rejet de l'ouvrage étant :	2.2.1.0	> 2 000 m ³ /j ou 5% du débit moyen inter annuel du cours d'eau et < 10 000 m ³ /j et à 25% du débit moyen interannuel du cours d'eau	≥ 10 000 m ³ /j ou à 25% du débit moyen inter annuel du cours d'eau	-	Volume rejeté par le site SBV CHATEAULIN = 3 750 m ³ /j, soit 0,2% du débit moyen interannuel de l'Aulne D

5. - CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

La société SBV dispose des capacités techniques et financières nécessaires à l'exploitation des installations décrites dans le présent dossier, en particulier celles concernant la protection de l'environnement.

5.1. - CAPACITES TECHNIQUES

Sur un plan **technique**, la société SBV CHATEAULIN disposera sur site d'un encadrement et de services techniques organisés.

Le personnel du site aura déjà les compétences requises. De plus, une formation auprès de l'installateur de l'usine sera donnée aux opérateurs concernant la gestion ainsi que le fonctionnement et la maintenance des différents équipements. L'installateur sera présent jusqu'à ce que l'unité arrive à son rythme de production moyen.

De plus, les responsables de maintenance et de production seront recrutés un an avant la mise en fonctionnement du site. Les responsables qualité et environnement seront recrutés 6 mois avant la mise en fonctionnement. Ces dates d'intégration vont permettre aux salariés de s'approprier le projet et d'être formés aux spécificités du métier pendant de longs mois.

La société SBV CHATEAULIN bénéficiera également de l'appui technique des équipes du pôle SBV ainsi que du Groupe LDC selon les organigrammes présentés en **Pièce 6 – annexe 1**. Les compétences environnementales du pôle SBV et du Groupe LDC se répartissent entre :

- M. YHUEL, responsable environnement SBV,
- Mme ROYER, responsable environnement groupe LDC,
- Mme TISSIEVY, responsable sécurité groupe LDC.

Le site disposera des capacités techniques nécessaires pour assurer la gestion, le fonctionnement et la maintenance des différents équipements techniques qui seront présents sur le site.

Le Groupe LDC a conscience de son rôle sociétal et de l'impact environnemental de l'ensemble de ses sites. Dans un contexte de recherche d'efficacité économique, le futur site SBV CHATEAULIN s'attachera, tout comme l'ensemble des sites du Groupe LDC, à faire converger ces 3 critères, en mesurant et suivant un certain nombre d'indicateurs et en menant des actions visant à faire progresser les performances du groupe.

Cette responsabilité environnementale amène le Groupe LDC pour son futur site SBV CHATEAULIN à entreprendre les démarches suivantes :

- de maîtrise de la consommation d'eau :
 - maîtrise des eaux pluviales par la création d'un système d'infiltration et de régulation,
 - maîtrise des consommations d'eau avec la mise en œuvre de procédés techniques performants,
 - maîtrise des eaux usées par l'amélioration de la station de traitement existante avant rejet au milieu récepteur,
 - réalisation d'une étude sur la réutilisation de l'eau en sortie station d'épuration pour le lavage des containers et quai vif, dans le respect des exigences sanitaires,
- de maîtrise des rejets d'air :
 - utilisation du gaz naturel comme combustible (combustible peu polluant),

- de maîtrise des émissions sonores :
 - ensemble du process situé à l'intérieur du bâtiment de production,
 - choix d'équipements neufs équipés des dernières technologies,
 - insonorisation des zones bruyantes (salle des machines, salle des compresseurs d'air, ...) pour éviter la diffusion et dispersion du bruit,
 - trafic routier lié à l'activité compatible avec la zone d'activité,
- de gestion raisonnée de l'énergie :
 - récupération énergétique pour le chauffage de l'eau,
 - utilisation d'éclairage LED,
- de réduction des risques :
 - maîtrise du risque de pollution accidentelle avec mise en œuvre d'un bassin de confinement des eaux d'extinction d'incendie et de séparateurs d'hydrocarbures pour traiter les eaux pluviales des zones à risques,
 - maîtrise du risque incendie avec la mise en œuvre d'un mur coupe-feu séparant la partie abattage – ressuage et la partie découpe - conditionnement,
 - mise en œuvre de dispositifs de défense incendie propre au projet et de mesures préventives,
 - mise en œuvre d'un système de sprinklage sur 2 niveaux (comble et ateliers),
 - mise en œuvre d'un système de détection – extinction au gaz dans les principaux locaux électriques.

Par ailleurs, le Groupe LDC a rédigé une politique qualité – sécurité - environnement disponible sur le site Internet de la société (www.ldc.fr) dont une copie est indiquée **page suivante**. Cette politique s'applique à l'ensemble des sites, y compris le futur site SBV CHATEAULIN.

De plus, le Groupe LDC a signé une feuille de route environnement, établissant l'ensemble des engagements pris pour la période 2019-2022, fournie **en page suivante**.

Un rapport annuel environnemental intégré dans le bilan annuel RSE (Responsabilité Social d'Entreprise) est également rédigé et publié. Il précise notamment l'ensemble des avancées concrètes faites dans les différents domaines de l'eau, l'énergie, les déchets et la prévention des risques. C'est ainsi que d'importants efforts ont été menés sur les différents sites, par exemple :

- pour réduire au maximum les consommations d'eau,
- pour la recherche de nouvelles filières de valorisation de déchets notamment pour le plastique, le carton....



Engagement de la Direction du Groupe L.D.C.

Depuis plus de 40 ans, le Groupe LDC met tout en œuvre pour offrir des produits de qualité permettant de développer l'offre en agissant de manière responsable sur nos différents marchés.

Les démarches d'amélioration continue déployées par les équipes doivent accompagner nos investissements pour améliorer notre performance et permettre la continuité des activités, ceci dans le respect de la qualité, de l'environnement et de la sécurité des biens et des personnes.

Notre projet est le suivant :

- **Bien nourrir les consommateurs avec des produits sûrs, sains, accessibles et respectueux de l'environnement :**
 - Par une promotion de l'agriculture française locale ancrée dans les différents territoires où nous nous situons, en privilégiant nos partenaires locaux,
 - Par une dynamique forte avec nos partenaires de l'élevage pour garantir des produits sains, sûrs, de qualité, en préservant le bien-être animal, la santé des volailles et l'environnement,
 - Par nos innovations techniques permettant d'intégrer nos bâtiments industriels dans le paysage, d'utiliser des énergies renouvelables, de diminuer notre impact sur l'environnement et d'optimiser nos process tout en poursuivant la spécialisation des outils,
 - Par une maîtrise de la sécurité des aliments et la traçabilité tout au long des filières de transformation,
 - Par une prévention de chacun quant à la protection de la chaîne alimentaire contre les actes malveillants ou les fraudes,
 - Par le respect de nos engagements relatifs au développement durable.
- **Satisfaire les besoins de nos clients en leur apportant durablement qualité, service et innovation,**
 - Par nos développements et innovations face aux évolutions des attentes des consommateurs et des modes d'achat et de consommation,
 - Par une mise en avant de volailles nées, élevées, transformées et conditionnées en France,
 - Par des axes de différenciation de nos différentes marques répondant ainsi au plus juste aux attentes des clients,
 - Par une écoute permanente de la satisfaction de nos clients et consommateurs,
 - Par des achats responsables depuis les filières Amont jusqu'à l'éco-conception de nos emballages,
 - Par des recherches permanentes de réduction des charges fixes grâce au travail avec nos différents partenaires tout en continuant d'apporter des solutions à nos clients (logistique, ...),
- **Faire que les femmes et les hommes se sentent bien dans l'entreprise en privilégiant l'écoute et le partage des performances,**
 - Par l'amélioration de la qualité des rapports sociaux à travers le respect mutuel des salariés, leur bonne intégration et le dialogue social,
 - Par la réussite individuelle et collective grâce au développement des compétences, à la formation et à l'évolution interne des salariés permettant ainsi d'accroître notre savoir-faire,
 - Par la préparation et la formation des équipes à la flexibilité et aux changements,
 - Par le renforcement du management participatif, générateur de performance et d'adhésion du personnel aux valeurs et aux projets de l'entreprise,
 - Par l'amélioration des conditions de travail via l'aménagement des postes de travail selon les règles d'ergonomie afin de réduire la pénibilité des tâches et ainsi prévenir des risques de maladies professionnelles,
 - Par l'amélioration de nos rendements matières via une meilleure maîtrise de la filière Amont, du pilotage quotidien des indicateurs de performance et en responsabilisant nos achats,
 - Par une politique de prévention des risques dans la conception des outils et dans leur exploitation quotidienne par nos équipes grâce à des équipements de régulation et de sécurité et des formations adaptés

Nos équipes poursuivront le développement de nos activités dans le respect de nos valeurs, **Travail, Innovation, Responsabilité, Respect, Performance, Simplicité** et s'engagent dans le Management de la Qualité, complété des exigences des référentiels tel que l'IFS et le BRC notamment.

Nous veillerons à son application avec toute l'équipe de direction.

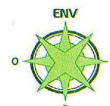
Sablé sur Sarthe, le 16 Février 2018,

La Responsable Qualité Groupe
Manuela GOURICHON

Le Président du Directoire
Denis LAMBERT



FEUILLE DE ROUTE ENVIRONNEMENT



Engagements 2019-2022

« Dans un environnement industriel et économique en constante évolution et dans un contexte de raréfaction des ressources de toute nature, Le Groupe LDC souhaite accompagner et pérenniser son développement par la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement. »



Nos Incontournables

Respect de la réglementation

Autorisations (ICPE, rejets)
Veille réglementaire

Relations avec les parties prenantes

Administrations, riverains
Transparence et Respect

Gestion durable des ressources

Suivis des consommations
Plans d'optimisation

Respect de la nature

Propreté des outils et de leur environnement
Maîtrise des émissions



Nos Axes Prioritaires

Formation

Faire suivre un Parcours de formation aux Coordinateurs Environnement afin de leur donner les outils nécessaires pour mener à bien leur mission en participant aux sessions proposées par le Groupe en intra ou en extra : socle réglementaire, modules thématiques ciblant des enjeux spécifiques, journées d'information...

Objectif = 100 % des Coordinateurs Environnement ayant suivi une formation

Eau

Limiter les prélèvements d'eau de forage ou d'adduction publique au strict besoin pour nos activités. Assurer le traitement de l'eau après usage afin de garantir une restitution au milieu naturel de qualité irréprochable.

Objectif = réduire le ratio de consommation L/kg de 1% par an et obtenir 100 % des analyses de rejets conformes

Energie et GES

En lien avec la Direction Technique, réduire les Gaz à Effet de Serre (GES) émis par l'ensemble de la filière. Déployer largement des audits pour améliorer l'efficacité énergétique de nos usines. Explorer et développer les pistes de récupération d'énergie fatale. Privilégier les fluides frigorigènes à faible impact.

Objectif = avoir 1 plan d'action par site et réduire le ratio de consommation kWh/T de 2% par an (toutes énergies confondues)

Sablé, le 16 mai 2019

Le Président du Groupe
D. LAMBERT

Le Directeur Industriel Groupe
T. CHANCEREUL

La Responsable Environnement Groupe
A. ROYER



5.2. - CAPACITES FINANCIERES

Le site SBV CHATEAULIN bénéficiera des appuis financiers du Pôle SBV (Groupe LDC).

Le coût du projet est d'environ 60 millions d'euros HT, dont le financement sera assuré par des apports propres du Pôle SBV (Groupe LDC) et des subventions européennes. A ce titre, le pole SBV s'engage à allouer les moyens financiers nécessaires à la construction et au fonctionnement du site SBV CHATEAULIN (voir **Pièce 6 – annexe 15**).

L'amortissement sera réalisé classiquement (5 - 7 ans pour le matériel informatique et 15 ans pour le bâtiment et le process).

L'évolution des données consolidées du groupe LDC. est présentée sur les graphiques **ci-dessous et pages suivantes**.

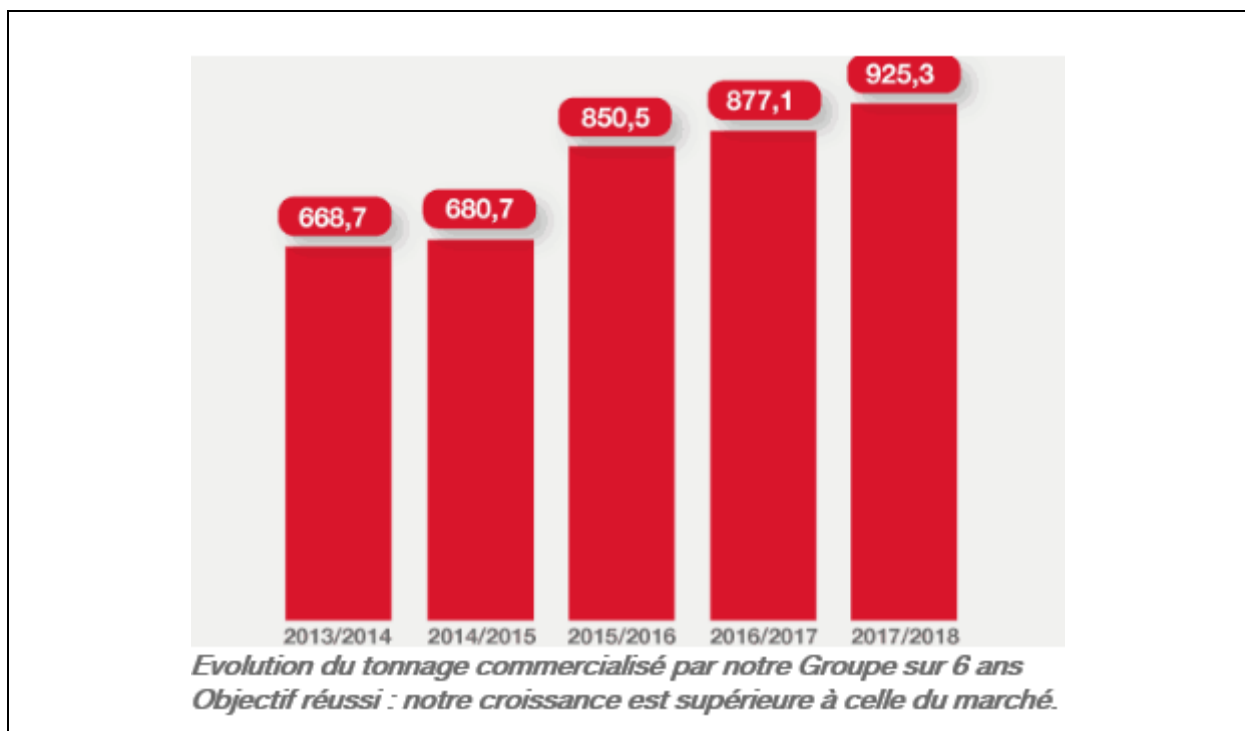


Figure 11. Evolution du tonnage commercialisé du Groupe (t/an)

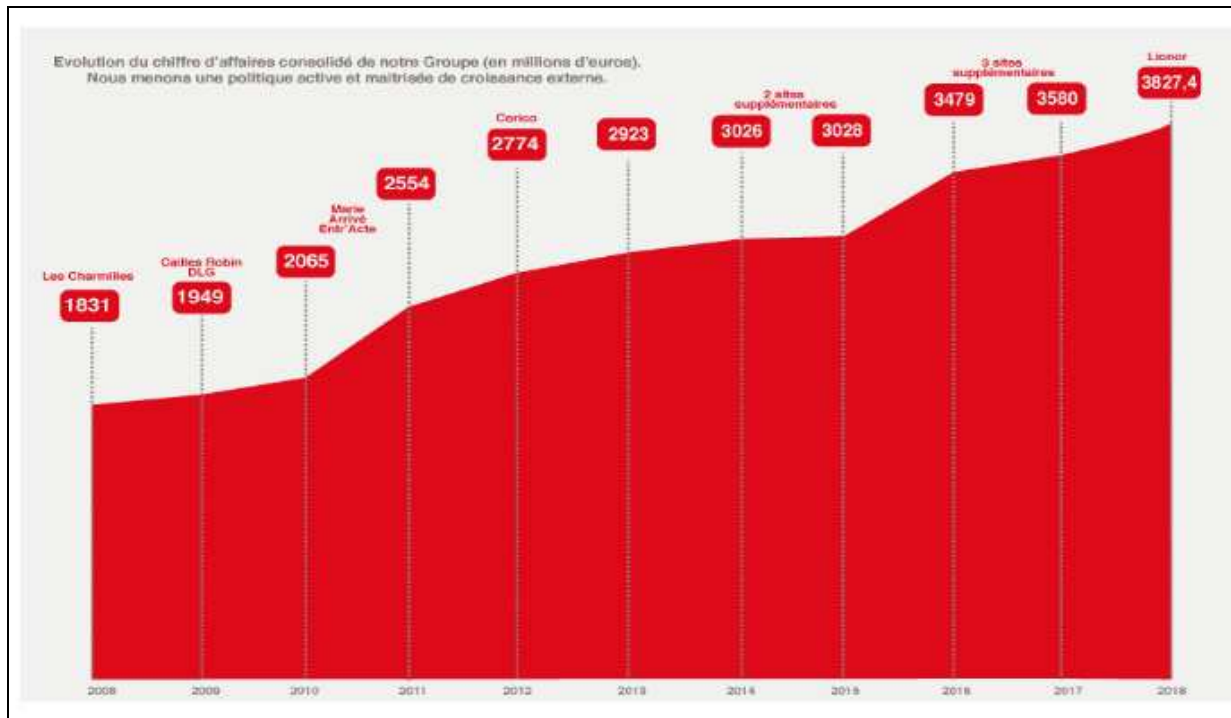


Figure 12. Evolution du chiffre d'affaires consolidé par pôle du Groupe (en millions d'euros)

=> Le Groupe LDC mène une politique active et maîtrisée de rachat de sociétés agroalimentaires ce qui a permis au groupe L.D.C de connaître une forte croissance.

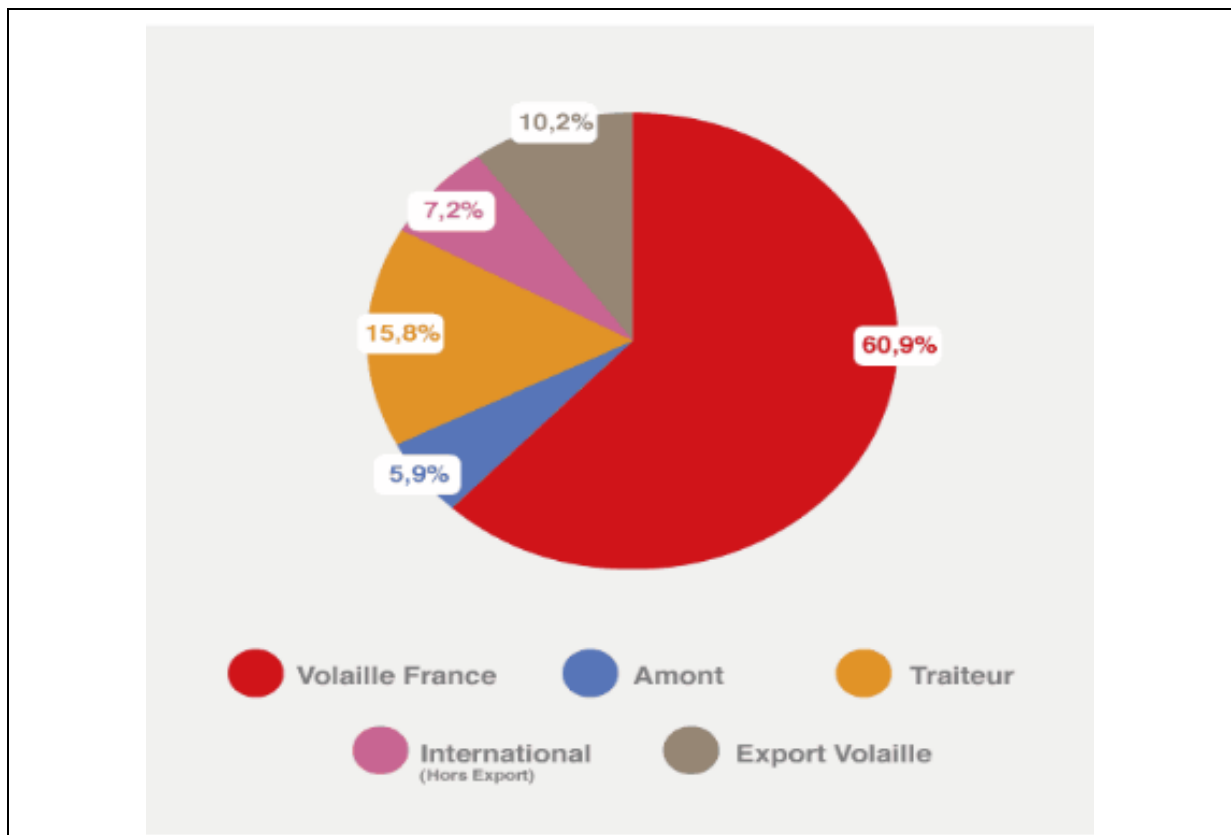


Figure 13. Répartition du chiffre d'affaires de l'année 2017/2018 (en millions d'euros)

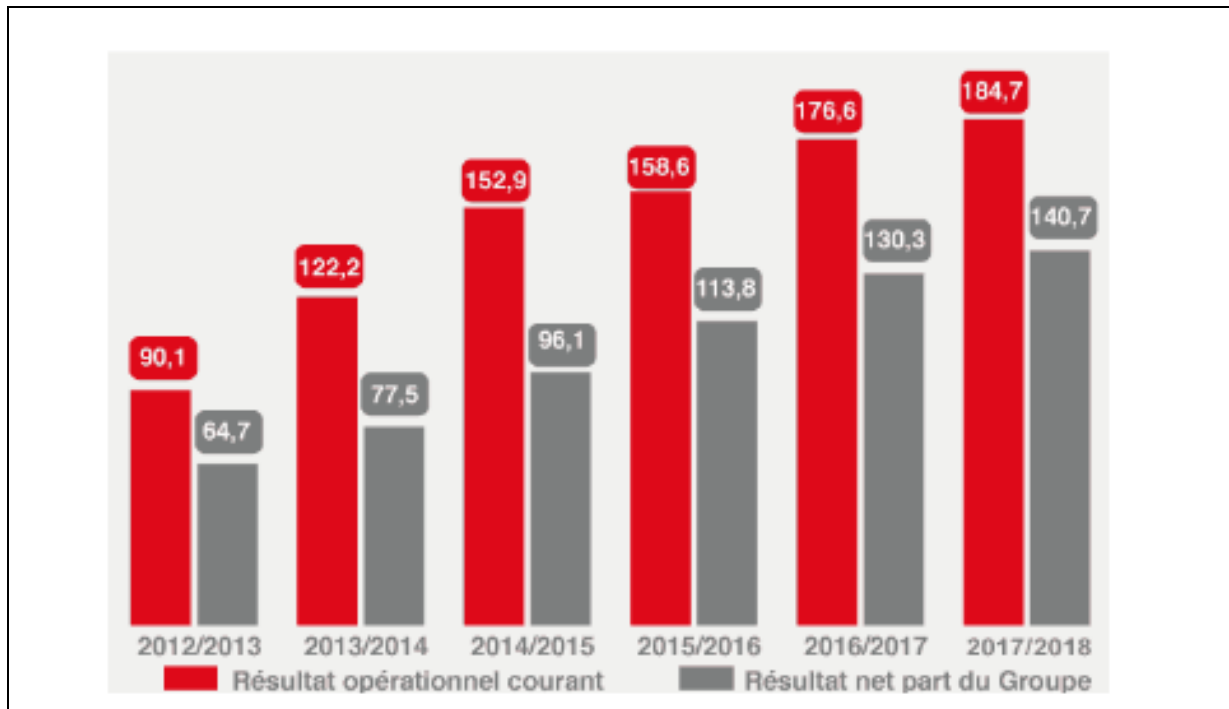


Figure 14. Evolution du résultat opérationnel courant et résultat net part du Groupe (en millions d'euros)

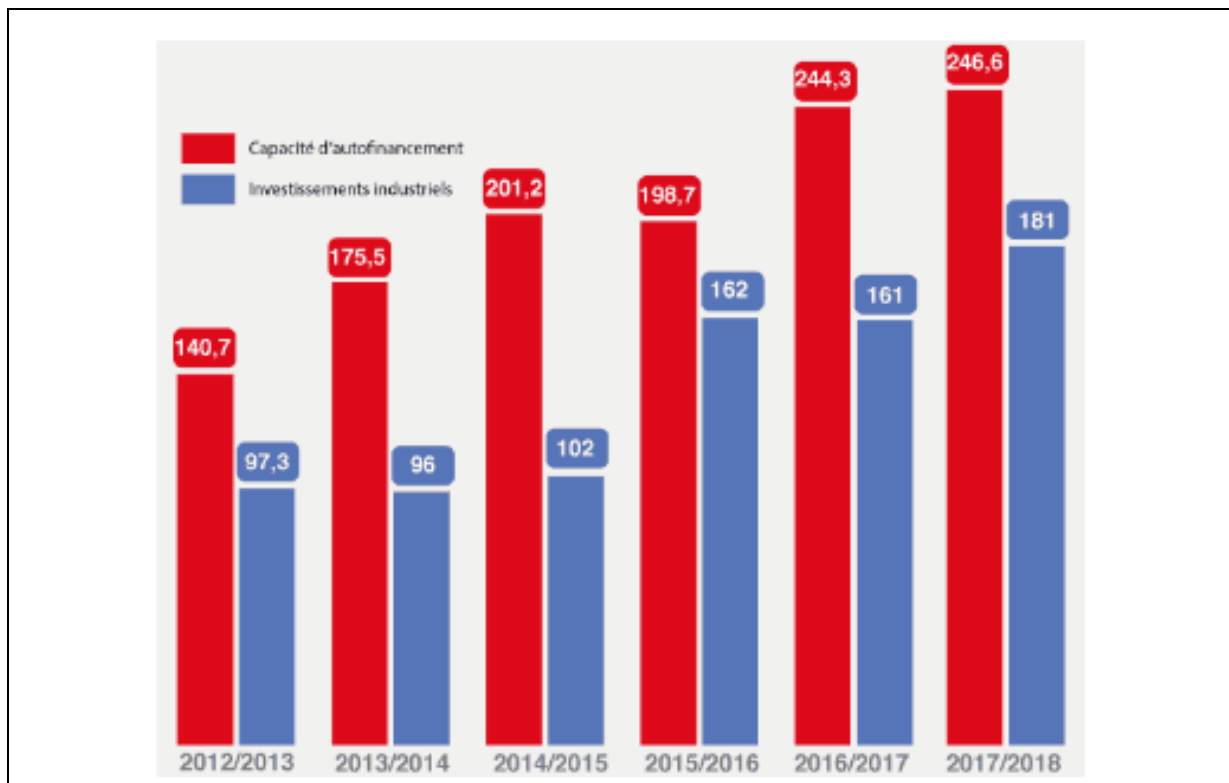


Figure 15. Capacité d'autofinancement et investissements industriels (en millions d'euros)

- ⇒ Le Groupe dispose d'une capacité d'autofinancement élevée qui lui permet de financer un programme d'investissements industriels importants et en augmentation.
- ⇒ Il est important de noter, au regard du coût du projet SBV CHATEAULIN, que le Groupe LDC via le Pôle SBV a la capacité d'auto-financer le projet. Le courrier d'engagement financier est fourni en **Pièce 6 – annexe 15**.

Des investissements en termes de protection de l'environnement sont réalisés tous les ans sur les tous sites du groupe.

A ces investissements s'ajouteront également les dépenses annuelles liées aux prestations suivantes :

- analyses d'eaux,
- suivi de la station d'épuration,
- suivi des rejets atmosphériques,
- tri des déchets (mise en place de bennes spécifiques, achat de presse à balles cartons, ...),
- autres études réglementaires,
- formation et sensibilisation du personnel,
- ...

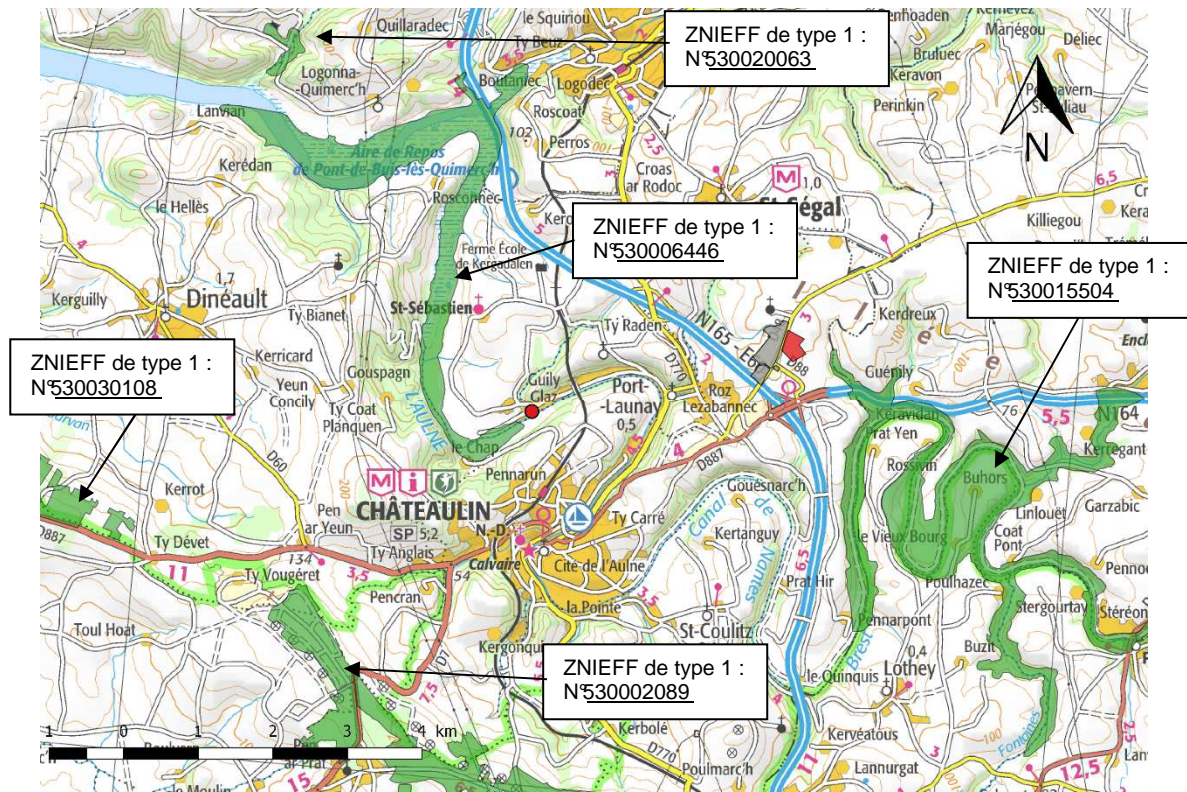
PARTIE 2 – IMPACTS DU PROJET

1. - ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET HUMAINS AUTOUR DU PROJET

1.1. - ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

1.1.1. - ZNIEFF

Les ZNIEFF de type I ou II présentes à proximité du site SBV CHATEAULIN sont localisées ci-dessous :



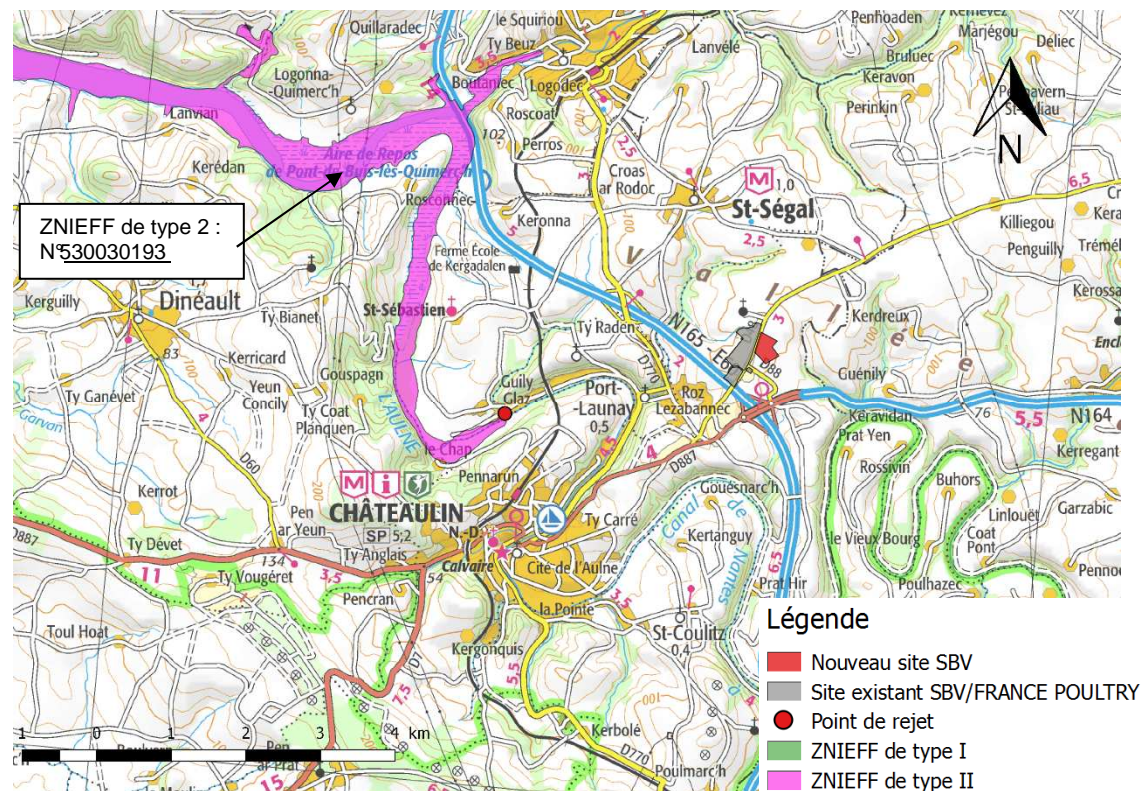


Figure 16. Localisation des ZNIEFF

Le projet SBV CHATEAULIN n'exerce pas d'emprise sur ces zones (localisation des ZNIEFF ci-dessus). La ZNIEFF la plus proche (ZNIEFF de type I n°530015504) est localisée à 350 m à l'est du projet. De par la régulation hebdomadaire et l'établissement des normes de rejet en adéquation avec la qualité du milieu, les rejets de la société SBV CHATEAULIN n'auront pas d'impact sur les ZNIEFF en aval hydraulique.

1.1.2. - NATURA 2000

Dans un rayon de 10 km, les zones **Natura 2000** les plus proches du site les suivantes :

- Natura 2000 – Directive Habitats : FR5300041 « Vallée de l'Aulne »,
- Natura 2000 – Directive Habitats : FR5230014 « Complexe du Menez Hom »,
- Natura 2000 – Directive Habitats : FR5300046 « Rade de Brest, estuaire de l'Aulne »,
- Natura 2000 – Directive Habitats : FR5300039 « Forêt du Cranou, Menez Meur »,
- Natura 2000 – Directive Habitats : FR5300013 « Monts d'Arrée centre et est »,
- Natura 2000 – Directive Oiseaux : FR5310071 « Rade de Brest : Baie de Daoulas, Anse de Poulmic ».

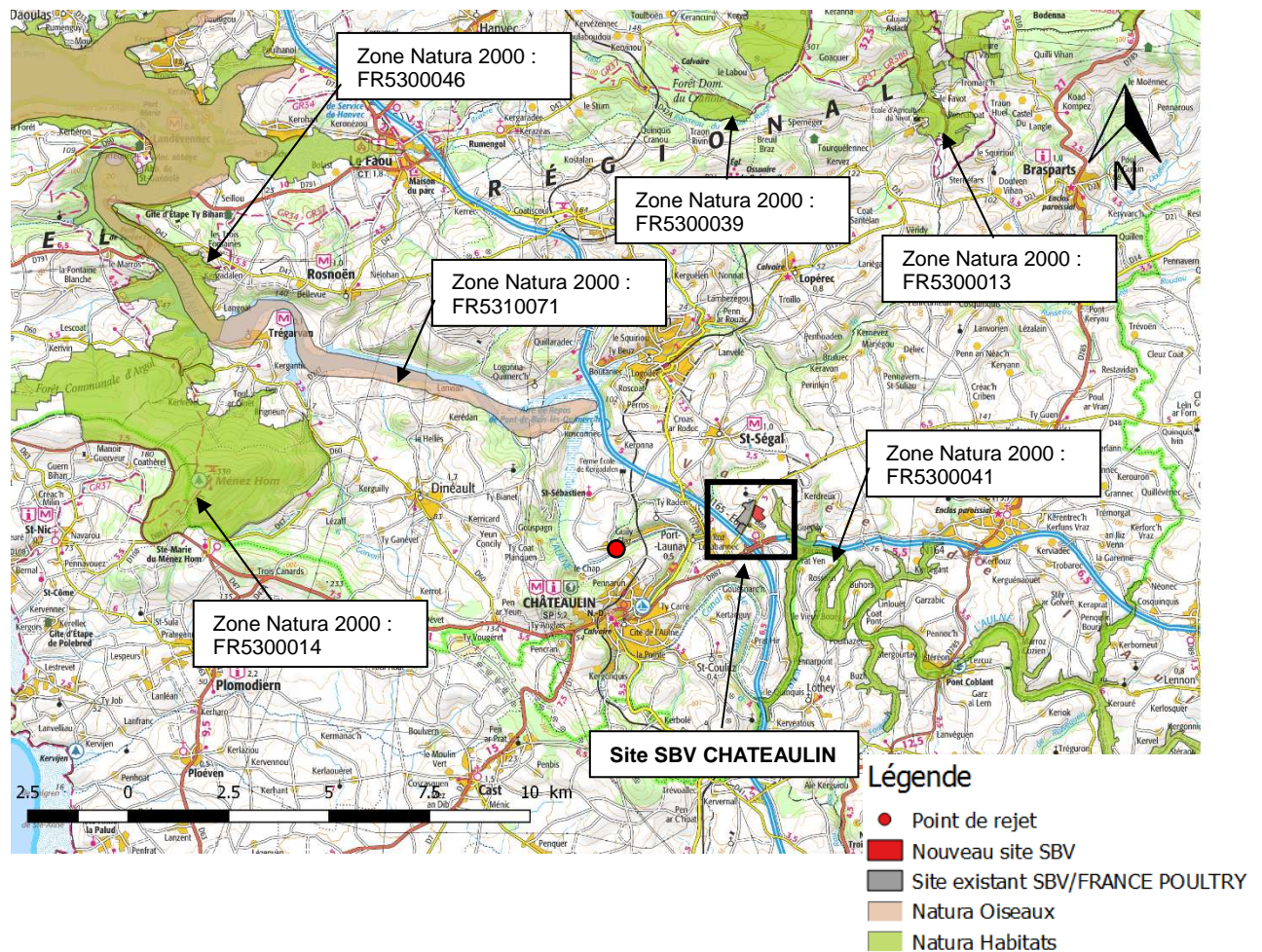
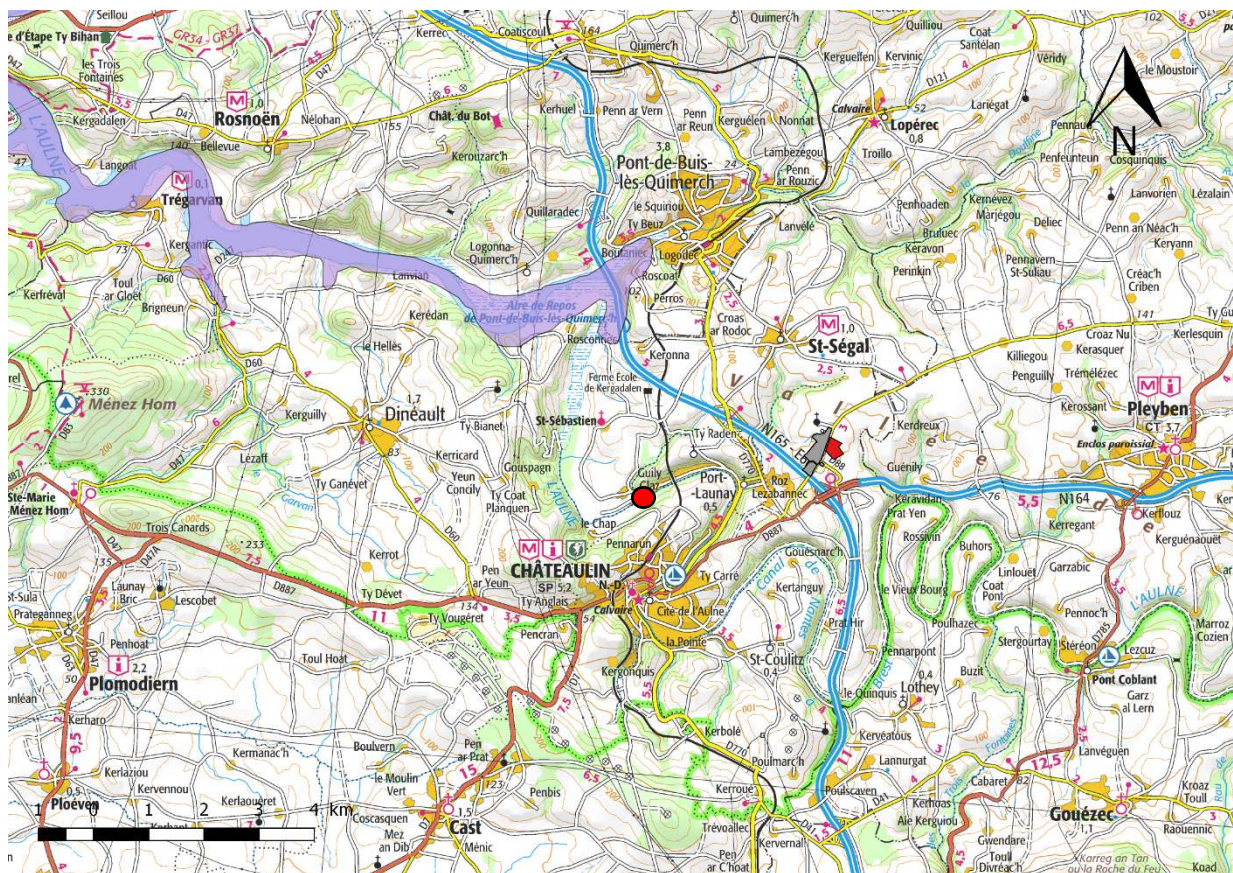


Figure 17. Localisation des zones Natura 2000

Le site SBV CHATEAULIN n'exerce pas d'emprise sur cette zone au regard de sa situation. La zone Natura 2000 la plus proche du site (FR5300041 : Vallée de l'Aulne) est localisée à 180 m à l'est du projet. Deux zones Natura 2000 (FR5310071 et FR5300046) sont localisées au niveau de l'Aulne, milieu récepteur des eaux épurées du site SBV CHATEAULIN. L'impact de ces eaux sur les zones Natura 2000 est décrit en **Pièce 4 -Partie 7**.

1.1.3. - ZICO

Une zone **ZICO** est présente à 4,7 km au Nord-Ouest du site. Il s'agit de la « Rade de Brest : Baie de Daoulas et Anse du Poulmic ».



Légende

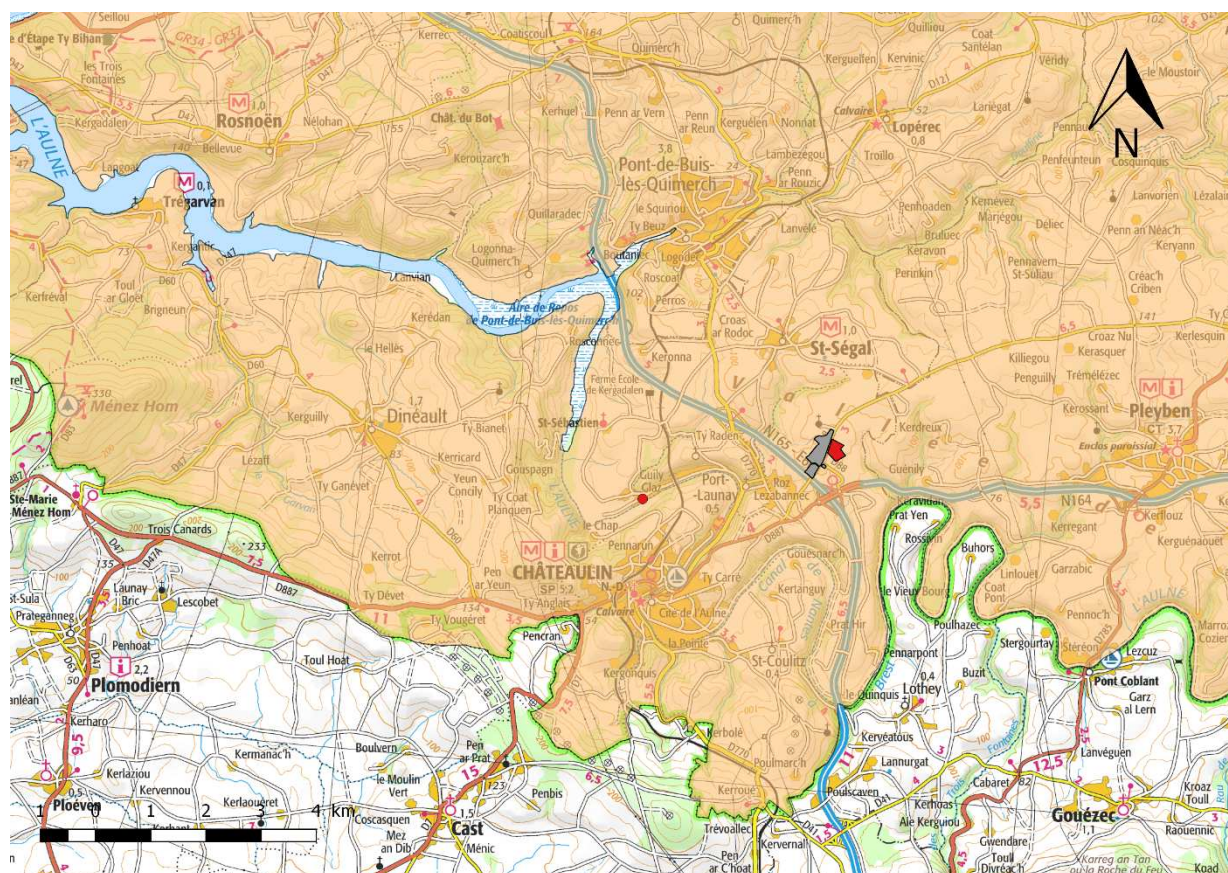
- Point de rejet
- Nouveau site SBV
- Site existant SBV/FRANCE POULTRY
- ZICO

Figure 18. Localisation des zones ZICO

Le site SBV CHATEAULIN n'exerce pas d'emprise sur cette zone au regard de sa situation.

1.1.4. - PARC NATUREL REGIONAL

Le projet SBV CHATEAULIN est situé dans le périmètre du **Parc Naturel Régional d'Armorique** (FR8000005).



Légende

- Point de rejet
- Nouveau site SBV
- Site existant SBV/FRANCE POULTRY
- Cours d'eau
- Parc naturel régional

Figure 19. Localisation des Parcs Naturels Régionaux

Le Parc naturel régional d'Armorique possède une charte 2009 - 2021 fixant plusieurs axes stratégiques, découpés en orientations opérationnelles :

Tableau 13. Axes stratégiques du PNR Armorique et compatibilité avec le projet SBV CHATEAULIN

Axe n°	Intitulé de l'axe ou de l'orientation opérationnelle	Applicabilité au site	Situation du site SBV CHATEAULIN	Compatibilité du site avec le PNR
Axe stratégique 1	Conforter la richesse et l'originalité des éléments de patrimoine qui fondent la qualité de cadre de vie des habitants	/	/	/
Orientation 1.1	Garantir une gestion patrimoniale des milieux et espèces remarquables	Non car le site n'est pas localisé au sein d'un milieu contenant des espèces remarquables	/	/

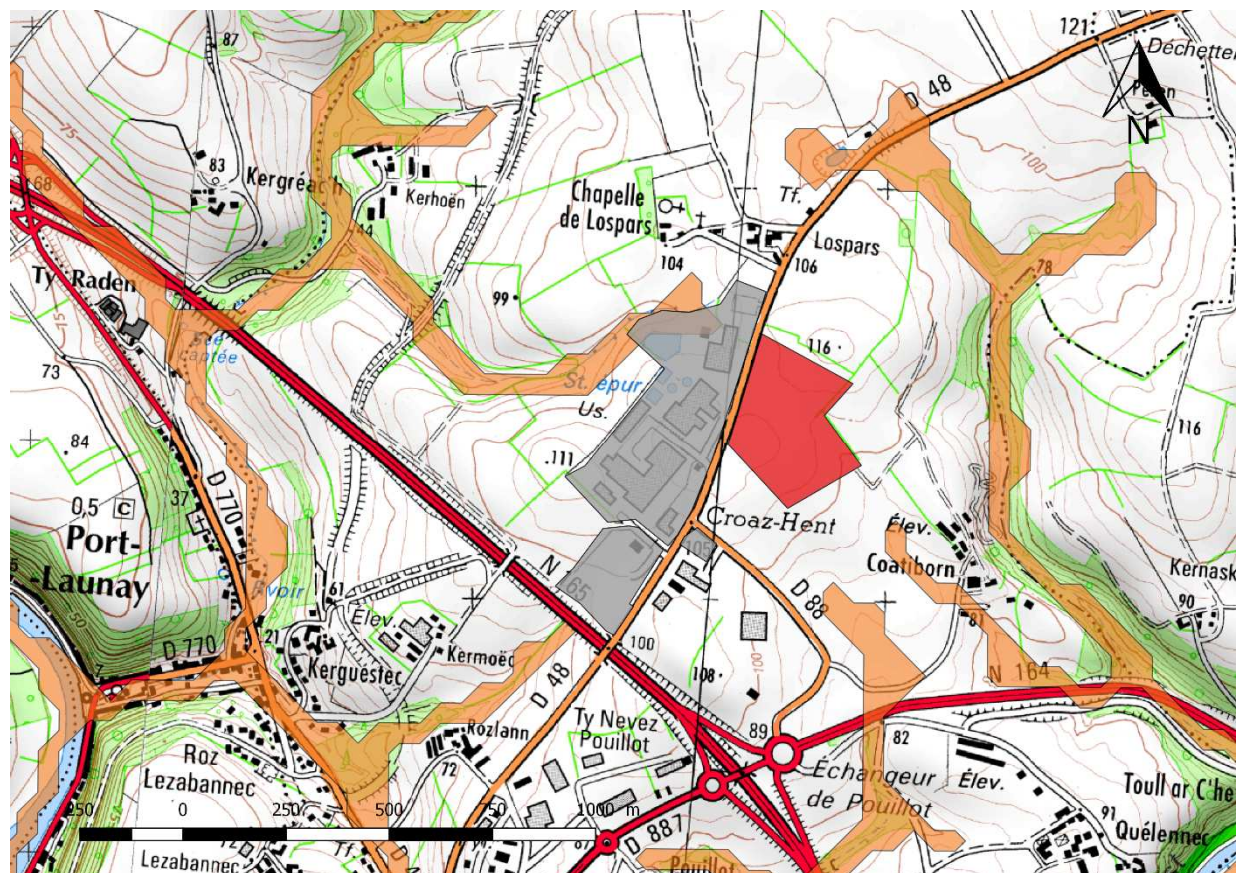
Axe n°	Intitulé de l'axe ou de l'orientation opérationnelle	Applicabilité au site	Situation du site SBV CHATEAULIN	Compatibilité du site avec le PNR
Orientation 1.2	Conserver toutes ses fonctionnalités à la nature ordinaire	Oui car le site projet est implanté sur une parcelle agricole	Conservation des haies classées en bordures Nord et Est du site.	Oui
Orientation 1.3	Conforter la qualité des eaux et des milieux aquatiques	Oui car la société SBV CHATEAULIN rejette ses eaux traitées dans l'Aulne	Traitement des effluents et rejet au milieu naturel en accord avec les objectifs de qualité de l'Aulne	Oui
Orientation 1.4	Construire et diffuser une culture commune du paysage	Oui car le projet inclut la construction d'une nouvelle usine.	Intégration du nouveau site au paysage	Oui
Orientation 1.5	Inscrire l'urbanisme dans un développement soutenable	Oui car le projet demande une modification du PLU.	La société SBV CHATEAULIN a demandé à la commune de Châteaulin la mise en compatibilité du PLU. Une copie de la délibération attestant de la mise à jour du PLU est jointe en Pièce 6 – annexe 13.	Oui
Orientation 1.6	Valoriser la qualité du bâti et soutenir la création architecturale	Non car le site ne concerne pas un bâtiment du patrimoine.	/	/
<u>Axe stratégique 2</u>	Conjuguer l'évolution des activités de l'Homme et la valeur des patrimoines naturels, terrestres, insulaires et maritimes	/	/	/
Orientation 2.1	Soutenir les agricultures valorisant durablement les ressources du territoire	Non car le projet n'est pas en lien avec une exploitation agricole	/	/
Orientation 2.2	Organiser la multifonctionnalité des espaces forestiers	Non car le projet n'est pas implanté au sein d'un espace forestier	/	/
Orientation 2.3	Enrichir l'offre de produits touristiques cultivant les liens entre l'Homme et les patrimoines	Non car le projet n'est pas en lien avec le tourisme	/	/
Orientation 2.4	Organiser la maîtrise des activités de pleine nature	Non car le projet n'est pas en lien avec les activités de pleine nature	/	/
Orientation 2.5	Stimuler les efforts d'exemplarité des entreprises au bénéfice du territoire	Oui car la société SBV CHATEAULIN mettra en place des technologies limitant ses impact, telles que le bassin d'infiltration des eaux pluviales, traitement plus poussé des effluents...	Les futurs aménagements seront conçus afin de limiter au maximum les impacts sur l'environnement	Oui
Orientation 2.6	Lutter localement contre les causes et les effets du réchauffement climatique	Oui car l'activité de l'usine SBV CHATEAULIN, comme toute activité anthropique, générera des gaz à effet (GES)	Energies utilisées, électricité et gaz, reconnues comme les moins polluantes	Oui
<u>Axe stratégique 3</u>	Faire vivre les patrimoines et la création artistique par des projets fédérateurs	/	/	/

Axe n°	Intitulé de l'axe ou de l'orientation opérationnelle	Applicabilité au site	Situation du site SBV CHATEAULIN	Compatibilité du site avec le PNR
Orientation 3.1	Accompagner les projets de mise en valeur des patrimoines	Non car le projet n'est pas en lien avec des patrimoines	/	/
Orientation 3.2	Renouveler l'offre et élargir les missions des équipements d'accueil sur le Parc	Non car le projet n'est pas en lien avec l'accueil du Parc	/	/
Orientation 3.3	Mettre en place une médiation des patrimoines entre Nature et Culture	Non car le projet n'est pas en lien avec la médiation du Parc	/	/
Orientation 3.4	Proposer une transmission vivante du patrimoine immatériel	Non car le projet n'est pas en lien avec la transmission du patrimoine du Parc	/	/
Orientation 3.5	Susciter des projets de création artistique et de diffusion culturelle sur le territoire du Parc	Non car le projet n'est pas en lien avec le développement culturel du Parc	/	/
<u>Axe stratégique 4</u>	Transcrire l'esprit de partenariat, du local à l'international	/	/	/
Orientation 4.1	Adapter les moyens à l'ambition	Non car le projet n'est pas en lien avec l'organisation du Parc	/	/
Orientation 4.2	Ouvrir le Parc aux coopérations	Non car le projet n'est pas en lien avec l'organisation du Parc	/	/
Orientation 4.3	Mettre le Parc au cœur d'un nouveau mode de gouvernance	Non car le projet n'est pas en lien avec l'organisation du Parc	/	/
Orientation 4.4	Evaluer l'action du Parc	Non car la société SBV CHATEAULIN n'est pas chargée de l'évaluation du Parc	/	/

Le projet est compatible avec les axes stratégiques et les orientations opérationnelles, définis par les PNR Armorique.

1.1.5. - ZONES HUMIDES

Des **zones humides potentielles** sont également localisées en limite Nord-ouest et Sud-est du site SBV CHATEAULIN.



Légende

- Nouveau site SBV
- Site existant SBV/FRANCE POULTRY
- Zones humides

Figure 20. Localisation des zones humides potentielles

D'après l'article L 211-1 du Code de l'Environnement, les zones humides sont définies comme « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eaux douces, salées ou saumâtres de façon permanente ou temporaire ». Ces zones humides sont alimentées par les eaux météoriques par ruissellement direct ou par les nappes après infiltration.

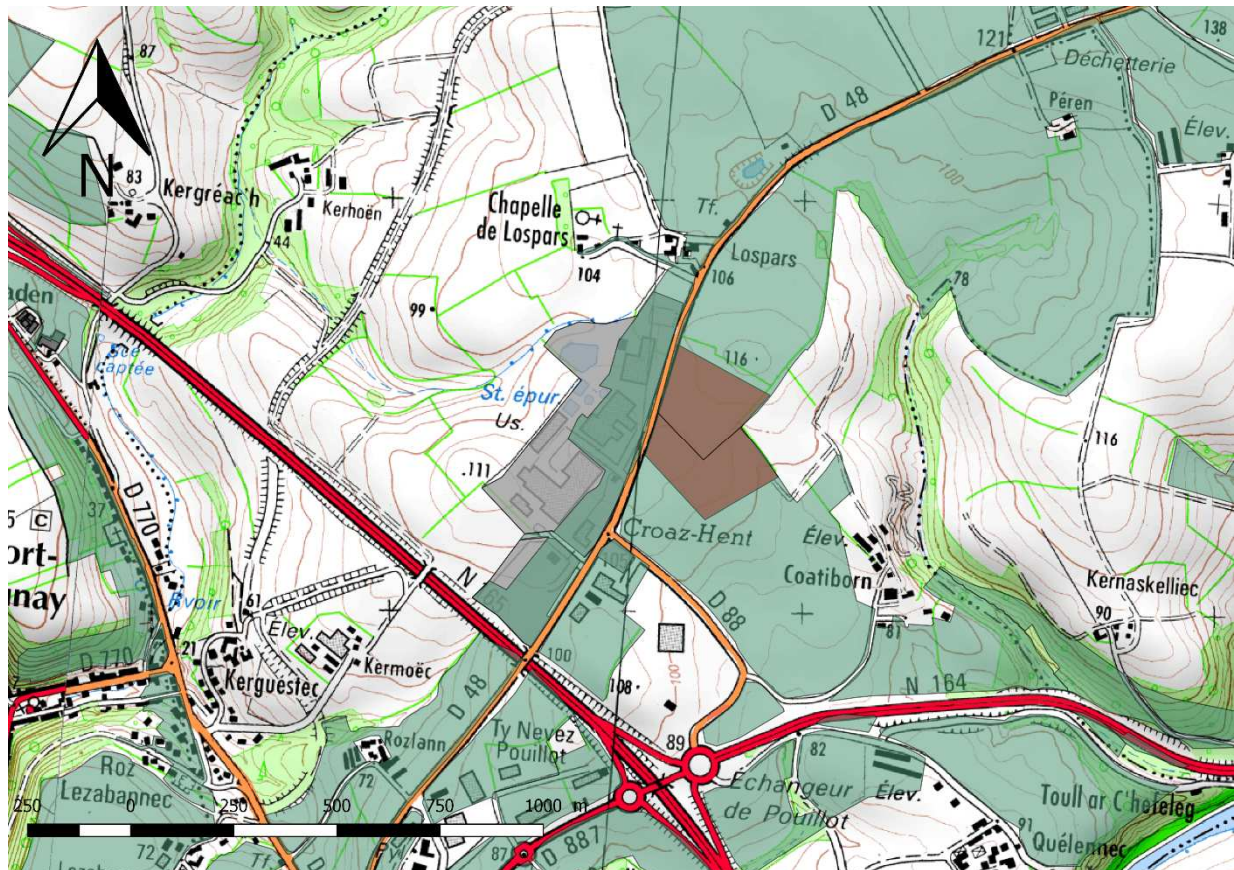
Sur le site projet, l'ensemble des eaux pluviales seront infiltrées. Les eaux rejoindront la nappe, sur le même bassin versant qu'en l'état actuel. Par conséquent, aucune modification de la destination des eaux pluviales et donc l'alimentation des zones humides ne sera observée.

Les rejets d'eaux usées du site n'auront pas d'impact sur ces zones humides dans la mesure où les rejets seront directement dirigés vers l'Aulne.

Les zones humides potentielles localisées au nord du site existant ne feront l'objet d'aucune modification. Les travaux d'amélioration prévus sur la station d'épuration seront réalisés en lieu et place du bâtiment de l'ancienne découpe DOUX qui sera déconstruite. De plus, le site d'implantation du projet est localisé hors des zones humides potentielles.

1.1.6. - ZONE DE PROTECTION AU TITRE DE L'ARCHEOLOGIE

Le site SBV CHATEAULIN est situé sur une zone de protection au titre de l'archéologie, de degré de protection 1.



Légende

- Nouveau site SBV
- Site existant SBV/France Poultry
- Zone de protection au titre de l'archéologie (degré de protection 1)

Figure 21. Zone de protection au titre de l'archéologie

Un arrêté définissant le diagnostic archéologique à réaliser sur les parcelles du site projet par la société SBV CHATEAULIN, a été signé par la région Bretagne le 25 juillet 2019. Conformément à cet arrêté, des tranchées vont être réalisées sur la parcelle du site projet, afin de confirmer l'absence ou la présence de vestiges. Le rapport de diagnostic archéologique sera consultable dans la bibliothèque numérique de la DRAC Bretagne. En l'absence de vestiges, le terrain sera libéré pour le projet. En présence de vestiges, des fouilles archéologiques poussées seront réalisées.

1.2. - PRINCIPAUX ENJEUX HABITATS ET ESPECES SUR LA ZONE DU PROJET

A l'intérieur d'une aire de répartition géographique d'une espèce, les populations de chaque espèce vont être distribuées dans un milieu de vie naturel, appelé l'habitat d'une espèce, auquel elles sont inféodées.

A proximité du site SBV CHATEAULIN, le paysage est caractérisé d'une part par la zone industrielle et d'autre part par l'activité agricole (parcelles cultivées et prairies).

L'activité agricole dominante de polyculture et d'élevage a contribué à entretenir un bocage ouvert caractérisé par des parcelles de taille variable. Les parcelles sont entourées de talus et sont desservies par de nombreux chemins ruraux.

L'Aulne, ses affluents et les pentes boisées associées, constituent un corridor fonctionnel isolé au sein d'une zone fortement marquée par le développement de l'agriculture intensive.

La faune et la flore du secteur sont représentatives des zones agricoles. En dehors des plantes cultivées (prairies et grandes cultures), la végétation naturelle est dominée par des espèces arborescentes (chêne, hêtre, châtaignier, charme, frêne, noisetier).

Il n'y a pas de grande zone boisée. On rencontre surtout de nombreuses zones de taille réduite disséminées au sein du paysage. Elles sont essentiellement composées de chênes et de hêtres.

La faune est diversifiée et assez abondante : lapins, lièvres, oiseaux, petits rongeurs, renards, chevreuils. Les zones boisées ainsi que les haies et talus conservés autour des parcelles agricoles contribuent à abriter les animaux.

L'Aulne et ses affluents sont classés en première catégorie piscicole, passant en seconde catégorie sur les parties canalisées. On y trouve une population variée de saumons, chabots, sandres, carpes, brochets, aloses, lamproies, anguilles, truites.

La loutre d'Europe fréquente aussi le cours d'eau. La Bretagne demeure l'une des six régions françaises où des noyaux significatifs d'habitat de la loutre subsistent.

Les versants des vallées sont boisés, permettant ainsi l'accueil d'une faune constituée essentiellement de bécasses, chevreuils, renards, etc.

Le réseau hydrographique du bassin versant de l'Aulne présente des secteurs tourbeux nombreux, établis le plus souvent en bordure des ruisseaux. Les landes tourbeuses et les tourbières offrent une végétation (saules, renoncules, sphaignes, épiphytes, ajoncs, osmondes, rossolis, euphorbes, lycopodes, etc.) et une faune (loutres, escargots de Quimper, mulettes d'eau douce, odonates) particulières.

La société SBV CHATEAULIN conservera les haies classées existantes entre les parcelles agricoles. De plus, les normes de rejet dans l'Aulne ont été définies en fonction de l'acceptabilité du cours d'eau.

Par conséquent, le projet SBV CHATEAULIN n'exercera pas d'impact sur les habitats et les espèces.

1.3. - ENJEUX HUMAINS

1.3.1. - ACTIVITES ET HABITATIONS A PROXIMITE

Dans un rayon de 300 m autour de l'usine (voir photo aérienne *ci-dessous*) se trouvent :

- Au Nord et au Nord-Est : une zone agricole,
- A l'Est : une zone agricole puis une exploitation agricole ainsi que les unités de méthanisation VOL-V et Bio Métha,
- Au Sud-Est : la société ATLANTIQUE LOGISTIQUE TRANSPORT, puis McDonald's et l'aire de covoiturage de Châteaulin,
- Au Sud : les sociétés DB SCHENKER, SAMI TP CHATEAULIN et Point P, puis la RN 165,
- A l'Ouest, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest : l'abattoir FRANCE POULTRY puis une zone agricole.

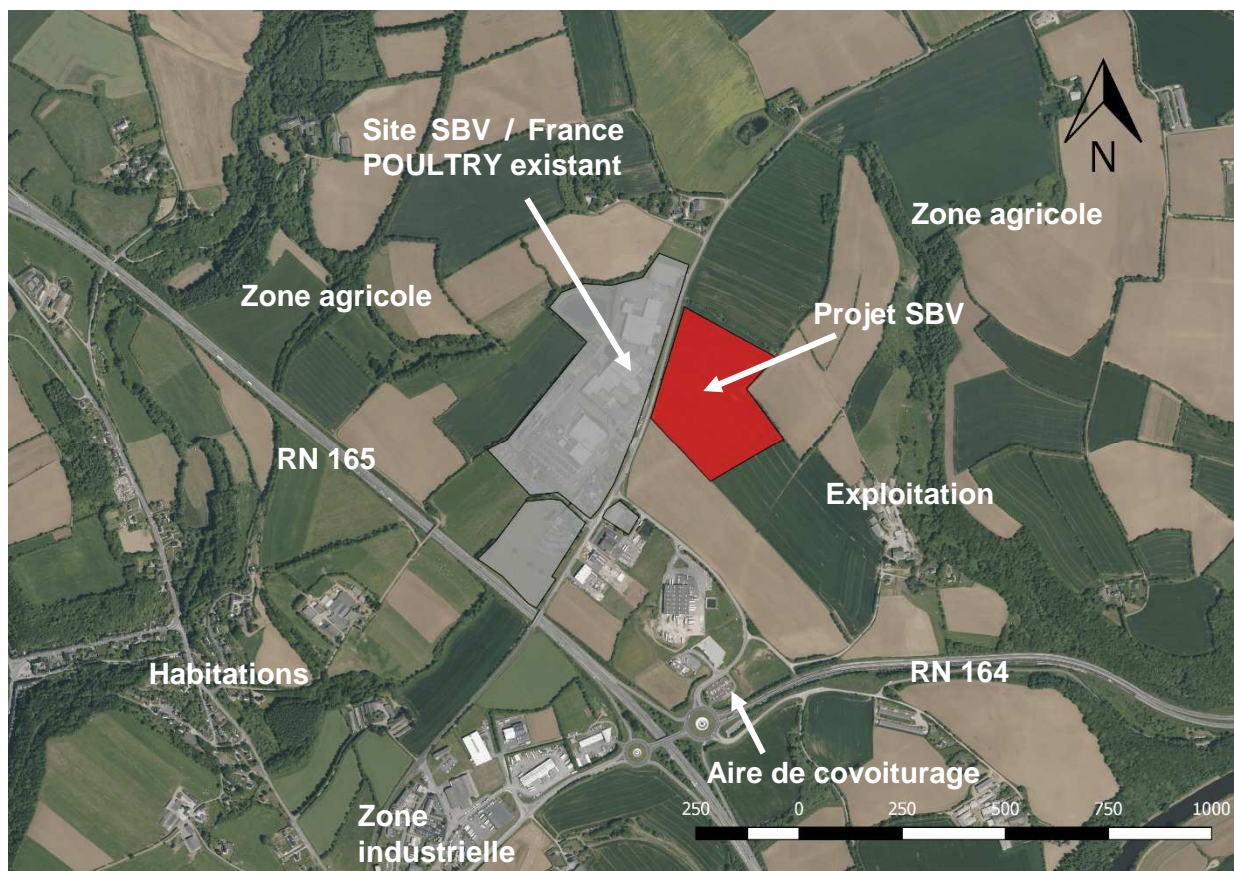


Figure 22. Vue aérienne des environs du site (rayon de 300m)

Les habitations les plus proches (voir carte **ci-dessous**) se situent (distances approximatives données à titre indicatif) :

- Au Nord : lieu-dit « Lospars » à 180 m de la limite de propriété du projet SBV CHATEAULIN,
- Au Nord-Est : lieu-dit « Péren » à 930 m de la limite de propriété du projet SBV CHATEAULIN,
- A l'Est : lieu-dit « Le Moustoir » (dans l'axe au-delà du lieu-dit Kernaskellieg) à 1,5 km de la limite de propriété du projet SBV CHATEAULIN,
- Au Sud-Est : lieu-dit « Coatiborn » à 200 m de la limite de propriété du projet SBV CHATEAULIN,
- Au Sud : lieu-dit « Le Pouillot » à 1 km de la limite de propriété du projet SBV CHATEAULIN,
- Au Sud-Ouest : lieu-dit « Kermoëc » à 850 m de la limite de propriété du projet SBV CHATEAULIN,
- A l'Ouest : lieu-dit « Kerhoën » à 1 km de la limite de propriété du projet SBV CHATEAULIN,
- Au Nord-Ouest : lieu-dit « Chapelle Saint-Compars » (à proximité du lieu-dit Lospars) à 320 m de la limite de propriété du projet SBV CHATEAULIN.

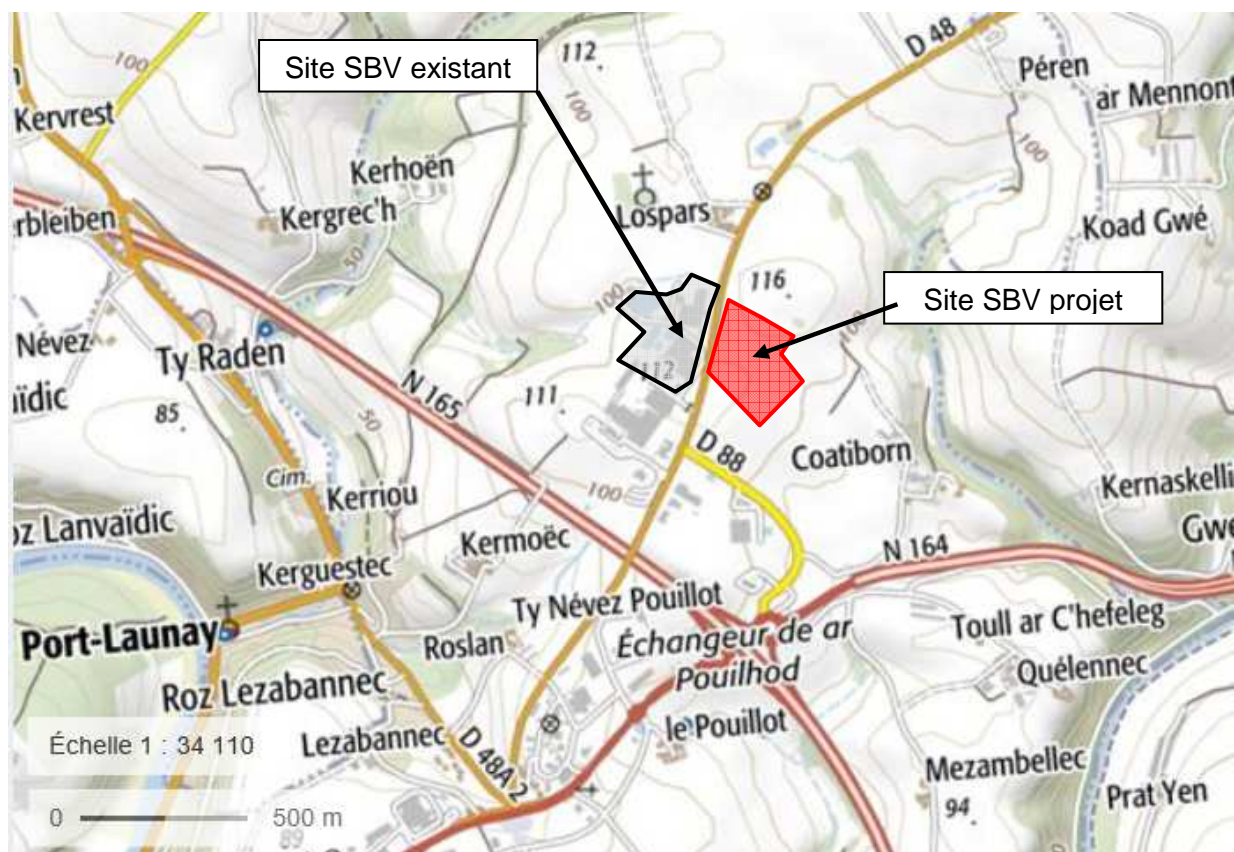


Figure 23. Localisation des lieux-dits à proximité du site

On peut estimer la population à partir de la taille moyenne des ménages à laquelle il faut ajouter les entreprises de la zone d'activités de Lospars.

La taille moyenne des ménages pour la commune de Châteaulin est de 2,08 habitants (données INSEE 2012). Ainsi, en considérant les 8 lieux-dits cités ci-dessus, la population peut être estimée à environ 17 habitants.

A cela s'ajoutent les effectifs des entreprises de la zone d'activités. Ils sont estimés à 70 – 75 personnes maximum.

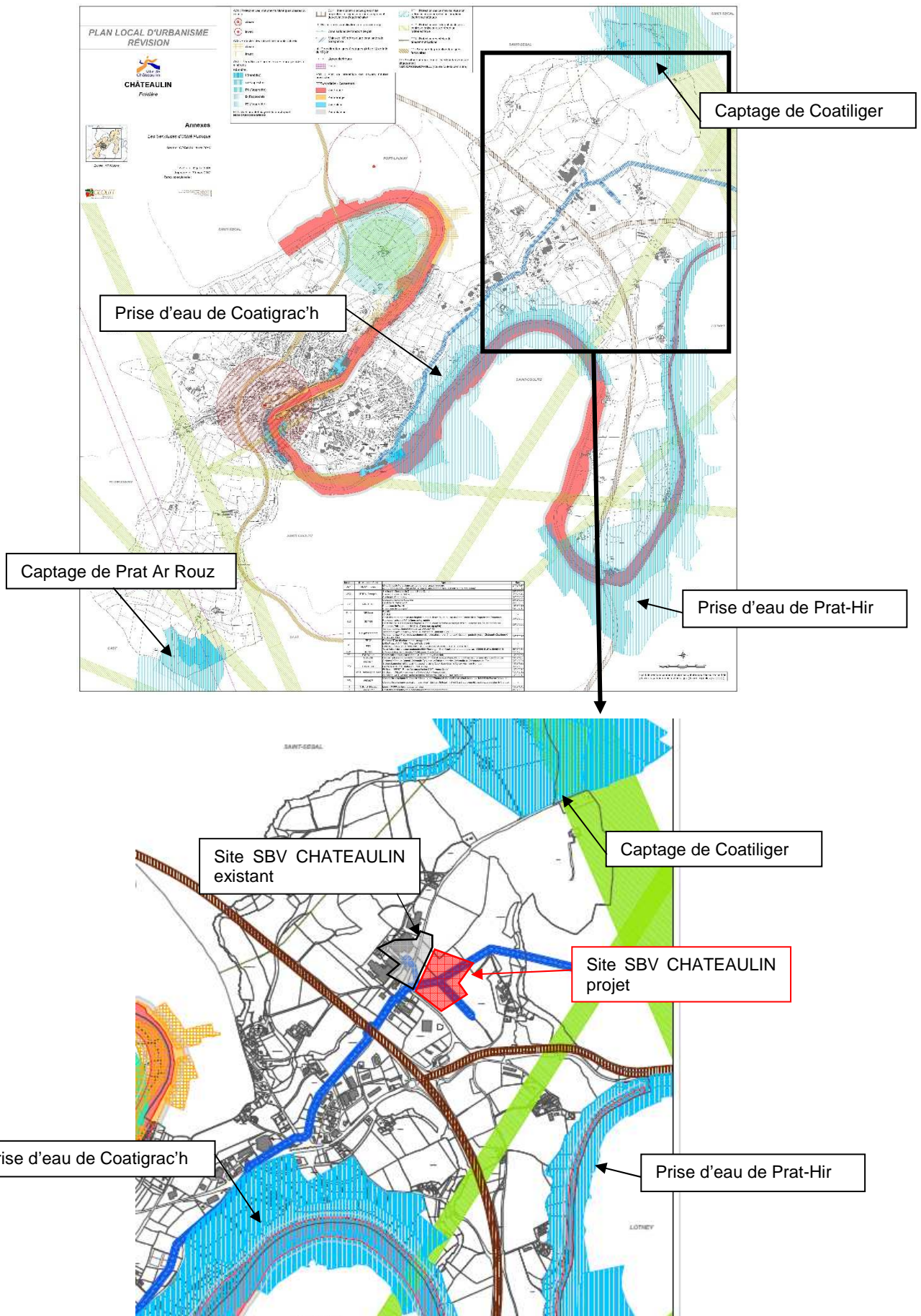
Par conséquent, la population globale à proximité du site SBV CHATEAULIN est estimée à 87 – 91 habitants, arrondis à 100 personnes au maximum.

1.3.2. - CAPTAGES D'EAU POTABLE

D'après le PLU, quatre captages sont présents sur la commune de Châteaulin :

- Captage et forage de Coatiliger.
- Captage de Prat Ar Rouz.
- Prise d'eau de Prat-Hir.
- Prise d'eau de Coatigrac'h.

Le projet de l'usine SBV CHATEAULIN se situe en dehors des périmètres rapprochés sensibles et complémentaires des captages présents sur la commune de Châteaulin (voir localisation *ci-dessous*).



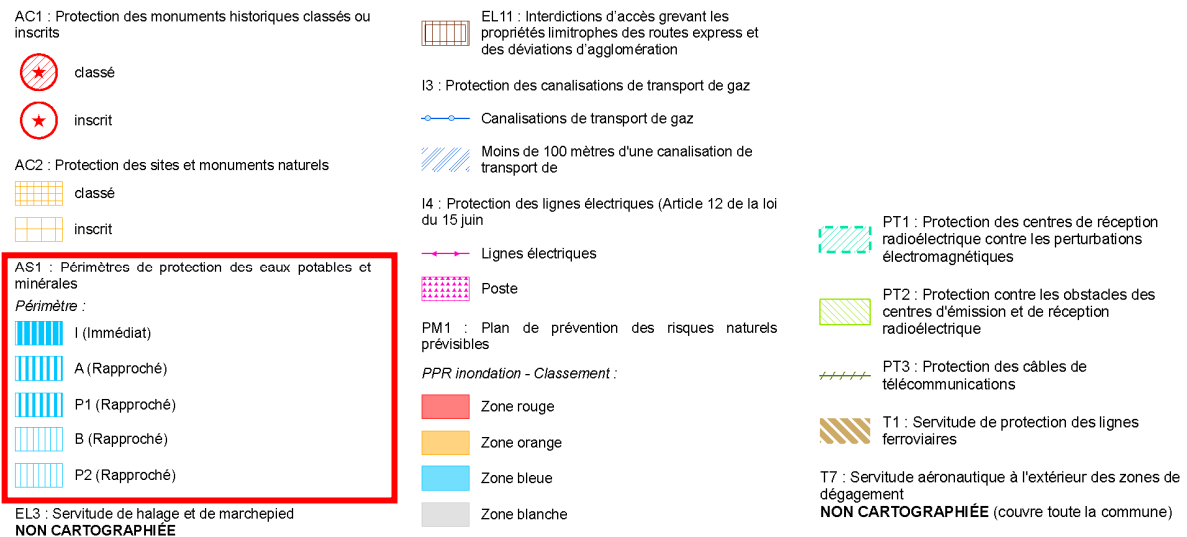


Figure 24. Localisation des périmètres de protection des capatges sur la commune de Châteaulin

2. - PRINCIPAUX IMPACTS PRESENTES PAR LE PROJET

2.1. - COMPOSANTES ETUDIÉES LORS DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Un certain nombre de composantes a été étudié lors de l'étude d'impact. Toutes ces composantes ne sont pas pertinentes pour la suite de l'étude. De ce fait, elles ne seront pas abordées dans ce chapitre. Il s'agit principalement des thématiques suivantes :

- les déchets,
- les émissions lumineuses, vibrations, chaleur, radiation,
- la gestion de l'énergie,
- effets sur le climat,
- les sols et sous-sols.

Nous présenterons ici les aspects principaux susceptibles d'émettre des impacts sur l'environnement et le voisinage.

2.2. - L'EAU

2.2.1. - USAGES

L'eau au niveau du site existant est utilisée aux fins suivantes :

- usages sanitaires : WC, douches, lavabos,
- usages industriels : plus d'usage d'eau en l'absence de process dans les bâtiments existants,
- usages techniques : tours aéroréfrigérantes, salle des machines ammoniac, station d'épuration.

L'eau au niveau du projet sera utilisée aux fins suivantes :

- usages sanitaires : WC, douches, lavabos,
- usages industriels : process (saignée, chaîne d'éviscération, ...), lavages (sols et matériels),
- usages techniques : tours aéroréfrigérantes.

2.2.2. - CONSOMMATIONS

Les consommations en eau estimées en situation future sont les suivantes :

- **Site existant** :

Tableau 14. Consommations en eau

Consommation (m ³ /an)			
Total	Station d'épuration	Process	TAR
8 000	4 000 ^(*)	0	5 200

(*) La consommation d'eau de la station augmentera de 1 200 m³/an par rapport à la situation actuelle car la préparation du polymère nécessitera de l'eau de ville.

- **Site projet** :

Tableau 15. Consommations en eau

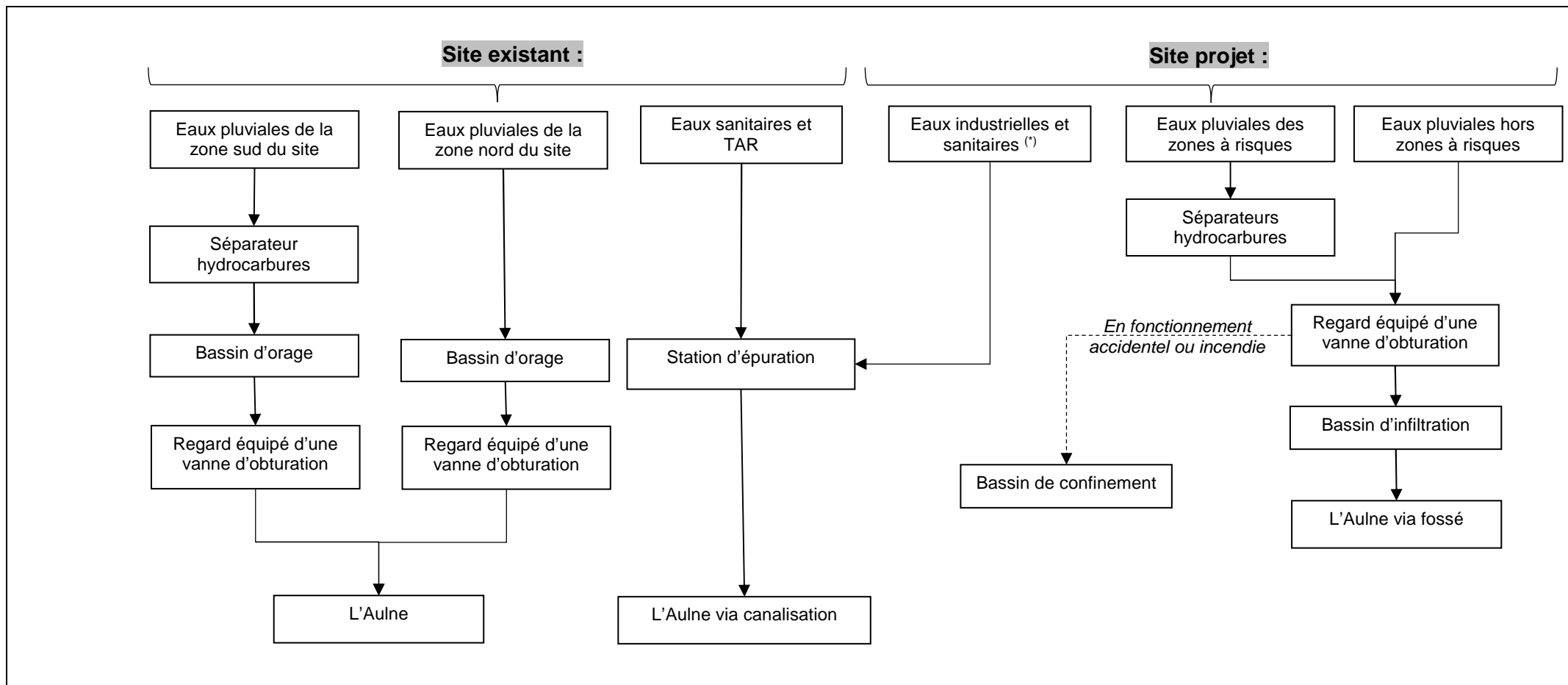
Consommation (m ³ /an)			Production	Ratio
Total	Process	TAR	(t/an)	l/kg
359 200	343 200	16 000	100 000	3,4

Les consommations « process » intègrent les consommations liées à l'abattage, aux nettoyages des matériels et locaux ainsi qu'aux usages sanitaires.

Le ratio d'eau consommée pour le process par kilogramme de carcasse est conforme à la réglementation (inférieur à 6 l/kg).

2.2.3. - RESEAU D'EAUX

Les réseaux du site existant et du site projet sont séparatif.



(*) y compris zone de réception vif

Figure 25: Synoptique des réseaux en situation future

2.2.4. - DEFINITION DES REJETS FUTURS

2.2.4.1. SOCIETE FRANCE POULTRY

La projection maximale de la société FRANCE POULTRY en termes de tonnage est de 390 000 poulets/j. Les charges entrantes futures sont estimées à partir des ratios de l'ancien site DOUX à Châteaulin entre avril 2018 et mars 2019 (excepté la période entre 04/09 et le 21/11 durant laquelle le débitmètre était défaillant), issus des données de production FRANCE POULTRY et de l'autosurveillance.

Tableau 16. Estimation des charges polluantes futures FRANCE POULTRY

	Ratio moyens 2018	Projections FP	
	kg/t	kg/j	mg/l
Poulets	-	390 000 poulets/j	
Production	-	400 t/j	
volume	8,06	3 223 m ³ /j	
DCO	29,71	11 885	3 688
DBO ₅	12,08	4 833	1 500
MES	9,61	3 842	1 192
NTK	1,68	671	208
P total	0,22	88	27

L'étude de la filière de traitement des eaux usées est fournie en **Pièce 6 – annexe 19**.

2.2.4.2. SITE SBV CHATEAULIN

La projection maximale du site SBV CHATEAULIN en termes de tonnage est de 400 t/j. L'activité du site SBV CHATEAULIN sera similaire à celle du site de BOSCHER VOLAILLES à Mûr-de-Bretagne. Par conséquent, les ratios du futur site SBV CHATEAULIN sont assimilés aux ratios du site BOSCHER VOLAILLES, issus des données de production et d'autosurveillance entre janvier 2018 et mars 2019.

Tableau 17. Estimation des charges polluantes futures SBV CHATEAULIN

	Ratio moyens Boscher - Autosurveillance	Projections SBV CHATEAULIN	
	kg/t	kg/j	mg/l
Production	-	400 t/j	
volume	3,30	1 321 m ³ /j	
DCO	23,87	9 547	7 228
DBO ₅	13,26	5 304	4 016
MES	5,70	2 280	1 726
NTK	1,04	417	315
Ptotal	0,12	49	37

L'étude de la filière de traitement des eaux usées est fournie en **Pièce 6 – annexe 19**.

2.2.4.3. TOTAL FUTUR ENTREE STEP

Le volume et les charges polluantes entrantes futures seront les suivantes :

Tableau 18. Estimation des charges futurs en entrée station

	Projections SBV CHATEAULIN		Projections FP		Total	
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l
Production	400 t/j		400 t/j		800 t/j	
volume	1 321 m ³ /j		3 223 m ³ /j		4 544 m ³ /j	
DCO	9 547	7 228	11 885	3 688	21 432	4 717
DBO ₅	5 304	4 016	4 833	1 500	10 137	2 231
MES	2 280	1 726	3 842	1 192	6 122	1 347
NTK	417	315	671	208	1 088	239
Ptotal	49	37	88	27	137	30

La différence de volume rejeté entre SBV CHATEAULIN et FRANCE POULTRY est liée :

- à la nature des volailles abattues : les poulets abattus sur le nouveau site SBV CHATEAULIN auront un poids unitaire supérieur à ceux abattus sur le site FRANCE POULTRY.
- au nombre de lignes d'abattage : la société France POULTRY est équipée de 2 lignes d'abattage alors que la société SBV CHATEAULIN n'en possèdera qu'une.
- à la technologie et au process d'abattage : pour le refroidissement de la viande lors du ressuage, la société SBV CHATEAULIN sera dotée d'un système de refroidissement dynamique à l'air alors que la société France POULTRY est équipée d'un refroidissement à l'eau. En effet, le refroidissement choisi par la société FRANCE POULTRY est de type spinchiller, qui consiste à plonger les volailles dans un courant d'eau froide.

Le ratio DCO/DBO₅ de 2,1 indique que les effluents sont biodégradables.

Le ratio DBO₅/N/P est de 100/10,7/1,3. Cela indique que les effluents présentent un excès d'azote et de phosphore au regard de la matière organique.

Les ratios sont typiques d'effluents issus d'abattoirs.

L'étude de la filière de traitement des eaux usées est fournie en **Pièce 6 – annexe 19**.

2.2.5. - DEFINITION DES NORMES DE REJET DES EAUX USEES

2.2.5.1. REPRESENTATIVITE DU REJET

Les rejets directs urbains et industriels présents sur le bassin versant de l'Aulne représentent :

Tableau 19. Stations d'épuration rejetant dans l'Aulne

Stations	Capacité nominale	
Stations urbaines	65 790 EH	3 947,4 kg DBO ₅ /j
Stations industrielles	207 000 EH	12 420 kg/DBO ₅ /j
Total	272 790 EH	16 367,4 kg/DBO₅/j

La capacité nominale de la station DOUX est de 9 900 kg/j en DBO₅. Les effluents représentent environ 60% des effluents présents sur le bassin versant de l'Aulne.

Il a donc été retenu que les calculs d'acceptabilité et la définition des normes maximales acceptables seraient réalisés en considérant un pourcentage de 60% des flux admissibles pour l'Aulne.

2.2.5.2. FLUX ADMISSIBLE ET CONCENTRATIONS ACCEPTABLES EN SORTIE STEP

Tableau 20. Flux admissibles pour le milieu récepteur

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Flux admissibles	Normes de rejet actuelles
	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
Volume (m³/j)	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	-	3 750
DCO	18 004,1	18 263,3	11 368,6	6 288,3	3 867,4	2 301,8	1 119,9	1 259,8	1 239,1	1 467,2	4 551,7	14 168,0	1 119,9	338
DBO ₅	5 573,9	6 382,0	3 855,9	2 315,2	1 457,5	929,6	529,2	562,0	599,3	587,4	1 583,0	5 089,7	529,2	75
MES	17 275,4	24 984,6	8 193,1	12 622,3	4 616,1	4 882,3	2 392,5	2 798,6	2 657,2	2 253,7	3 643,6	13 592,7	2 253,7	75
P total	215,7	273,4	181,3	106,2	49,8	22,8	17,3	18,3	16,9	20,0	63,2	155,6	16,9	7,5
NGL	11 815,7	12 218,8	7 429,7	4 203,2	2 895,2	1 836,9	933,9	1 201,9	1 247,3	1 478,1	3 962,3	9 117,5	933,9	75
NTK	1 977,5	2 551,9	1 473,6	688,8	422,5	317,3	162,4	147,6	168,5	200,5	318,4	1 696,6	147,6	38
NO ₂	485,0	510,2	317,1	174,9	103,3	61,0	29,1	34,1	33,5	39,9	126,2	381,4	29,1	-
NO ₃	46 030,3	40 689,2	27 913,3	16 411,0	11 474,1	7 038,8	3 564,2	4 834,1	4 939,4	5 851,2	16 748,7	34 799,7	3 564,2	-
NH ₄	808,3	856,3	487,1	293,5	168,3	95,0	49,5	52,4	52,7	65,5	211,9	635,6	49,5	-

Tableau 21. Concentrations acceptables en sortie de la station

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Normes de rejet acceptables	Normes de rejet actuelles
	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l
Volume (m³/j)	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	-	3 750
DCO	4 801,1	4 870,2	3 031,6	1 676,9	1 031,3	613,8	298,6	336,0	330,4	391,2	1213,8	3778,1	298,6	90
DBO5	1 486,4	1 701,9	1 028,2	617,4	388,7	247,9	141,1	149,9	159,8	156,6	422,1	1357,2	141,1	20
MES	4 606,8	6 662,5	2 184,8	3 365,9	1 231,0	1 302,0	638,0	746,3	708,6	601,0	971,6	3624,7	601,0	20
P total	57,5	72,9	48,3	28,3	13,3	6,1	4,6	4,9	4,5	5,3	16,9	41,5	4,5	2
NGL	3 150,9	3 258,3	1 981,2	1 120,9	772,0	489,8	249,0	320,5	332,6	394,2	1056,6	2431,3	249,0	20
NTK	527,3	680,5	393,0	183,7	112,7	84,6	43,3	39,4	44,9	53,5	84,9	452,4	39,4	10
NO ₂	129,3	136,0	84,6	46,6	27,5	16,3	7,8	9,1	8,9	10,6	33,7	101,7	7,8	-
NO ₃	12 274,7	10 850,5	7 443,5	4 376,3	3 059,8	1 877,0	950,5	1289,1	1317,2	1560,3	4466,3	9279,9	950,5	-
NH ₄	215,5	228,4	129,9	78,3	44,9	25,3	13,2	14,0	14,0	17,5	56,5	169,5	13,2	-

2.2.5.3. ADEQUATION DES NORMES DE REJET AVEC LA CAPACITE D'ACCEPTATION DU MILIEU RECEPTEUR

Le site SBV CHATEAULIN propose la conservation des normes de rejet actuelles, au vue de l'acceptabilité du milieu récepteur. Elle propose également une norme sur la bactériologie au regard des usages touristiques du milieu récepteur (Aulne et exutoire final : océan atlantique).

Tableau 22. Normes de rejet et autocontrôles

Paramètres	Normes de rejet		Autocontrôles
	mg/l	kg/j	
Température	≤ 30°C		-
pH	5,5 à 8,5		Journalier
Volume	3 750 m ³ /j		En continu
DCO	90	338	Journalier
DBO ₅	20	75	Mensuelle
MES	20	75	Hebdomadaire
NTK	10	38	Hebdomadaire
NGL	20	75	Hebdomadaire
Pt	2	7,5	Hebdomadaire
E. Coli	10 ³ UFC/mL	-	Hebdomadaire

La Sté SBV CHATEAULIN s'engage à réaliser des travaux pour permettre le traitement des effluents de la société FRANCE POULTRY ainsi que ceux de la nouvelle usine.

2.2.6. - AMELIORATIONS PREVUES DE LA STEP

Compte tenu du volume et de l'augmentation des charges entrantes futures, des rendements importants en matière organique et en matières en suspension, et du maintien des normes de rejet actuelles, des améliorations doivent être apportées à la station d'épuration existante.

Ces améliorations doivent permettre de faire fonctionner la station d'épuration 7 jours sur 7, et non plus simplement 5 jours sur 7 tel qu'actuellement.

Les améliorations identifiées sont donc les suivantes :

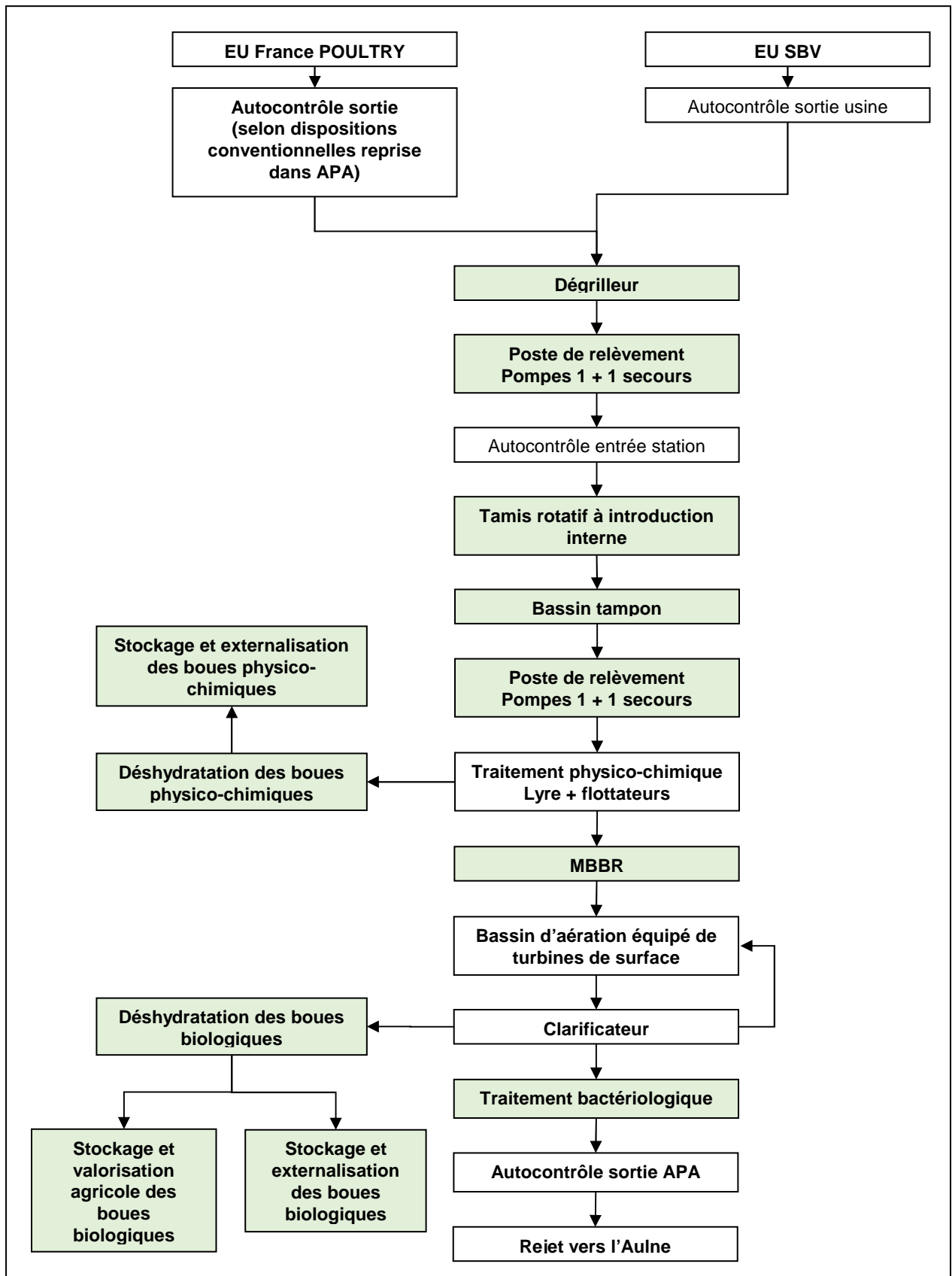
- Mise en œuvre d'un dégrillage pour l'arrivée des effluents SBV CHATEAULIN,
- Mise en œuvre d'un tamisage en entrée générale station d'épuration,
- Mise en œuvre d'un nouveau bassin tampon permettant une régulation hydraulique hebdomadaire,
- Maintien du traitement physico-chimique (deux flottateurs en parallèle),
- Mise en œuvre d'un procédé de type MBBR,
- Maintien du bassin d'aération existant,
- Maintien du clarificateur,
- Mise en œuvre d'une nouvelle gestion des boues (déshydratation et stockage couvert avec désodorisation en silo ou benne).

L'étude de la filière de traitement des eaux usées est fournie en **Pièce 6 – annexe 19**.

Les abattements minimums de la station de traitement sont estimés **ci-dessous** :

- DCO : - 98,5% ;
- DBO₅ : - 99,5% ;
- MES : - 99,2% ;
- NTK : - 97% ;
- NGL : - 97% ;
- P_{total} : - 96,7%.

Ces abattements permettront le respect des normes de rejet fournies au paragraphe 2.2.5.3.




 Equipements à modifier ou nouveaux équipements

Figure 26. Schéma de principe de la future station d'épuration

2.2.7. - TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES

2.2.7.1. SITE EXISTANT

Les eaux pluviales sont collectées et régulées par deux bassins de régulation avant rejet au milieu naturel :

Tableau 23. Coordonnées Lambert II des points de rejet des eaux pluviales – site existant

Nom	Volume	Coordonnées Lambert II étendu		Localisation du point de rejet
		X (m)	Y (m)	
Bassin communal	1 200 m ³	127 091	2 376 556	Dans l'Aulne, en amont de Châteaulin (Quelennec)
Bassin SBV CHATEAULIN	1 060 m ³	125 365	2 377 662	Dans un affluent intermittent de l'Aulne, s'écoulant au nord du site et rejoignant l'Aulne au niveau de Port-Launay

Le bassin communal collecte les eaux pluviales ruisselant en provenance de plusieurs sites industriels sur la zone d'activités de Ti Nevez Pouilhod : SBV CHATEAULIN, FRANCE POULTRY et SCHENKER.

La disposition 3D-2 du SDAGE Loire Bretagne impose des mesures relatives à l'imperméabilisation et aux rejets à un débit de fuite limité à 3 l/s/ha pour les constructions nouvelles et les extensions des constructions existantes. **Aucune imperméabilisation supplémentaire n'est prévue. La gestion des eaux pluviales reste donc identique à la situation actuelle.** De plus, la gestion actuelle des eaux pluviales a été validée lors de l'élaboration du l'arrêté préfectoral du 30/01/2015 de la société DOUX et repris dans l'arrêté préfectoral complémentaire du 19/02/2019 de la société SBV CHATEAULIN. La société SBV CHATEAULIN demande le maintien de l'antériorité de la gestion des eaux pluviales pour le site existant.

La société SBV CHATEAULIN a réalisé une convention de rejet de ses eaux pluviales vers le bassin communal, avec la municipalité de Châteaulin.

Le synoptique de la filière actuelle est le suivant :

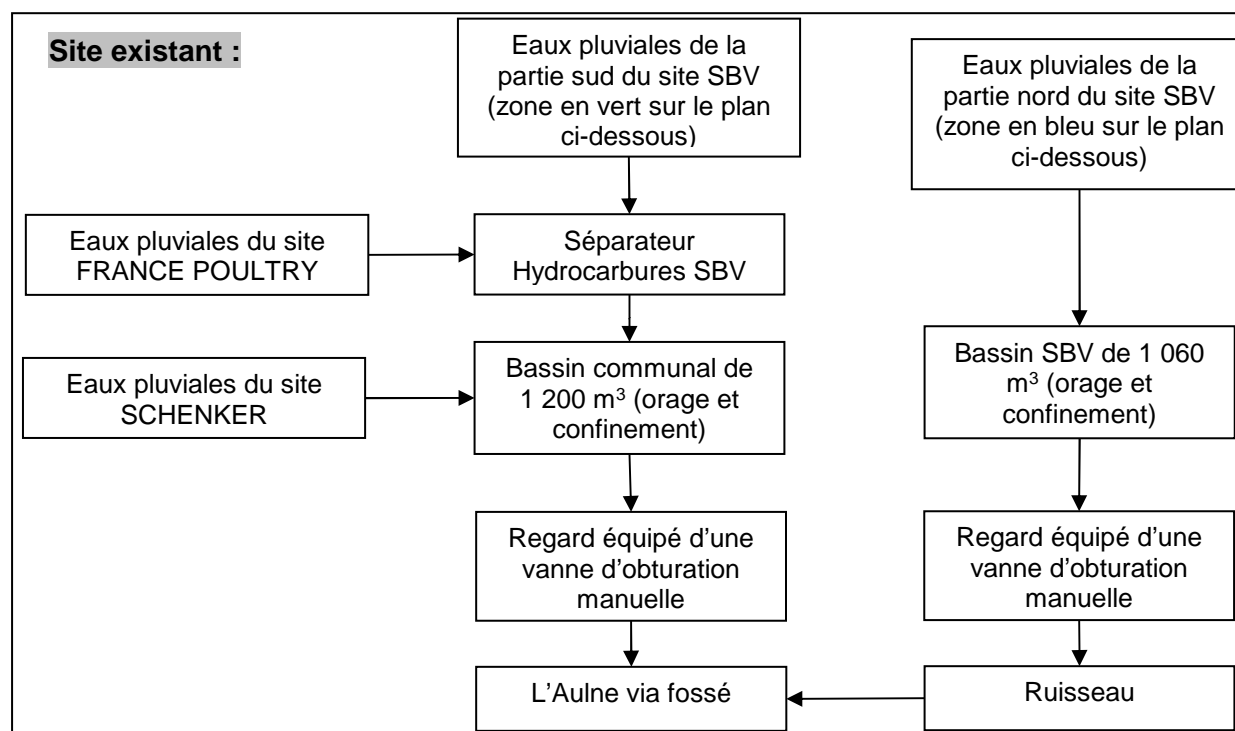


Figure 27. Synoptique de traitement des eaux pluviales sur le site existant



Figure 28. Localisation des deux zones de collecte des eaux pluviales

Les eaux pluviales ruisselant sur le site FRANCE POULTRY ne transitent pas sur le site SBV CHATEAULIN. Cependant, la société SBV CHATEAULIN rejette ses eaux pluviales en 3 points dans une canalisation sur le site FRANCE POULTRY. Ces eaux rejoignent ensuite le séparateur à hydrocarbures SBV CHATEAULIN puis le bassin communal de régulation des eaux pluviales.

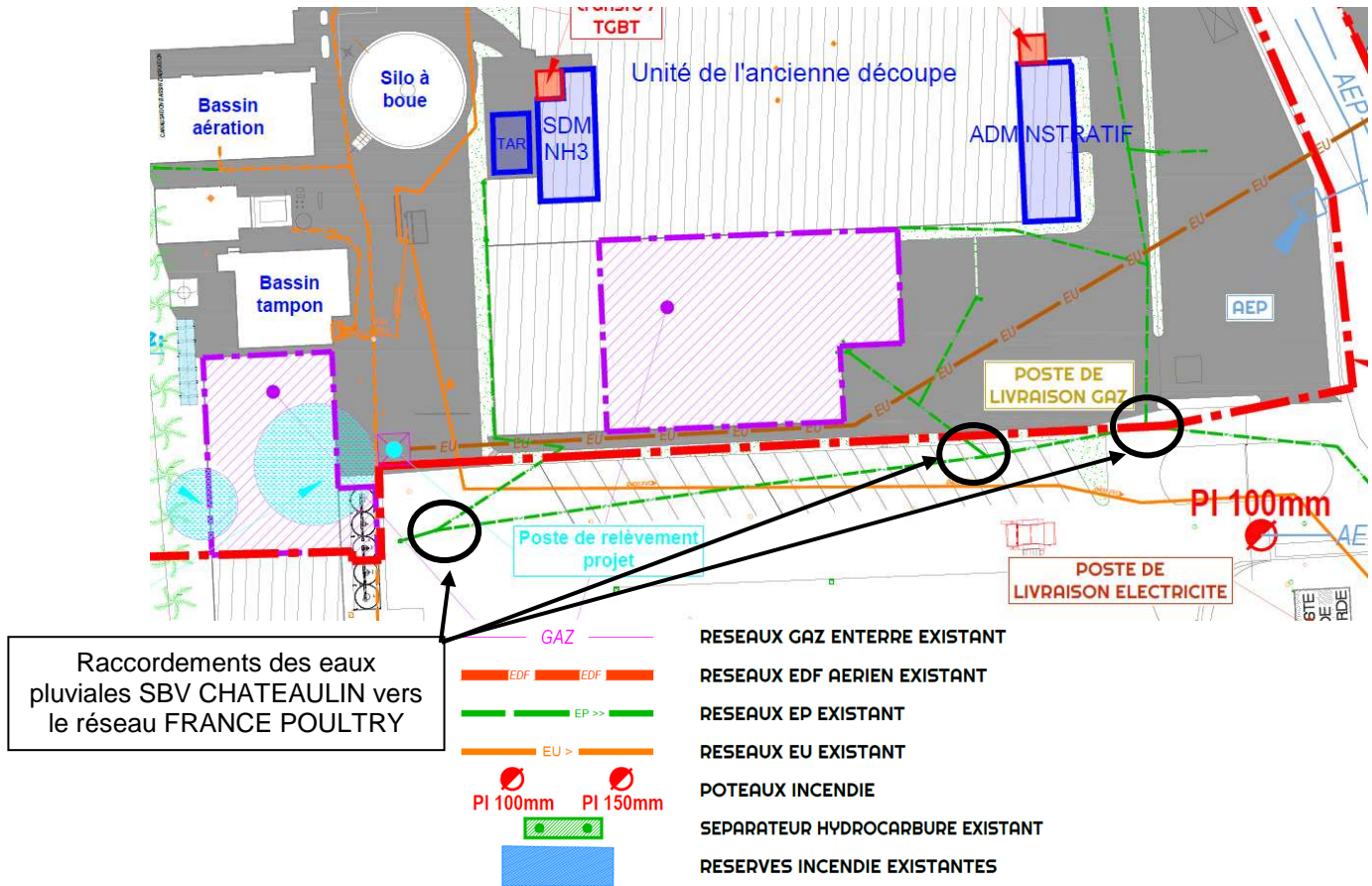


Figure 29. Localisation des points de rejet des eaux pluviales SBV CHATEAULIN dans le réseau FRANCE POULTRY

2.2.7.2. SITE PROJET

Le projet sera implanté sur une parcelle actuellement non imperméabilisée.

Conformément au SDAGE, le site a prévu la mise en œuvre d'un dispositif permettant la gestion des eaux pluviales.

Les surfaces globales du projet SBV CHATEAULIN sont décrites dans le tableau **ci-dessous** :

Tableau 24. Détail des surfaces du site projet

	Situation future
Superficie totale du terrain	75 784 m ²
Espaces verts	20 191 m ²
Superficie des surfaces étanches usine ⁽¹⁾	52 280 m ²
<i>Superficie des voiries, parking</i>	<i>31 399 m²</i>
<i>Superficie au sol des bâtiments usine</i>	<i>20 881 m²</i>
Superficie surface dalle et abris	440 m ²
Superficie bassin	2 873 m ²

⁽¹⁾ construction + voirie

La régulation des eaux de pluie sur des événements décennaux implique de raisonner à **l'échelle du bassin versant**, car les **surfaces enherbées** participent alors à l'écoulement à l'exutoire. Dans le cas du futur site SBV CHATEAULIN, le bassin ne sera pas susceptible d'intercepter les eaux pluviales provenant de l'extérieur du site. En effet, la départementale n°48 intercepte les eaux pluviales provenant de l'Ouest du site.

Le site se situe à proximité de deux points hauts, ainsi, les écoulements d'eaux pluviales sont dirigés vers l'extérieur du site.

Suite à la création des espaces imperméabilisés, le bassin d'orage captera donc uniquement les écoulements d'eaux pluviales du site.

La surface interceptée par le projet est nulle.

Afin de respecter la disposition 16 de l'objectif n°3 du SDAGE (limiter le ruissellement en développant des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales), les solutions d'évacuation des eaux pluviales par des techniques alternatives ont été étudiées.

Pour cela, des essais d'infiltration ont été réalisés en mars 2019 afin de déterminer la capacité d'infiltration du sous-sol.

Pour évaluer la possibilité d'infiltrer les eaux de ruissellement, 4 tests de perméabilité ont été réalisés sur le terrain avec un infiltromètre à niveau constant en mars 2019.

Le sol au droit de la parcelle présente une perméabilité homogène. La perméabilité est supérieure à **50 mm/h** : le sol est considéré comme **perméable**.

Le volume d'un bassin d'infiltration permettra de stocker jusqu'à **2 037 m³ au total** soit un volume suffisant pour stocker la pluie de retour 10 ans (2 018 m³).

Le synoptique de la filière sera le suivant :

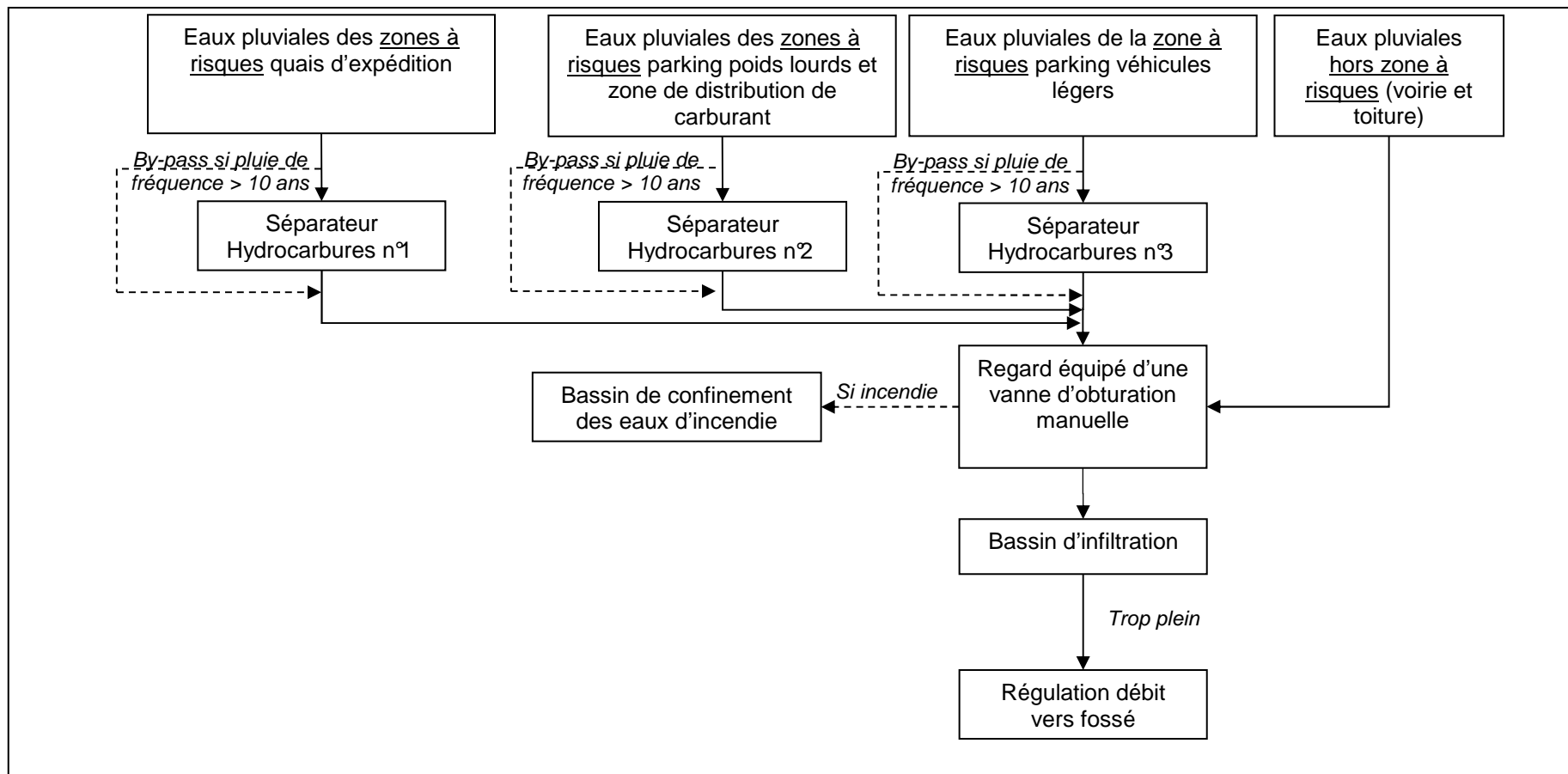


Figure 30. Définition de la filière de traitement des eaux pluviales

NOTA : la zone de réception vif est une zone assimilée comme une cour sale et donc raccordée aux eaux usées.

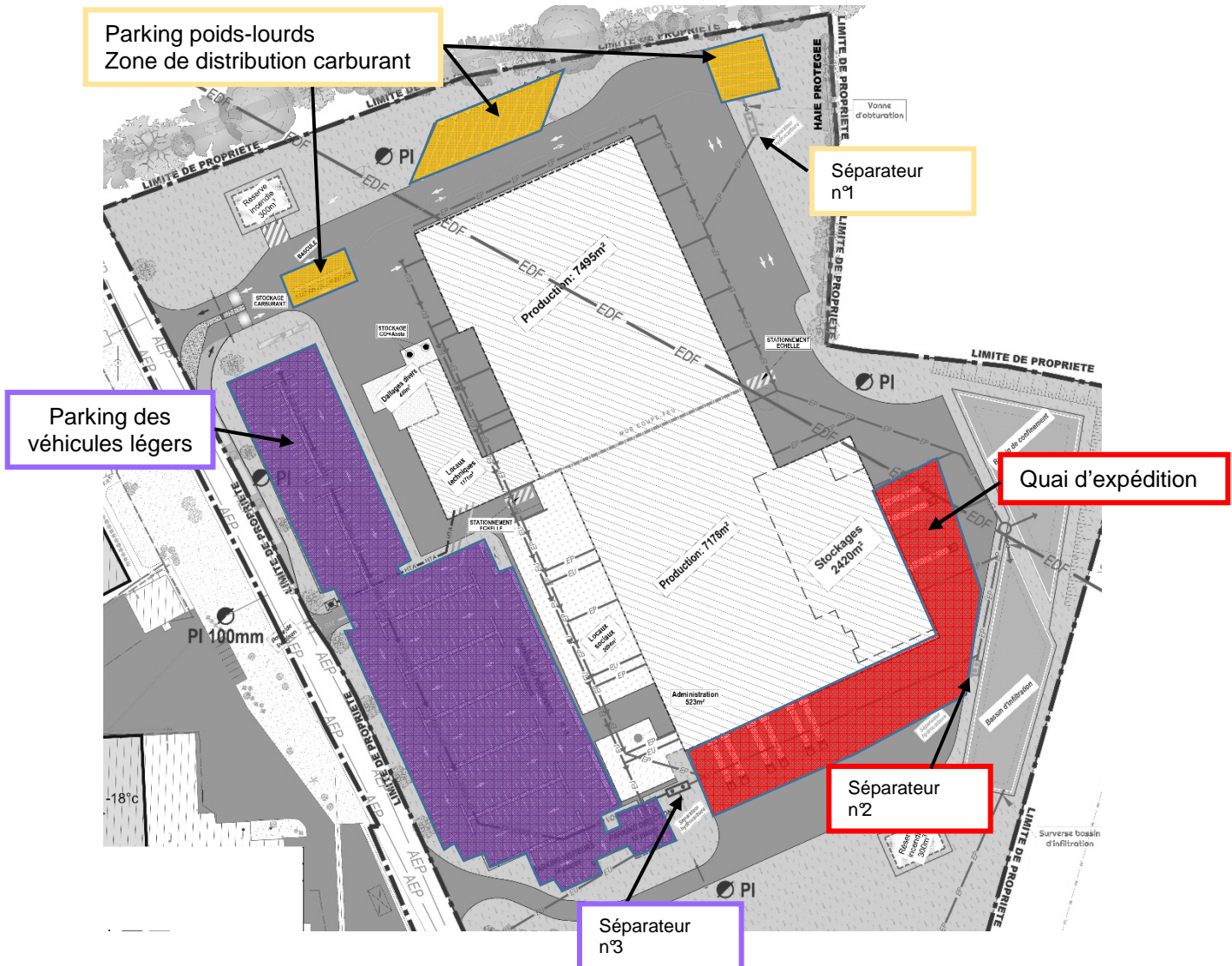


Figure 31. Localisation des zones à risques relatives à la gestion des eaux pluviales

2.2.7.3. NORMES DE REJET

Les normes de rejet des eaux pluviales proposées sont les suivantes :

- DCO : 125 mg/l,
- MES : 35 mg/l,
- Hydrocarbures totaux : 10 mg/l.

La fréquence d'autocontrôles proposée est annuelle.

2.3. - LE BRUIT

Les principales sources de bruit liées à l'activité de l'usine et perceptibles à l'extérieur des bâtiments seront :

- Les locaux techniques (chaufferie, salle des machines) situés au cœur du site,
- Les ventilateurs des extracteurs d'air,
- Le trafic de véhicules : environ 250 passages de véhicules légers (personnel) et environ 95 passages de poids lourds par jour.

Les normes de niveaux sonores proposées sont celles fixées par l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997, à savoir :

Tableau 25. Proposition de normes d'émissions sonores

	Période jour (7h – 22h) sauf dimanche et jour férié	Période nuit (22h – 7h) y compris dimanche et jour férié
NIVEAU SONORE EN LIMITE DE PROPRIETE USINE		
Niveau sonore en limite de propriété usine	70 dB(A)	60 dB(A) (sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite)
NIVEAU DE BRUIT AMBIANT existant dans les ZER		
EMERGENCE ADMISSIBLE		
Entre 35 et 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Afin de vérifier les niveaux sonores et leurs conformités réglementaires après la création du site, la société SBV propose de **réaliser une mesure de bruit après la mise en service du nouvel abattoir.**

Les mesures seront effectuées conformément à :

- L'annexe technique de l'**arrêté ministériel du 23 janvier 1997** relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les Installations classées pour la protection de l'environnement sans déroger à aucune de ses dispositions
- La **norme NF S 31-010** de décembre 1996 relative à la caractérisation et au mesurage des bruits de l'environnement méthode expertise

Les mesures seront effectuées en limite de propriété de l'entreprise et au niveau des ZER, conformément à la mesure initiale.

2.4. - LE TRANSPORT ET L'APPROVISIONNEMENT

L'accès à l'usine s'effectue par la route nationale n°164 ou n°165, puis par la route départementale n°48 ou n°88.

D'après le recueil du trafic 2017 établi par le département du Finistère, le trafic routier moyen journalier est le suivant :

- RD 48 : 1 000 à 2 000 véhicules/jour dont 0 à 25 poids lourds/jour,
- RD 88 : 2 000 à 5 000 véhicules/jour dont 0 à 25 poids lourds/jour,
- RN 164 : 10 000 à 20 000 véhicules/jour dont 750 à 5 000 poids lourds/jour,
- RN 165 : 20 000 à 60 000 véhicules/jour dont 750 à 5 000 poids lourds/jour.

2.4.1. - TRAFIC LIE A L'USINE

2.4.1.1. VEHICULES LEGERS

Les véhicules légers sont essentiellement les véhicules appartenant aux employés de l'usine. Ce site sera interdit au public, les autres véhicules légers seront donc ceux de professionnels.

Le nombre de passages lié à ces véhicules est d'environ 250 véhicules par jour.

Les horaires de circulation dépendent des horaires du personnel (production entre 3h et 22h).

2.4.1.2. RECEPTIONS ET EXPEDITIONS USINE

Ci-dessous est présenté un tableau reprenant le nombre et les horaires des camions pouvant circuler sur le site :

Tableau 26. Circulation sur le site

Catégorie	Nombre	Horaires
. Camions :		
- réception	40 / jour	00h00 – 16h00
- expédition	45 / jour	5h00 – 22h00
- évacuation déchets	10 / jour	7h00 – 18h00
. Véhicules légers/		
- personnel abattoir	250 / jour	3h00 – 22h00
- personnel nettoyage	30 / jour	22h00 – 4h00
- visiteurs	10 / jour	08h00 – 18h00

2.4.2. - IMPACT DU TRAFIC LIE A L'USINE

Le trafic routier lié à l'activité de l'usine est nettement plus faible que celui des principaux axes de circulation des alentours. Pour les routes nationales RN 164 et RN 165, il représentera entre 0,5% et 2,9% de la circulation des véhicules légers et entre 1,9% et 13% des poids lourds.

L'impact reste donc très négligeable.

De plus, la circulation de poids lourds dans le centre-ville de Châteaulin est évitée.

2.5. - L'AIR

Les principales émissions atmosphériques et olfactives potentielles liées à l'activité se situent au niveau :

- des extracteurs d'air,
- des tours aéroréfrigérantes,
- des compresseurs frigorifiques,
- des installations de combustion,
- du trafic routier,
- des équipements de sprinklage.
- du quai vif,
- des locaux de production,
- des déchets organiques,
- du traitement des eaux usées.

Les risques de nuisances liés à ces différentes émissions atmosphériques sont décrits *ci-après*.

2.5.1. - EMISSIONS ATMOSPHERIQUES LIEES A L'USINE

2.5.1.1. EXTRACTEURS D'AIR

Le projet SBV CHATEAULIN sera équipé d'extracteurs d'air situés en toiture.

Ces extracteurs fonctionneront pendant l'activité du site. Les rejets ne seront constitués que de vapeur d'eau.

Concernant le bâtiment existant, les extracteurs d'air seront maintenus en place mais non utilisés du fait de l'absence d'activité sur le site le nécessitant. Seuls les extracteurs d'air au niveau de la salle des machines et des stations de vannes ammoniac sont toujours en fonctionnement. Cependant, ils ne s'actionnent qu'en cas de détection d'ammoniac.

2.5.1.2. TOURS AEROREFRIGERANTES

La société SBV CHATEAULIN prévoit de :

- Site existant : conserver 2 tours aéroréfrigérantes de type circuit primaire fermé compte tenu du maintien de l'activité de stockage négatif et stockage des produits finis,
- Site projet : installer 2 tours.

L'alimentation en eau de ces équipements est réalisée depuis le réseau d'eau et sécurisée avec la mise en place de dispositifs évitant tout retour du réseau tours aéroréfrigérantes vers le réseau d'eau du site. De même, le volume d'eau utilisé par les tours aéroréfrigérantes est comptabilisé permettant de suivre leur bon fonctionnement.

Des traitements biocides en continu ainsi que des traitements anti-corrosion et anti-tartre sont mis en œuvre pour permettre de lutter contre la corrosion et le développement des légionelles.

Les installations ainsi que les analyses sont conformes à l'arrêté du 13 décembre 2014 relatif aux installations soumises à enregistrement. Les paramètres analysés sont la turbidité, la conductivité, le pH, la legionella spp et la legionella pneumophia.

Une analyse méthodique des risques a été réalisée en 2012 et est mise à jour annuellement. Elle est disponible sur le site existant. Depuis 2012, aucun traitement des TAR n'a été modifié.

Des analyses sont réalisées conformément à la réglementation en vigueur, tout comme l'entretien des tours. De plus conformément aux obligations réglementaires, les résultats sont transmis à l'administration.

L'ensemble des résultats des analyses réalisées montre la conformité des rejets.

Compte tenu de l'ensemble des éléments précisés ci-dessus, l'exploitation des tours aéroréfrigérantes actuelles et futures n'apparaîtront pas comme une source d'émission atmosphérique.

2.5.1.3. COMPRESSEURS FRIGORIFIQUES

Site existant :

Sur le site existant, l'air comprimé est fourni par 1 compresseur pour une puissance totale absorbée de 5,5 kW. Le site dispose également de compresseurs frigorifiques d'une puissance totale de 659 kW.

Le fluide frigorigène présent dans les installations de refroidissement est l'ammoniac. La quantité présente dans l'installation de production de froid est de 8 tonnes.

En fonctionnement normal, il n'y a aucun rejet de fluides gazeux dans l'atmosphère. Une société spécialisée dans l'installation d'unités industrielles de production de froid, procédera à la visite annuelle de l'installation d'ammoniac et réalisera la maintenance préventive.

Site projet :

La société SBV CHATEAULIN prévoit l'ajout de six compresseurs sur le site projet d'une puissance totale de 1 675 kW. Les fluides frigorigènes utilisés seront l'ammoniac (1,45 t) et un alcali (25 m³) pour le ressuage et le maintien en température des salles de travail (froid positif).

Ils seront exploités, entretenus et surveillés selon les mêmes modalités que les compresseurs existants (contrat de maintenance avec un frigoriste).

En fonctionnement normal, il n'y a aucun rejet de fluides gazeux dans l'atmosphère. Une société spécialisée dans l'installation d'unités industrielles de production de froid, procédera à la visite annuelle de l'installation d'ammoniac et réalisera la maintenance préventive.

2.5.1.4. INSTALLATIONS DE COMBUSTION

Site existant :

Le site existant ne dispose pas de chaudière.

Site projet :

Le site disposera de 2 aérothermes pour le maintien hors gel des combles en période hivernale. De plus, le site prévoit la mise en place de brûleurs immergés type THERMIGAS afin de chauffer l'eau nécessaire au process.

Les aérothermes prévus sur le site projet auront une puissance unitaire <1 MW. Les prescriptions relatives aux VLE de l'arrêté du 3 août 2018 (installations soumises à déclaration au titre de la rubrique 2910) ne s'appliquent pas aux appareils de combustion de puissance inférieure à 1 MW. Par conséquent, aucune VLE n'est applicable aux aérothermes du site projet SBV CHATEAULIN.

Les brûleurs seront immergés. Par conséquent, la mesure de VLE n'est techniquement pas possible.

2.5.1.5. TRAFIC ROUTIER

Site existant et projet :

Le trafic routier, environ 100 camions et 300 véhicules légers par jour, entraineront des rejets atmosphériques liés au gaz d'échappement, mais est aussi susceptible de favoriser l'envol de poussières.

Par conséquent, la société SBV CHATEAULIN mettra en place :

- une optimisation logistique pour limiter le nombre de camions,
- des consignes d'arrêt obligatoire des moteurs des poids lourds à quai,
- une recherche de fournisseurs et de prestataires locaux pour limiter le transport,

Voiries bitumées, espaces non utilisés enherbés et présence de haies pour limiter l'envol de poussières

2.5.1.6. EQUIPEMENTS DE SPRINKLAGE

Site existant :

Le site existant est équipé de sprinklage, raccordé aux installations de la société FRANCE POULTRY.

Site projet :

Le site projet sera équipé d'une cuve de fioul de 3 m³ pour le fonctionnement du système de sprinklage. Les émissions atmosphériques liées à l'utilisation du fioul seront limitées car le sprinklage est uniquement mis en route périodiquement sur un temps courts pour la vérification du bon fonctionnement du système ou lors d'un incendie (situation exceptionnelle).

2.5.2. - EMISSIONS OLFACTIVES LIEES A L'USINE

2.5.2.1. QUAI VIF

Les volailles seront mises à jeun par les éleveurs pour limiter les fientes à l'abattoir.

Le temps de séjour sera limité au maximum notamment vis-à-vis du bien-être animal. Les volailles resteront en cages dans les camions au niveau du quai vif, au Nord-Ouest du bâtiment projet. Les caisses seront ensuite nettoyées.

Les nuisances olfactives se développent surtout dans les zones où les volailles se débattent, en particulier au niveau de la zone d'accrochage. Le quai vif et la zone d'accrochage étant couverts, le risque de nuisances olfactives pour le voisinage est limité.

2.5.2.2. LOCAUX DE PRODUCTION

Les ateliers feront l'objet d'un nettoyage journalier, par une équipe externe de nettoyage entre 22h et 4h00.

2.5.2.3. DECHETS ORGANIQUES

Les risques de nuisances au niveau des déchets sont absents sur le site existant compte tenu de l'absence de process. Ils seront quant à eux limités sur le site projet compte tenu :

- du stockage en chambre froide des déchets organiques produits au niveau du process de fabrication,
- de leur évacuation régulière, a minima journalière.

Les déchets stockés en dehors de chambres froides de type viscères, plumes, sang, pattes et têtes, seront enlevés régulièrement (1 à 2 fois/jour).

2.5.3. - TRAITEMENT DES EAUX USEES

Actuellement, il est important de noter l'absence d'odeur au niveau de la station d'épuration notamment compte tenu du type de traitement mis en œuvre (traitement biologique par aération) et à la gestion des déchets organiques (évacuation régulière des différents déchets).

Les refus de dégrillage du tamis rotatif FRANCE POULTRY sont stockés sur le site FRANCE POULTRY puis envoyés en écurissage.

Les boues physico-chimiques de la station sont stockées dans 3 bennes semi-remorques, équipées de vanes de purges, à demeure au niveau de la station. Les enlèvements sont réalisés hebdomadairement après "épaississement" statique. Ces boues sont ensuite envoyées en méthanisation.

Les boues biologiques sont épaissies par tamis rotatif puis stockées dans un silo 1 000 m³ et une bâche aérienne déportée de 500 m³. Les boues sont ensuite épandues à hauteur des capacités du plan d'épandage, et le surplus est envoyé en méthanisation.

En situation future, les risques d'odeurs au niveau de la station de traitement des effluents de l'usine seront limités compte tenu du type de process de traitement retenu : maintien du traitement biologique avec aération.

Les refus seront collectés par le dégrilleur SBV au niveau de la zone sous-produits de l'usine projet. Ces déchets seront stockés en bacs roulant et envoyés en écurissage.

Les refus de tamisage générés au niveau du bassin tampon seront stockés en benne couverte puis envoyés en méthanisation.

Les boues physico-chimiques subiront un traitement de déshydratation, limitant ainsi le risque de fermentation. Ces boues déshydratées seront stockées en bennes dans une zone couverte puis évacuées vers les filières de méthanisation et/ou compostage.

Les boues biologiques pourront soit être épandues en agriculture soit évacuées en filières alternatives de type méthanisation et/ou compostage. D'ores et déjà, la société SBV CHATEAULIN dispose de courriers d'engagement à traiter les boues d'épuration (voir courrier justificatif en **Pièce 6 – annexe 9**). L'épandage des boues biologiques sera la filière privilégiée par la société SBV CHATEAULIN, à hauteur des capacités du plan d'épandage existant avant les filières alternatives. Lors des épandages, une distance d'exclusion réglementaire de 50 mètres est respectée par rapport aux habitations.

Les boues destinées à l'épandage seront épaissies par tamis rotatif et stockées dans un silo de 1 000 m³ équipé d'une désodorisation.

Les boues envoyées vers les filières alternatives seront déshydratées et stockées dans des bennes dans une zone couverte.

Enfin, il est important de rappeler l'absence de riverains à proximité immédiate de la station de traitement.

2.6. - L'IMPACT FAUNE ET FLORE

Dans le cadre du projet SBV CHATEAULIN, l'eau apparaît comme le principal aspect pouvant impacter la faune et la flore.

Comme indiqué précédemment, l'ensemble des eaux usées traitées rejoindra l'Aulne après traitement (station d'épuration de type biologique), tandis que les eaux pluviales rejoindront les bassins de régulation pour les eaux ruisselant sur le site existant et un bassin d'infiltration pour les eaux ruisselant sur le site projet. Les eaux pluviales ruisselant sur les zones à risques (parkings, zone de dépotage,) seront traitées par séparateurs hydrocarbures. Chacun des dispositifs de traitement avant rejet permettra de répondre aux obligations réglementaires ; un suivi sera réalisé pour s'assurer du maintien de la performance des dispositifs dans le temps.

Le 2nd aspect pouvant impacter la faune et la flore sont les **rejets atmosphériques** représentés principalement par les extracteurs d'air, les compresseurs frigorifiques et les tours aéroréfrigérantes. Comme indiqué précédemment, l'ensemble de ces installations fera l'objet d'un suivi régulier qui permettra d'assurer la conformité réglementaire des rejets à l'atmosphère.

Le site SBV CHATEAULIN (existant et projet) est localisé au sein de la zone industrielle du Lospars.

Actuellement, la zone sur laquelle le projet va s'implanter est un terrain agricole exploité en agriculture, le site existant est déjà classé en zone industrielle.

Les rejets aqueux du site n'auront pas d'impact sur la zone Natura 2000 FR5300041 dans la mesure où

- **pour le site projet :** les rejets d'eaux usées traitées seront dirigés en aval hydraulique de la zone Natura 2000 et les rejets d'eaux pluviales seront régulés puis infiltrés dans le sol : => absence de rejet vers la zone Natura 2000,
- **pour le site existant :** les rejets d'eaux usées traitées et les rejets d'eaux pluviales resteront rejetés en aval hydraulique de la zone : => absence de rejet vers la zone Natura 2000.

Les rejets aqueux et atmosphériques du site existant et du projet n'auront pas d'impact sur les marais maritimes (zone la plus proche du site SBV CHATEAULIN) qui bordent l'Aulne et qui constituent la frange terrestre de la zone Natura 2000 FR5310071, compte tenu :

- **des caractéristiques des rejets aqueux et atmosphériques,**
- **de la distance qui sépare les points de rejets du site SBV CHATEAULIN avec les marais.**

Ainsi, le projet SBV CHATEAULIN n'aura pas d'impact sur la zone Natura 2000 FR5310071.

Les rejets aqueux du site n'auront pas d'impact sur la zone Natura 2000 FR5300046 dans la mesure où les rejets d'eaux usées traitées seront conformes aux normes de rejet et que les normes de rejet sont établies conformément à l'acceptabilité du milieu récepteur. Les rejets SBV CHATEAULIN ne seront pas source d'eutrophisation du cours d'eau et n'auront pas d'impact sur la zone Natura 2000 FR5300046.

2.7. - EVALUATION DE L'EXPOSITION DES POPULATIONS

L'usine SBV CHATEAULIN exercera des activités d'abattage et de découpe de volailles. Cette usine sera implantée au sein de la zone d'activité de Ty Nevez Pouilhod à proximité immédiate du site existant qui est conservé. Les principaux rejets de l'entreprise seront :

- Les rejets d'eaux usées industrielles (eaux de process et de lavage) et sanitaires,
- Les rejets d'eaux pluviales,
- Les rejets atmosphériques des tours aéroréfrigérantes,
- Les odeurs,
- Le bruit.

Etant donné que :

- la voie d'exposition par ingestion d'eau souterraine contaminée par les eaux pluviales est **très peu probable** du fait que toutes les eaux de ruissellement du site seront collectées et transférées vers le milieu récepteur ;
- la voie d'exposition par ingestion d'eau contaminée chimiquement est **très peu probable** du fait que les détergents conditionnés en bidons étanches seront stockés dans un local fermé spécifique à l'intérieur de l'usine, accessible aux seules personnes autorisées et sur rétention, et que la quantité est très faible par rapport au volume global des eaux usées ;
- La voie d'exposition par inhalation de substances chimiques est **très peu probable** compte tenu des dispositions techniques prévues au niveau des chaudières ;

Nous avons décidé de nous intéresser aux voies d'exposition par :

- émissions sonores,
- émissions d'odeurs,
- rejets des tours aéroréfrigérantes

On peut en déduire, pour les risques étudiés, le **tableau suivant** :

Tableau 27. Cotation des risques sanitaires sur le site

Nature du risque	Importance sanitaire ou toxicité	Probabilité d'exposition	Degré de risque	Population concernée
Légionelles (tours aéroréfrigérantes) En situation future	Moyenne	Peu probable	Faible	Habitations les plus proches situées au Nord du site existant (180 m), avec des vents dominants dans l'axe Ouest et l'axe Est-Sud-Est. En considérant les habitations et les entreprises de la zone d'activité de Lospars, la population globale à proximité est estimée à une centaine de personnes maximum.
Odeurs En situation future	Moyenne	Peu probable	Faible	Habitations les plus proches situées au Nord du site existant (180 m), avec des vents dominants dans l'axe Ouest et l'axe Est-Sud-Est. En considérant les habitations et les entreprises de la zone d'activité de Lospars, la population globale à proximité est estimée à une centaine de personnes maximum.
Bruit En situation future	Moyenne	Peu probable	Faible	Habitations les plus proches situées au Nord du site existant (180 m), avec des vents dominants dans l'axe Ouest et l'axe Est-Sud-Est. En considérant les habitations et les entreprises de la zone d'activité de Lospars, la population globale à proximité est estimée à une centaine de personnes maximum.

2.8. - MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES

L'analyse des meilleures techniques disponibles sera réalisée à partir des BREF suivants compte tenu du classement du site sous la rubrique principale IED 3641 :

- BREF SA « Abattoirs et équarissage »,
- BREF ICS « Systèmes de refroidissement industriel »,
- BREF ENE « Efficacité énergétique »,
- BREF MON « Principes généraux de surveillance ».

La rubrique 3641 a été choisie comme rubrique principale IED, l'abattage étant l'activité principale du site, préalable aux activités de traitement par découpe soumis à la rubrique 3642.

Les équipements mis en place pour le site projet seront neufs, et intégreront les meilleures techniques disponibles à ce jour. L'efficacité énergétique sera donc optimisée et les impacts limités. Après la mise en service de l'usine, SBV CHATEAULIN poursuivra ses efforts afin d'améliorer de façon continue sa situation environnementale.

L'ensemble de ces dispositions montre que l'usine est impliquée dans une démarche d'amélioration continue de sa situation environnementale. Ces dispositions, non exhaustives, peuvent être complétées en fonction des avancées technologiques du secteur d'activité, du développement de nouveaux marchés, etc... dans les années à venir.

2.9. - MESURES « EVITER, REDUIRE, COMPENSER »

Les mesures ERC ont pour objectif d'établir des mesures visant à **éviter** les atteintes à l'environnement, à **réduire** celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, à **compenser** les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Les mesures ERC relatives au projet de la société SBV CHATEAULIN sont présentées sous la forme du tableau suivant :

Tableau 28. Tableau retenu pour la présentation des mesures ERC

Thématique	Mesure d'évitement			Mesure de réduction			Mesure de compensation		
	Mesure	Coûts associés	Surveillance	Mesure	Coûts associés	Surveillance	Mesure	Coûts associés	Surveillance
...									
...									

Dans le cas de l'usine SBV CHATEAULIN, tous les impacts ont pu être évités ou réduits. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire de mettre en œuvre des mesures de compensation.

Les mesures ERC applicables au site sont présentées *en page suivante*.

Tableau 29. Mesures ERC prévues sur le site

Thématique	Mesure d'évitement			Mesure de réduction		
	Mesure	Coûts associés	Surveillance	Mesure	Coûts associés	Surveillance
<u>Impacts paysagers</u>	-	-	-	Couleurs des bâtiments aux tonalités sobres et plantations d'essences locales afin de réduire l'impact visuel	60 000 € H.T	-
<u>Eau :</u> <u>Rejets d'eaux épurées</u>	Choix d'une gestion commune entre SBV CHATEAULIN et FRANCE POULTRY pour le traitement de leurs effluents	-	-	-	-	-
	Normes de rejets établies en adéquation avec l'acceptabilité du milieu	Coût des travaux d'amélioration de la STEP : 4 000 000 € H.T	Autosurveillance des rejets	-	-	-
<u>Eau :</u> <u>Consommation d'eau</u>	Choix d'une technologie d'abattage performante en termes de consommation d'eau	-	-	Réutilisation de l'eau traitée en sortie STEP pour le nettoyage des équipements	-	Suivi des consommations d'eau Utilisation de l'eau épurée de l'ordre de 50 à 100 m ³ /j
<u>Eau :</u> <u>Rejets d'eaux pluviales</u>	Infiltration des eaux pluviales sur le site projet	Coût du bassin d'infiltration : 35 000 € H.T	Surveillance de l'état du bassin d'infiltration et curage des boues si nécessaire	-	-	-
	Mise en place de 3 séparateurs débourbeurs	Coût des 3 séparateurs : 120 000 € H.T	Autosurveillance annuelle des eaux pluviales en sortie site Curage et entretien des séparateurs	-	-	-
	Gestion des dépôts temporaires de déblais / remblais pour éviter les ruissellements	-	Vérification de la présence de couverture sur les stockages provisoires et de barrières de rétention	-	-	-
<u>Déchets</u>	Collecte et envoi des déchets vers les filières spécialisées	250 000 € H.T	Suivi des déchets produits Bordereaux d'envoi des déchets	-	-	-
<u>Emissions sonores</u>	Insonorisation des zones bruyantes (salle des machines, salle des compresseurs d'air...)	50 000 € H.T	Mesure de bruit après la mise en service de l'usine	-	-	-
	Choix d'équipements et exploitation ne conduisant pas à des vibrations mécaniques	-	-	-	-	-
<u>Emissions atmosphériques</u>	Extracteurs d'air, tours aérorefrigérantes, compresseurs frigorifiques conformes à la réglementation	-	Contrôles réglementaires	-	-	-
<u>Impact faune et flore</u>	Conservation des haies classées en bordures nord et est du site projet	-	-	-	-	-
	Choix de conserver et d'améliorer la station d'épuration actuelle au lieu de construire une nouvelle station d'épuration	-	-	-	-	-
	L'entreprise n'aura pas recours aux produits phytosanitaires pour l'entretien du site de l'usine	-	Vérification de l'absence de produits phytosanitaires sur site pour l'entretien des espaces verts	-	-	-

Thématique	Mesure d'évitement			Mesure de réduction		
	Mesure	Coûts associés	Surveillance	Mesure	Coûts associés	Surveillance
	Gestion des dépôts temporaires de déblais / remblais pour éviter l'envol des poussières	-	Vérification de la présence de couverture sur les stockages provisoires et de barrières de rétention	-	-	-
	Planification environnementale	-	Vérification lors de la consultation des entreprises pour les travaux de l'intégration de la planification environnementale	-	-	-
<u>Consommation d'énergie</u>	-	-	-	<u>Eclairage :</u> Mise en œuvre des règles de confort visuel : absence d'éblouissement perturbateurs et d'inconforts dus aux sources d'éclairage, absence de pollution lumineuse due aux effets d'illumination, absence de pollution du ciel.	-	-
<u>Impacts sur les sols</u>	<u>Gestion des eaux d'extinction incendie :</u> Mise en place d'un bassin de confinement des eaux d'extinction incendie	58 000 € H.T	Surveillance de l'état du bassin de confinement	-	-	-
	<u>Produits chimiques :</u> L'ensemble des produits chimiques sur le site seront stockés sur rétention	10 000 € H.T	Surveillance de l'état des rétentions	-	-	-
<u>Impacts des travaux</u>	Déroulement des travaux en journée lors de jours ouvrés	-	-	-	-	-
	Protection des déblais / remblais avec des bâches pour empêcher l'envol de poussières vers le voisinage	-	Vérification de la présence de bâches sur les stockages provisoires	-	-	-
	Stationnement des engins de chantier sur la parcelle projet sans empiéter sur la voie publique	-	-	-	-	-
	Gestion du chantier de manière à ne pas salir la voie publique	-	Suivi de l'état de propreté de la voie publique	-	-	-

3. - CONCLUSION

Au vue de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction qui seront mises en œuvre par la société SBV CHATEAULIN, le projet n'aura pas d'impact sur l'environnement.

PARTIE 3 – DANGERS ASSOCIES AU PROJET

Les sources potentielles de dangers recensées dans le cadre du projet industriel SBV Châteaulin sont :

- Les produits chimiques liquides/gazeux,
- Le process d'abattage et de découpe,
- Les équipements techniques,
- L'exploitation générale du site.

Une Analyse Préliminaire des Risques a été menée permettant de sélectionner les scénarii suivants dans le cadre de l'Analyse Détaillée des Risques :

Tableau 30. Tableau de cotation de la criticité

Sous-ensemble à étudier	Nature du risque	n° scénario
Locaux de stockage des produits de nettoyage tours aéroréfrigérantes et process	Pollution du milieu Intoxication,	1
Locaux de stockage des produits de nettoyage tours aéroréfrigérantes et process	Emanation de vapeurs toxiques	2
Stockages des palettes bois	Incendie	3A
Magasin cartons et plastiques	Incendie	3B
Stockage cagettes, box et palettes	Incendie	3C1 et 3C2
Stockage SODISE	Incendie	4
Installations électriques (transformateurs)	Incendie	5
Installations de réfrigération NH3 (Etude de danger ammoniac en Pièce 6 – Annexe 14)	Pollution du milieu Intoxication, émanation de vapeurs toxiques Explosion	6

1. - EVALUATION DE L'INTENSITE DES EFFETS DES PHENOMENES DANGEREUX LIES AUX STOCKAGES

1.1. - SCENARIO 3A : INCENDIE AU SEIN DU FUTUR LOCAL DE STOCKAGE DE PALETTES BOIS

Scénario considéré :

Le scénario considéré est l'incendie au sein du local de stockage des palettes en bois situé à l'intérieur du futur bâtiment SBV CHATEAULIN.

Selon les données fournies par l'exploitant, le tableau ci-dessous indique les quantités stockées en hypothèse maximaliste :

Tableau 31. Caractéristiques des stockages de palettes

Type de stockage	Nombre	Volume de stockage	Quantité stockée
Palettes bois	1 250	300 m ³	31,25 t

La hauteur de stockage sera de 2,50 m.

Résultat :

La figure suivante est une représentation des flux générés par le scénario d'incendie (*le rapport de calcul FLUMILOG est présenté en Pièce 6 – Annexe 5*).

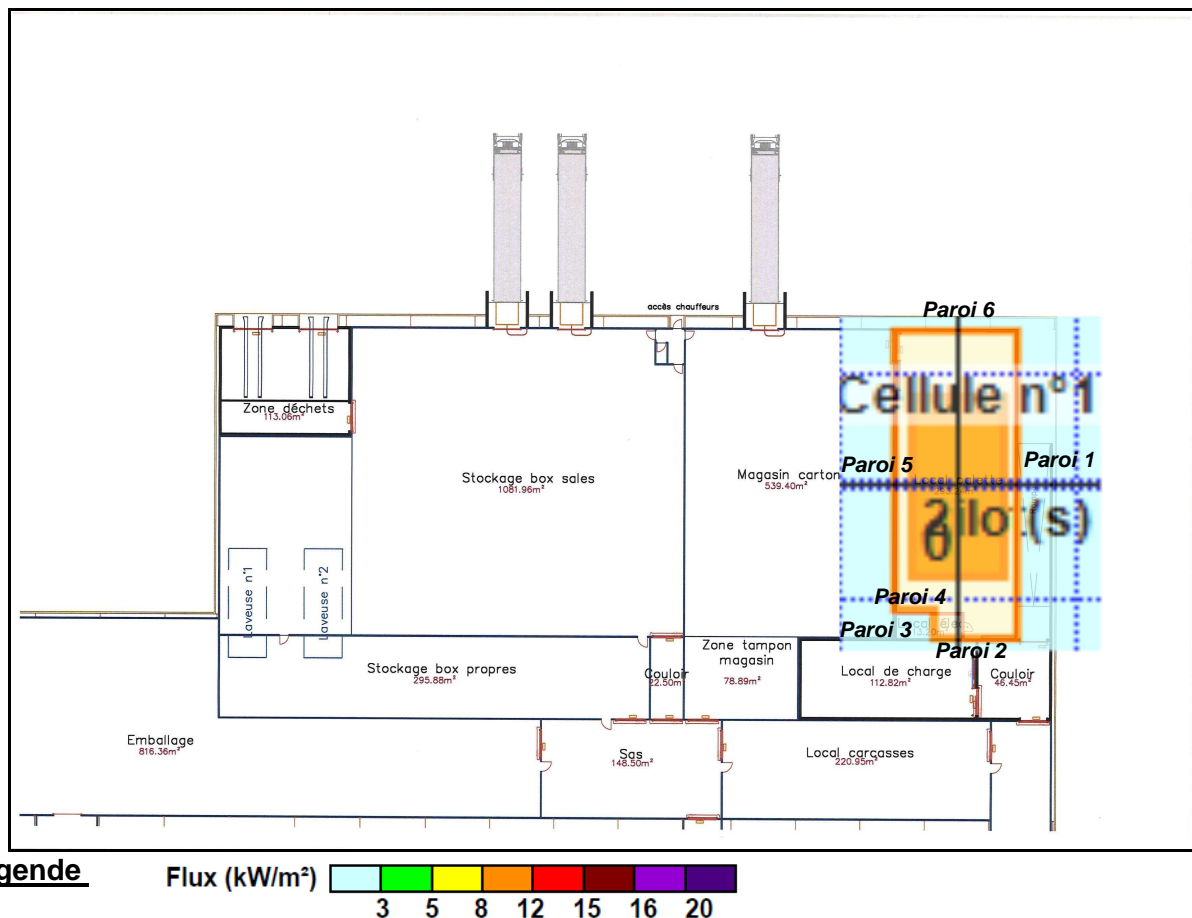


Figure 32. Représentation des flux thermiques issus de l'incendie du local stockage palettes bois

Les résultats de la modélisation incendie indiquent que :

- L'incendie a une durée de 62 minutes.
- Les parois n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ont une résistance au feu de 120 minutes avec des portes coupe-feu 2h pour les parois 2 et 5. Par conséquent, aucun flux thermique réglementaire (3 3 kW/m², 5 kW/m², 8 kW/m², 16 et 20 kW/m²) n'est observé pour ces parois.

Le flux thermique de 8 kW/m², correspondant au seuil des effets domino et des dégâts graves sur les structures, n'étant pas atteint, il n'y a pas de risque de propagation d'un incendie au droit des autres locaux et magasins du bâtiment.

1.2. - SCENARIO 3B : INCENDIE AU SEIN DU FUTUR MAGASIN DE STOCKAGE DE CARTONS ET PLASTIQUES

Scénario considéré :

Le scénario considéré est l'incendie au sein du magasin cartons et plastiques situé à l'intérieur du futur bâtiment SBV CHATEAULIN.

Selon les données fournies par l'exploitant, le tableau *ci-dessous* indique les quantités stockées en hypothèse maximaliste :

Tableau 32. Caractéristiques des stockages de cartons et plastiques

Type de stockage	Nombre	Volume de stockage	Quantité stockée
Cartons	160 palettes (570 kg/palette)	264 m ³	66 t
Plastiques		72 m ³	24 t
Total		336 m³	90 t

Résultat :

La figure suivante est une représentation des flux générés par le scénario d'incendie (*le rapport de calcul FLUMILOG est présenté en Pièce 6 – Annexe 5*).

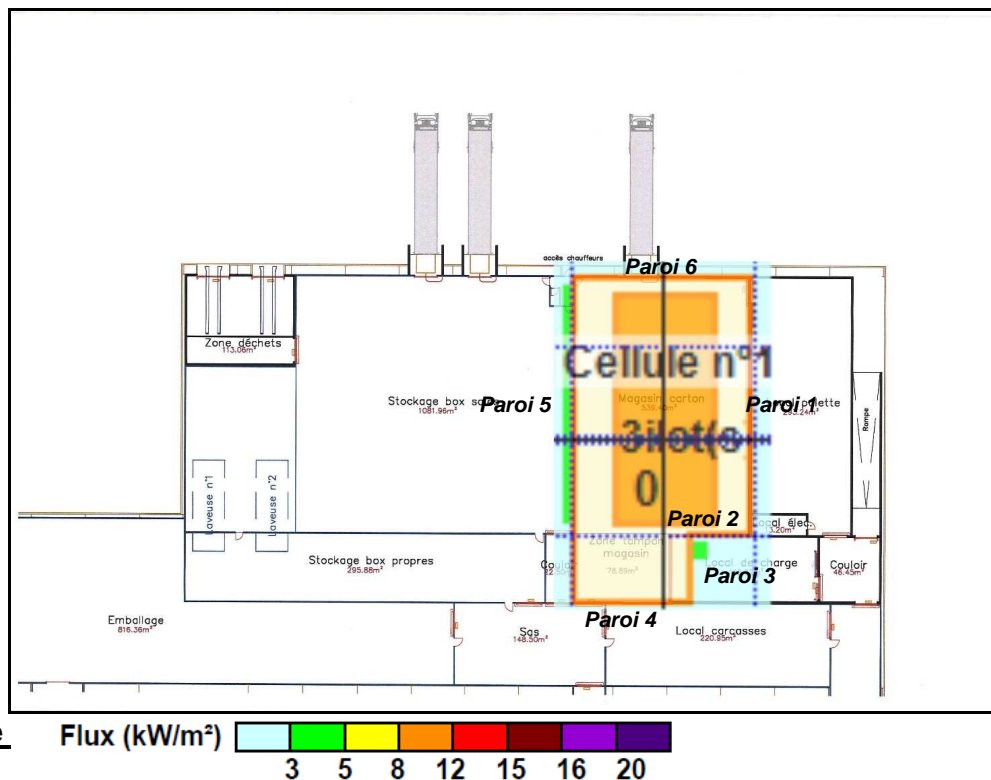


Figure 33. Représentation des flux thermiques issus de l'incendie du futur magasin de stockage

Les résultats de la modélisation incendie indiquent que :

- L'incendie a une durée de 125 minutes.
- Les parois n° 1, 2 et 3 ont une résistance au feu de 120 minutes. La paroi n°1 possède une porte de quai coupe-feu 2h. Le flux thermique réglementaire de 3 kW/m² est observé au niveau de la paroi n°3 mais reste confiné à l'intérieur des limites de propriété du site. La durée de l'incendie dépasse la durée de résistance des parois. Cependant, aucun flux thermiques réglementaires n'est observé pour les parois n°1 et 2. Cette absence est due à l'organisation du stockage et au type de matière stockée.

- Les parois n°4, 5 et 6 ont une résistance au feu de 15 minutes. La paroi n°4 possède une porte de quai sans protection. Le flux thermique réglementaire de 3 kW/m² est observé au niveau de la paroi n°5 mais reste confiné à l'intérieur des limites de propriété du site. La durée de l'incendie dépasse la durée de résistance des parois. Cependant, aucun flux thermiques réglementaires n'est observé pour les parois n°4 et 6. Cette absence est due à l'organisation du stockage et au type de matière stockée.
- Les autres flux thermiques réglementaires de 5 kW/m², 8 kW/m², 16 kW/m² et 20 kW/m² ne sont pas atteints quelle que soit la direction.

Le flux thermique de 8 kW/m², correspondant au seuil des effets domino et des dégâts graves sur les structures n'est pas atteint quelle que soit la direction. Par conséquent il n'y aura pas de propagation de l'incendie.

Tous les flux thermiques sont contenus à l'intérieur des limites de propriété du site, par conséquent aucun cumul de dangers avec un site industriel voisin ne pourra être observé.

1.3. - SCENARIO 3C1 : INCENDIE AU SEIN DU FUTUR LOCAL N°1 DE STOCKAGE DES CAGETTES, BOX ET PALETTES

Scénario considéré :

Le scénario considéré est l'incendie au sein du futur local n° 1 dédié au stockage des cagettes, box et palettes.

Selon les données fournies par l'exploitant, le tableau ci-dessous indique les quantités stockées en hypothèse maximaliste :

Tableau 33. Caractéristiques des stockages de cagettes, box et palettes

Type de stockage	Volume de stockage	Quantité stockée
Cagettes	282 m ³	22,2 t
Box	1 210 m ³	63,1 t
Palettes	54 m ³	4,5 t
Total	1 546 m³	89,8 t

Résultat :

La figure suivante est une représentation des flux générés par le scénario d'incendie (*le rapport de calcul FLUMILOG est présenté en Pièce 6 – Annexe 5*).

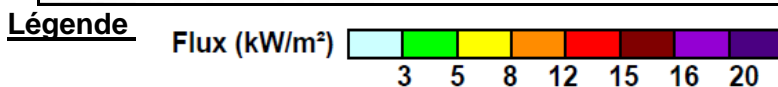
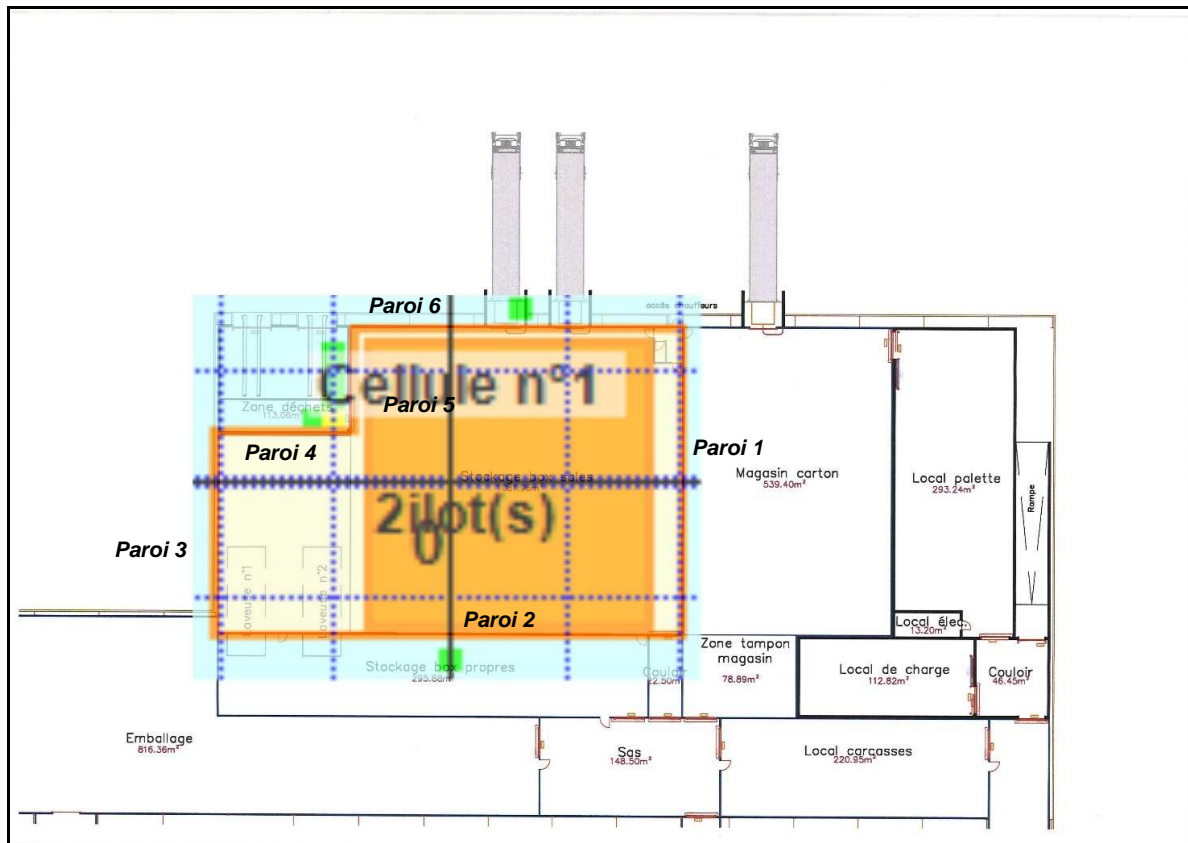


Figure 34. Représentation des flux thermiques issus de l'incendie du futur local n°1 de stockage cagettes, box et palettes

Les résultats de la modélisation incendie indiquent que :

- L'incendie a une durée de 104 minutes.
- Les parois n° 1, 2, 3 et 6 ont une résistance au feu de 15 minutes. La paroi n°2 possède une porte de quai sans protection et la paroi n°6 en possède deux. Le flux thermique réglementaire de 3 kW/m² est observé au niveau des parois n°2 et 6 mais reste confiné à l'intérieur des limites de propriété du site. La durée de l'incendie dépasse la durée de résistance des parois. Cependant, aucun flux thermiques réglementaires n'est observé pour les parois n°1 et 3. Cette absence est due à l'organisation du stockage et au type de matière stockée.
- Les parois n°4 et 5 ont une résistance au feu de 120 minutes. La paroi n°5 possède une porte de quai sans protection. Les flux thermiques réglementaires de 3 kW/m² et 5 kW/m² sont observés au niveau de la paroi n°5 mais reste confiné à l'intérieur des limites de propriété du site.

1.4. - SCENARIO 3C2 : INCENDIE AU SEIN DU FUTUR LOCAL N°2 DE STOCKAGE DES CAGETTES, BOX ET PALETTES

Scénario considéré :

Le scénario considéré est l'incendie au sein du futur local n° 2 dédié au stockage des cagettes, box et palettes.

Selon les données fournies par l'exploitant, le tableau ci-dessous indique les quantités stockées en hypothèse maximaliste :

Tableau 34. Caractéristiques des stockages de cagettes, box et palettes

Type de stockage	Volume de stockage	Quantité stockée
Cagettes	98 m ³	7,8 t
Box	420 m ³	21,9 t
Palettes	18 m ³	1,5 t
Total	536 m³	31,2 t

Résultat :

La figure suivante est une représentation des flux générés par le scénario d'incendie (*le rapport de calcul FLUMILOG est présenté en Pièce 6 – Annexe 5*).

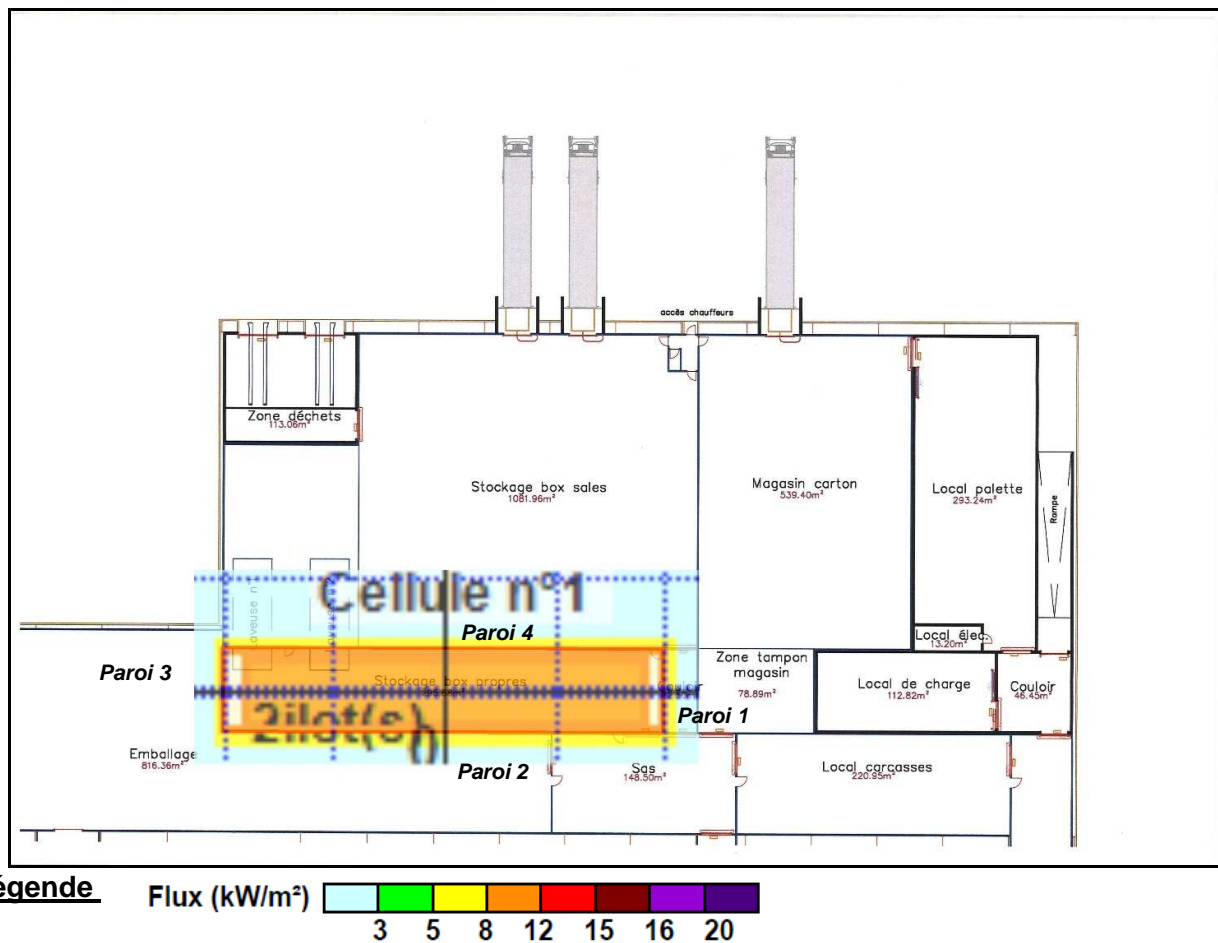


Figure 35. Représentation des flux thermiques issus de l'incendie du local n°2

Les résultats de la modélisation incendie indiquent que :

- L'incendie a une durée de 112 minutes.
- Les parois n° 1, 2, 3 et 4 ont une résistance au feu de 15 minutes et ne possèdent pas de portes de quai. Les flux thermiques réglementaires de 3 kW/m² et 5 kW/m² sont observés sur tout le périmètre du local de stockage. Cependant, le flux reste confiné à l'intérieur des limites de propriété du site.
- les autres flux thermiques réglementaires de 8 kW/m², 16 kW/m² et 20 kW/m² ne sont pas atteints quelle que soit la direction.

Le flux thermique de 8 kW/m², correspondant au seuil des effets domino et des dégâts graves sur les structures n'étant pas atteint, il n'y a pas de risque de propagation de l'incendie.

Tous les flux thermiques sont contenus à l'intérieur des limites de propriété du site, par conséquent aucun cumul de dangers avec un site industriel voisin ne pourra être observé.

1.5. - SCENARIO 4 : INCENDIE DU STOCKAGE DE PALETTES BOIS AU SEIN DU LOCAL SODISE

Scénario considéré :

Le scénario considéré est l'incendie du stockage des palettes en bois au sein du bâtiment existant.

Afin d'évaluer les flux thermiques générés en cas d'incendie du stockage des palettes bois, il est considéré que cette zone de stockage est à l'air libre.

Les produits mis en jeu sont les suivants :

- 25 piles x 14 palettes soit 350 palettes pour un poids maximal de 25 kg/palette soit 8,75 t,
- Volume de stockage : 50 m³.

Résultat :

La figure suivante est une représentation des flux générés par le scénario d'incendie (*le rapport de calcul FLUMILOG est présenté en **Pièce 6 – Annexe 5***).

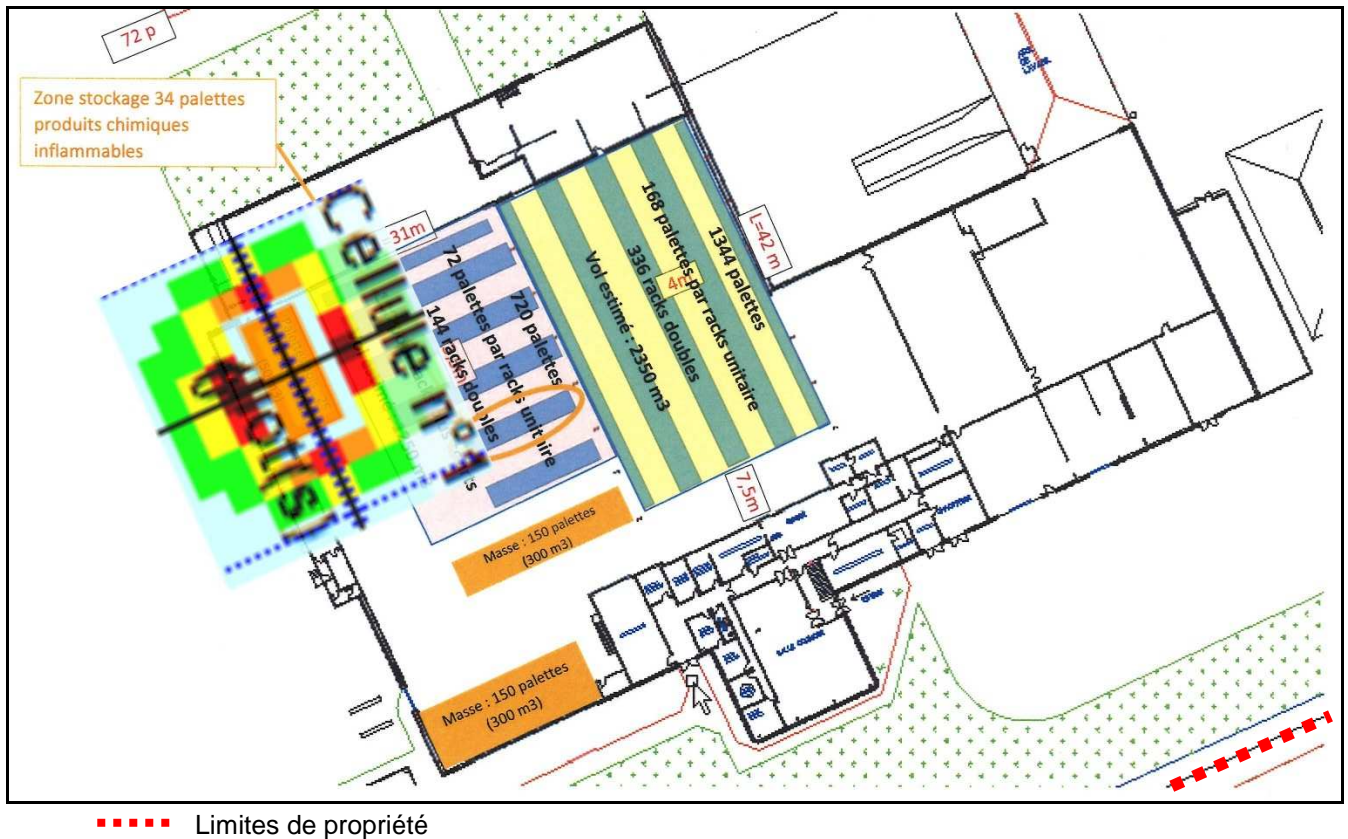


Figure 36. Représentation des flux thermiques issus de l'incendie du local SODISE (palettes bois)

Les résultats de la modélisation incendie indiquent que les flux thermiques réglementaires de 3 kW/m², 5 kW/m², 8 kW/m², 16 kW/m² et 20 kW/m² émis dans chaque direction restent confinés à l'intérieur des limites de propriété du site.

Le flux thermique de 8 kW/m², correspondant au seuil des effets domino et des dégâts graves sur les structures atteint au maximum 6 m autour de la zone de stockage et n'atteint pas d'autres zones de stockage de matières combustibles (pas de risque de propagation de l'incendie).

Tous les flux thermiques sont contenus à l'intérieur des limites de propriété du site, par conséquent aucun cumul de dangers avec un site industriel voisin ne pourra être observé.

1.6. - EFFETS DOMINOS

Les simulations d'incendie de toutes les zones de stockage ont démontré l'absence des flux thermiques de 8 kW/m² correspondant au seuil des effets domino. Par conséquent, aucune propagation de l'incendie ne sera observée.

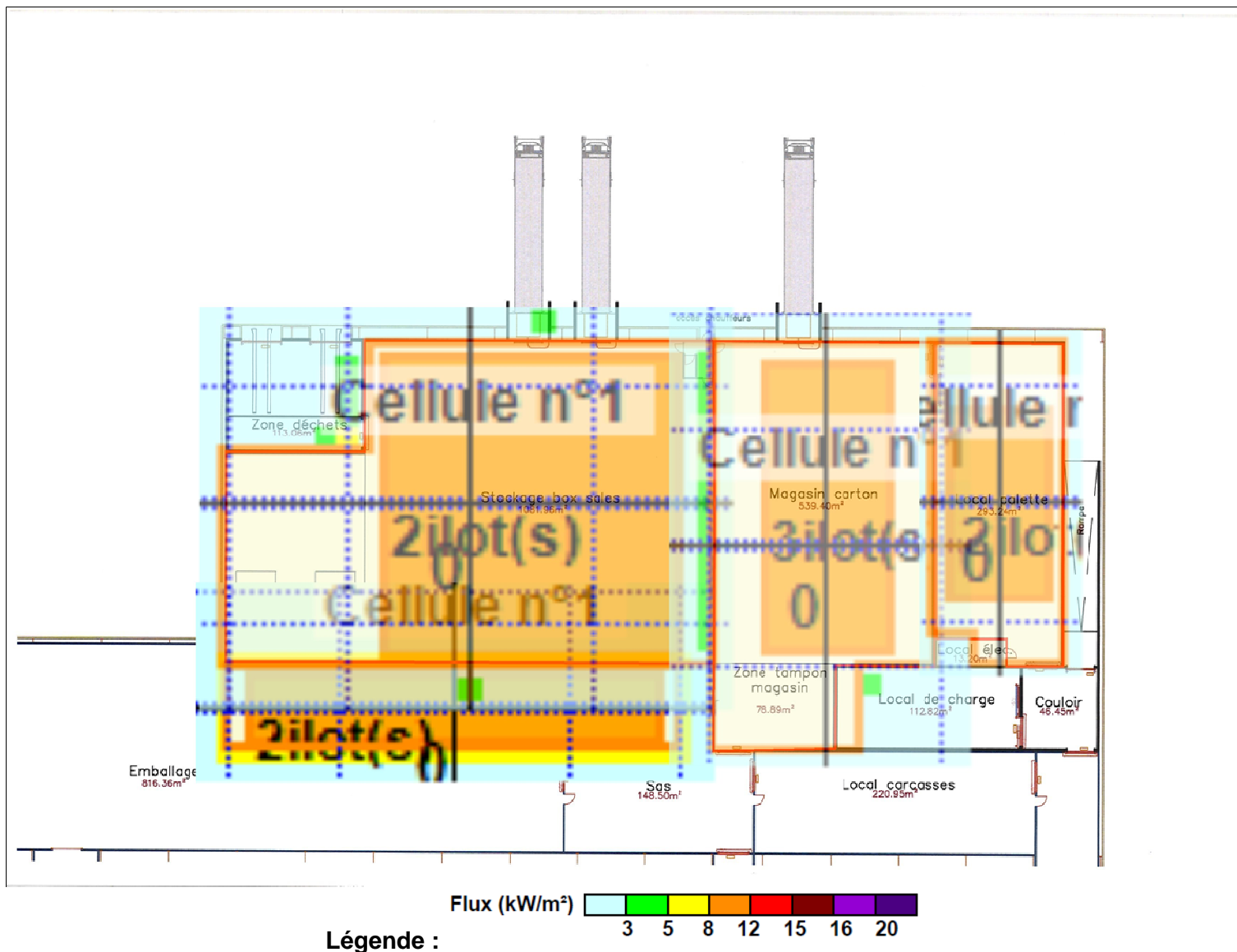


Figure 37. Localisation des effets dominos potentiels

2. - EVALUATION DE L'INTENSITE DES EFFETS DES PHENOMENES DANGEREUX LIES AUX EQUIPEMENTS TECHNIQUES

2.1. - SCENARIO 5 : INCENDIE DES TRANSFORMATEURS

Les transformateurs seront présents dans un local dédié, au niveau des locaux techniques. Les parois de ce local ainsi que celles des locaux mitoyens (TGBT et armoires froids) sont CF2h.

De plus, les transformateurs seront équipés d'un système d'extinction automatique au CO₂ ou à l'azote.

Ces locaux techniques sont isolés des ateliers de production par des murs et porte CF2h. De plus, aucun employé ne sera présent dans ces locaux (hors maintenance et contrôle).

Par conséquent, le niveau de gravité d'un incendie dans ce local sera modéré, c'est-à-dire :

- Pas de zone de létalité hors de l'établissement,
- Présence humaine exposée à des effets irréversibles sur la vie humaine inférieure à « une personne ».

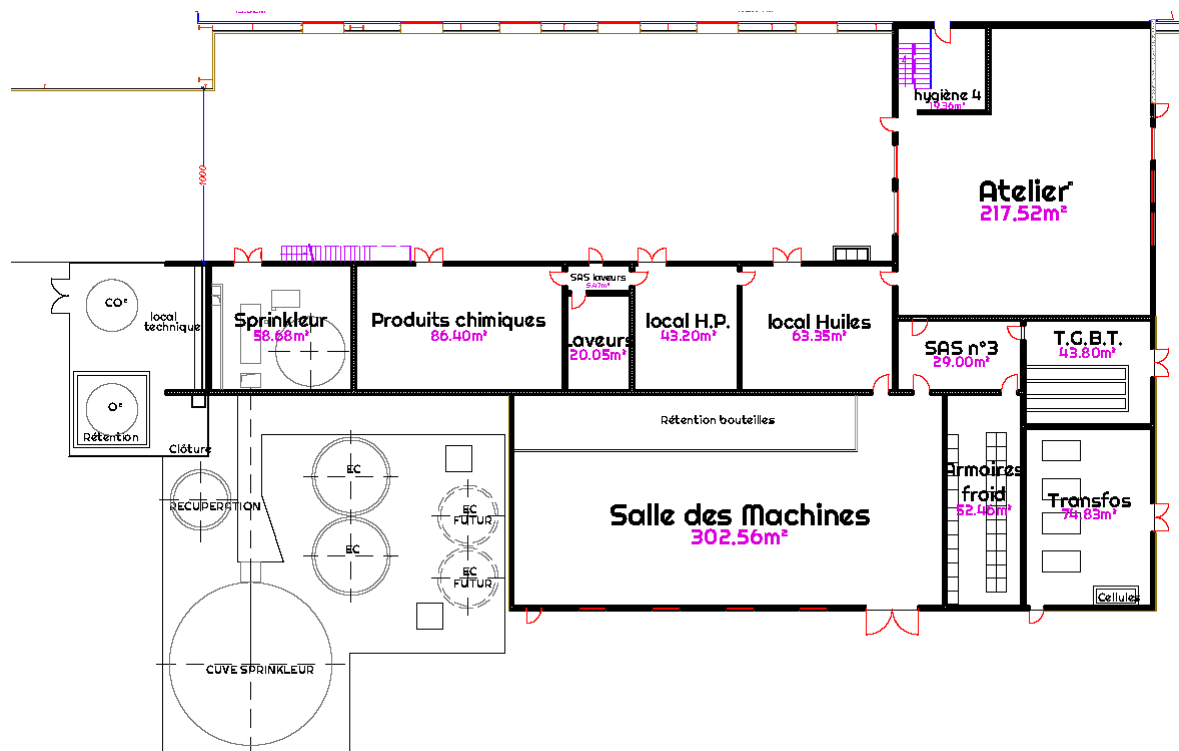


Figure 38. Localisation des transformateurs

2.2. - SCENARIO 6 : FUITE AU NIVEAU DES INSTALLATIONS D'AMMONIAC

Site existant :

L'étude de dangers ammoniac pour le site existant a été réalisée et est présentée **Pièce 6 – annexe 14A**.

Site projet :

L'étude de dangers ammoniac pour le site existant a été réalisée et est présentée **Pièce 6 – annexe 14C**.

3. - CONCLUSION

Les mesures organisationnelles et humaines ainsi que les aménagements prévus pour le projet SBV CHATEAULIN sont importants et permettront à la fois de prévenir les risques (de pollution des milieux, d'incendie mais aussi d'explosion) et de limiter leurs conséquences.

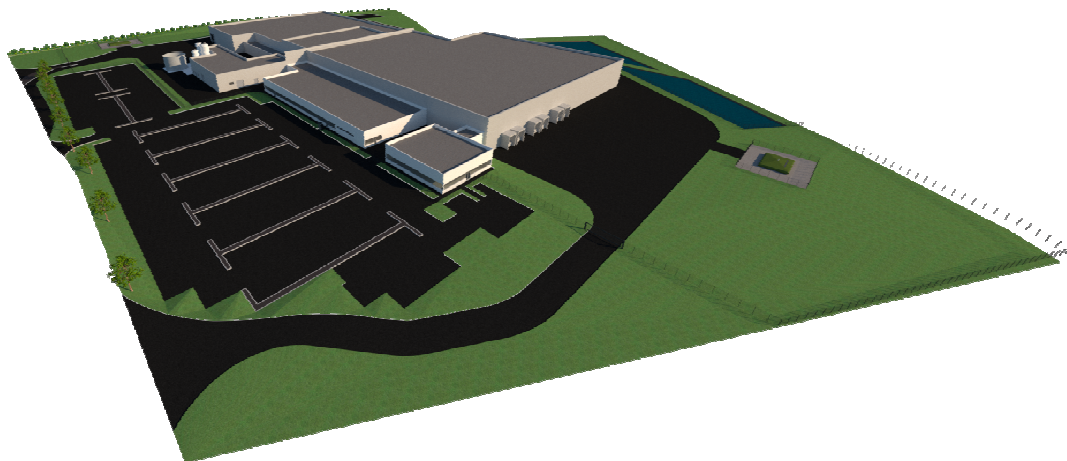
La quantité d'eau disponible pour la défense incendie via les disponibilités usine et les réserves à proximité sera en adéquation avec les besoins en eau du site.

L'usine SBV CHATEAULIN prévoit la construction d'un bassin de confinement de 1 923 m³, en parallèle du bassin d'infiltration et de régulation des eaux pluviales. Un système de vanne d'obturation permettra de diriger les eaux d'incendie vers le bassin de confinement en cas d'incendie.

Les mesures de prévention et de protection prévues par la société SBV CHATEAULIN permettront d'atteindre le niveau de risque le plus bas possible dans des conditions en l'état des connaissances, des pratiques et de la vulnérabilité de l'environnement :

- Formation du personnel,
- Mesures de sécurité en cas d'intervention des entreprises extérieures : plan de prévention et permis feu,
- Détecteurs automatiques incendie, gaz et ammoniac,
- Surveillance du site par gardiennage sur le site existant et vidéosurveillance sur le site projet,
- Contrôles réglementaires des installations,
- Rétention des produits chimiques,
- Procédures en cas d'incendie ou de déversement accidentel de produits chimiques,
- Murs coupe-feu pour certains locaux,
- Présence d'extincteurs et RIA,
- Poteaux incendie et réserves en eau,
- Confinement des eaux d'extinction incendie,
- Désenfumage,
- Sprinklage.

SBV CHATEAULIN 29 – CHATEAULIN



www.dekra-industrial.fr

PIECE N°3B **RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACTS**

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter

CREATION D'UN ABATTOIR DE VOLAILLES SUR LA COMMUNE DE CHATEAULIN

Date : Février 2020

Référence : 18_52811165_V5

SITUATION FUTURE	
Accès et circulation	L'accès à l'usine s'effectue par la route nationale n°164 ou n°165, puis par la route départementale n°48 ou n°88.
Paysage, voisinage et occupation des sols	La commune de Châteaulin dispose d'un PLU qui a été approuvé le 30 mars 2017. Le site existant est localisé sur une zone Ui, correspondant à une zone regroupant les activités à caractère industriel, artisanal ou de services, dont l'implantation est nécessaire dans une zone spécifique, à l'extérieur des zones d'habitat. Le projet se situe sur une zone 2AUi, correspondant à une zone à urbaniser à vocation d'activités économiques. Cette zone est urbanisable à moyen ou long terme car elle ne dispose pas en périphérie immédiate de voies publiques, des réseaux d'eau, d'électricité et le cas échéant d'assainissement collectif, le tout d'une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone. La société SBV CHATEAULIN a demandé à la commune de Châteaulin la mise en compatibilité du PLU.
Géologie	D'après la carte géologique de Châteaulin au 1/50 000 ^{ème} , la formation géologique au droit du site est la suivante : <u>Formation des Schistes et wackes de Pont-de-Buis (viséen supérieur Namurien A)</u> , composée d'alternances sédimentaires constitués par des grès argileux (wackes) de granulométrie moyenne, à de nombreux débris de plantes flottés, situés dans les parties sommitales des bancs, surmontés par des wackes fines à lamines obliques sur une épaisseur de quelques centimètres, puis par des niveaux à lamines composées d'argilites noires et de lits centimétriques de siltites clairs et se terminant par des argilites noires.
Hydrogéologie (eaux souterraines)	D'après le PLU, quatre captages d'eau sont présents sur la commune de Châteaulin (captage et forage de Coatiliger, captage de Prat Ar Rouz, prise d'eau de Prat Hir, prise d'eau de Coatigrac'h). Le projet SBV CHATEAULIN se situe en dehors des périmètres rapprochés sensibles et complémentaires des captages présents sur la commune de Châteaulin.
Hydrologie (Eaux superficielles)	Dans le secteur de Châteaulin, le réseau hydrographique de surface est constitué principalement du fleuve L'Aulne et de ses affluents : <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>L'Aulne</u> : De direction globale Nord-Est / Sud-Ouest, il s'écoule sur environ 45 km avant de rejoindre la rade de Brest. Il s'écoule à 1,5 km au Sud-Ouest du site. La commune de CHATEAULIN est concernée par le SDAGE Loire Bretagne.
Météorologie	Les précipitations sont caractérisées par une hauteur annuelle de 1 250,2 mm/an. Les températures sont caractérisées par des écarts relativement élevés entre l'hiver et l'été (température minimale 3,8°C en février et température maximale 21,9°C en août). La rose des vents établie par la station de Saint-Ségal indique clairement que l'axe prioritaire des vents est l'axe Ouest et l'axe Est-Sud-Est avec des vents dominants et de forces maximales d'Ouest (perturbations océaniques).
Faune - Flore	La diversité des milieux naturels autour de la commune de CHATEAULIN implique la présence de 5 ZNIEFF de type I et de 1 ZNIEFF de type II ainsi que de six zones Natura 2000, dans un rayon de 10 km autour du futur site. Le site se trouve dans le périmètre du Parc Naturel Régional d'Armorique. Le projet est en concordance avec les axes stratégiques du PNR d'Armorique. Au vu de l'activité du site et des moyens mis en œuvre pendant la phase de travaux, des conditions de traitement de ses eaux usées et pluviales et de leurs points de rejet, des conditions d'exploitation des installations de chaufferie et des tours aéroréfrigérantes, l'usine SBV CHATEAULIN n'aura pas d'impact sur la faune et la flore.
Esthétique	Le site d'implantation de l'usine est localisé en zone d'activité. Le site projet s'insère au mieux dans son environnement local et l'architecture des bâtiments est conforme au règlement d'urbanisme. (voire vues 3D – Pièce 6 – annexe 7)
L'eau	ORIGINE : L'usine existante et le site projet seront alimentés exclusivement depuis le réseau de distribution communal. USAGES : L'eau au niveau du site existant est utilisée aux fins suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>usages sanitaires</u> : WC, douches, lavabos, ▪ <u>usages industriels</u> : plus d'usage d'eau en l'absence de process dans les bâtiments existants, ▪ <u>usages techniques</u> : tours aéroréfrigérantes, salle des machines ammoniac, station d'épuration. L'eau au niveau du projet sera utilisée aux fins suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>usages sanitaires</u> : WC, douches, lavabos, ▪ <u>usages industriels</u> : process (saignée, chaîne d'éviscération, ...), lavages (sols et matériels), ▪ <u>usages techniques</u> : tours aéroréfrigérantes.

SITUATION FUTURE

CONSOMMATION :

Les consommations en eau estimées en situation future sont les suivantes :

- **Site existant :**

Consommation (m ³ /an)			
Total	Station d'épuration	Process	TAR
8 000	4 000 ⁽¹⁾	0	5 200

⁽¹⁾ La consommation d'eau de la station augmentera de 1 200 m³/an par rapport à la situation actuelle car la préparation du polymère nécessitera de l'eau de ville.

- **Site projet :**

Consommation (m ³ /an)			Production	Ratio
Total	Process	TAR	(t/an)	l/kg
359 200	343 200	16 000	100 000	3,4

Les consommations « process » intègrent les consommations liées à l'abattage, aux nettoyages des matériels et locaux ainsi qu'aux usages sanitaires.

Le ratio d'eau consommée pour le process par kilogramme de carcasse est conforme à la réglementation (inférieur à 6 l/kg).

RESEAUX DE L'USINE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES :

Les réseaux d'eaux sont de type séparatif :

- Les eaux usées sanitaires et industrielles de l'ensemble de l'usine existante et du site projet seront traitées par la station de traitement du site existant puis rejetées vers l'Aulne.
- Les eaux pluviales des toitures, voiries et aires de parking seront reprises, collectées et déversées dans un bassin de régulation pour les eaux ruisselant sur le site existant et dans un bassin d'infiltration pour les eaux ruisselant sur le site projet.

TRAITEMENT DES EAUX USEES :

L'ensemble des eaux usées industrielles et sanitaires sera traité par la station d'épuration existante.

Compte tenu du volume et de l'augmentation des charges entrantes futures, des rendements importants en matière organique et en matières en suspension, et du maintien des normes de rejet actuelles, des améliorations doivent être apportées à la station d'épuration existante.

Ces améliorations doivent permettre de faire fonctionner la station d'épuration 7 jours sur 7, et non plus simplement 5 jours sur 7 tel qu'actuellement.

Les améliorations identifiées sont donc les suivantes :

- Mise en œuvre d'un dégrillage pour l'arrivée des effluents SBV CHATEAULIN,
- Mise en œuvre d'un tamisage en entrée général station d'épuration,
- Mise en œuvre d'un nouveau bassin tampon permettant une régulation hydraulique hebdomadaire,
- Maintien du traitement physico-chimique (flottateurs en parallèle),
- Mise en œuvre d'un procédé de type MBBR,
- Maintien du bassin d'aération existant,
- Maintien du clarificateur,
- Mise en œuvre d'une nouvelle gestion des boues (déshydratation et stockage couvert en silo ou benne avec désodorisation).

NORMES DE REJET DES EAUX USEES :

Les normes de rejet actuelles sont compatibles au vue de l'acceptabilité du milieu récepteur :

Paramètres	Normes de rejet		Autocontrôles
	mg/l	kg/j	
Température	≤ 30°C		-
pH	5,5 à 8,5		Journalier
Volume	3 750 m ³ /j		En continu
DCO	90	338	Journalier
DBO ₅	20	75	Mensuelle
MES	20	75	Hebdomadaire
NTK	10	38	Hebdomadaire
NGL	20	75	Hebdomadaire
Pt	2	7,5	Hebdomadaire

L'eau (suite)

SITUATION FUTURE																			
L'eau (suite)	<p><u>TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES :</u></p> <p>Aucune imperméabilisation supplémentaire n'est prévue sur le site existant. La gestion des eaux pluviales reste donc identique à la situation actuellement autorisée.</p> <p>Sur le site projet, un bassin d'infiltration des eaux pluviales sera implanté. Au préalable, les eaux pluviales ruisselant sur les zones à risques (parking véhicules légers, parking poids lourds et zone de distribution gasoil ainsi que quai d'expédition) seront traitées par un séparateur hydrocarbures. Le volume du bassin permettra de stocker jusqu'à 2 037 m³ au total soit un volume suffisant pour stocker et infiltrer la pluie de retour 10 ans (2 018 m³).</p> <p><u>NORMES DE REJET DES EAUX PLUVIALES :</u></p> <p>Les normes de rejet des eaux pluviales proposées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ DCO : 125 mg/l, ▪ MES : 35 mg/l, ▪ Hydrocarbures totaux : 10 mg/l. <p>La fréquence d'autocontrôles proposée est annuelle.</p>																		
Les déchets	<p>Les déchets produits par l'activité seront des déchets organiques issus du process, d'emballages (cartons, palettes), refus de tamisage et dégrillage du prétraitement et boues issues du traitement des eaux usées ainsi que les déchets liés au fonctionnement de l'outil de production (huile moteur, néons, cartouches d'encre, papier). Ils sont stockés en bacs, benne, cuve, fût ou plateau en fonction de leur nature.</p> <p>La politique de gestion des déchets est tout à fait conforme à la réglementation qui demande aux industriels si possible de faire appel à des technologies propres (niveau 0 de traitement) ou sinon d'essayer au maximum de valoriser ou recycler les sous-produits de fabrication (niveau 1 de traitement). Tout ceci dans le but de diminuer au maximum la mise en centre d'enfouissement technique (niveau 3 de traitement).</p> <p>L'objectif de l'usine sera de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour valoriser et limiter les déchets produits sur le site.</p>																		
Le bruit et la circulation	<p>Les principales nuisances sonores liées à l'environnement proviennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ du trafic sur les routes nationales RN 164 et RN 165, situées à environ 500 m au Sud du site, ▪ des établissements situés sur la zone d'activité, en particulier l'abattoir FRANCE POULTRY, les entreprises de logistique (TECL logistique et SCHENKER) et les méthaniseurs (VOL-V et Bio Métha). <p>On peut noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'absence d'hôpitaux, d'hospices, d'écoles, ... ▪ l'établissement recevant du public le plus proche est l'association Ribinad, une structure d'accueil non conventionnelle à caractère social des jeunes de 14 à 21 ans, située à 900 m au Sud-Ouest du projet, ▪ la distance des habitations les plus proches : à 180 m au Nord et 200 m au Sud-Est. <p>Les principales sources de bruit liées à l'activité de l'usine et perceptibles à l'extérieur des bâtiments seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les locaux techniques (chaufferie, salle des machines) situés au cœur du site, ▪ Les ventilateurs des extracteurs d'air, ▪ Le trafic de véhicules : environ 250 passages de véhicules légers (personnel) et environ 95 passages de poids lourds par jour. <p>Les normes de niveaux sonores proposées sont celles fixées par l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997, à savoir :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="background-color: #008000; color: white;">Période jour (7h – 22h) sauf dimanche et jour férié</th> <th style="background-color: #008000; color: white;">Période nuit (22h – 7h) y compris dimanche et jour férié</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3" style="background-color: #008000; color: white; text-align: center;">NIVEAU SONORE EN LIMITE DE PROPRIETE USINE</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Niveau sonore en limite de propriété usine</td> <td style="text-align: center;">70 dB(A)</td> <td style="text-align: center;">60 dB(A) (sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite)</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="background-color: #008000; color: white; text-align: center;">NIVEAU DE BRUIT AMBIANT existant dans les ZER</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Entre 35 et 45 dB(A)</td> <td style="text-align: center;">6 dB(A)</td> <td style="text-align: center;">4 dB(A)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Supérieur à 45 dB(A)</td> <td style="text-align: center;">5 dB(A)</td> <td style="text-align: center;">3 dB(A)</td> </tr> </tbody> </table> <p>Afin de vérifier les niveaux sonores et leurs conformités réglementaires après la création du site, la société SBV propose de réaliser une mesure de bruit après la mise en service du nouvel abattoir.</p>		Période jour (7h – 22h) sauf dimanche et jour férié	Période nuit (22h – 7h) y compris dimanche et jour férié	NIVEAU SONORE EN LIMITE DE PROPRIETE USINE			Niveau sonore en limite de propriété usine	70 dB(A)	60 dB(A) (sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite)	NIVEAU DE BRUIT AMBIANT existant dans les ZER			Entre 35 et 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)	Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)
	Période jour (7h – 22h) sauf dimanche et jour férié	Période nuit (22h – 7h) y compris dimanche et jour férié																	
NIVEAU SONORE EN LIMITE DE PROPRIETE USINE																			
Niveau sonore en limite de propriété usine	70 dB(A)	60 dB(A) (sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite)																	
NIVEAU DE BRUIT AMBIANT existant dans les ZER																			
Entre 35 et 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)																	
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)																	
Le transport et l'approvisionnement	<p>Le trafic routier lié à l'activité de l'usine est nettement plus faible que celui des principaux axes de circulation des alentours. Pour les routes nationales RN 164 et RN 165, il représentera entre 0,5% et 2,9% de la circulation des véhicules légers et entre 1,9% et 13% des poids lourds.</p> <p>L'impact reste donc très négligeable. De plus, la circulation de poids lourds dans le centre-ville de Châteaulin est évitée.</p>																		

SITUATION FUTURE

L'air

Les principales émissions atmosphériques potentielles liées à l'activité se situent au niveau :

- des extracteurs d'air.
Ces extracteurs du site projet fonctionneront pendant l'activité du site. Les rejets ne seront constitués que de vapeur d'eau.
Concernant le bâtiment existant, les extracteurs d'air seront maintenus en place mais non utilisés du fait de l'absence d'activité sur le site le nécessitant. Seuls les extracteurs d'air au niveau de la salle des machines et des stations de vannes ammoniac sont toujours en fonctionnement. Cependant, ils ne s'actionnent qu'en cas de détection d'ammoniac.
- des tours aéroréfrigérantes.
Les 4 tours aéroréfrigérantes seront périodiquement contrôlés et les résultats de contrôles devront être conformes à la réglementation en vigueur.
- des compresseurs frigorifiques.
Le fluide frigorigène présent dans les installations de refroidissement est l'ammoniac. La quantité présente dans l'installation de production de froid est de 8 tonnes sur le site existant et de 1,45 tonnes pour le site projet.
En fonctionnement normal, il n'y a aucun rejet de fluides gazeux dans l'atmosphère. Une société spécialisée dans l'installation d'unités industrielles de production de froid, procèdera à la visite annuelle de l'installation d'ammoniac et réalisera la maintenance préventive.
- des installations de combustion.
Le site existant ne dispose pas de chaudière.
Les aérothermes prévus sur le site projet auront une puissance unitaire <1 MW. Les prescriptions relatives aux VLE de l'arrêté du 3 août 2018 (installations soumises à déclaration au titre de la rubrique 2910) ne s'appliquent pas aux appareils de combustion de puissance inférieure à 1 MW. Par conséquent, aucune VLE n'est applicable aux aérothermes du site projet SBV CHATEAULIN.
Les brûleurs seront immergés. Par conséquent, la mesure de VLE n'est techniquement pas possible.
- du trafic routier.
Le trafic routier du site existant et du site projet (environ 100 camions et 300 véhicules légers par jour) entraînera des rejets atmosphériques liés au gaz d'échappement.
Par conséquent, la société SBV CHATEAULIN mettra en place différentes mesures (optimisation logistique pour limiter le nombre de camions, consignes d'arrêt obligatoire des moteurs des poids lourds à quai, recherche de fournisseurs et de prestataires locaux pour limiter le transport, Voiries bitumées, espaces non utilisés enherbés et présence de haies pour limiter l'envol de poussières.)
- des équipements de sprinklage.
Le site existant est équipé de sprinklage, raccordé aux installations de la société FRANCE POULTRY.
Le site projet sera équipé d'une cuve de fioul de 3 m³ pour le fonctionnement du système de sprinklage. Les émissions atmosphériques liées à l'utilisation du fioul seront limitées car le sprinklage est uniquement mis en route périodiquement sur un temps courts pour la vérification du bon fonctionnement du système ou lors d'un incendie (situation exceptionnelle).

Les principales émissions olfactives potentielles liées à l'activité se situent au niveau :

- du quai vif.
Les volailles seront mises à jeun par les éleveurs pour limiter les fientes à l'abattoir. Le temps de séjour sera limité au maximum notamment vis-à-vis du bien-être animal. Les volailles resteront en cages dans les camions au niveau du quai vif, au Nord-Ouest du bâtiment projet. Les caisses seront ensuite nettoyées. Les nuisances olfactives se développent surtout dans les zones où les volailles se débattent, en particulier au niveau de la zone d'accrochage. Le quai vif et la zone d'accrochage étant couverts, le risque de nuisances olfactives pour le voisinage est limité.
- des locaux de production.
Les ateliers feront l'objet d'un nettoyage journalier, par une équipe externe de nettoyage entre 22h et 4h00.
- des déchets organiques.
Les risques de nuisances au niveau des déchets sont absents sur le site existant compte tenu de l'absence de process. Ils seront quant à eux limités sur le site projet compte tenu :
 - du stockage en chambre froide des déchets organiques produits au niveau du process de fabrication,
 - de leur évacuation régulière, a minima journalière.
 Les déchets stockés en dehors de chambres froides, de type viscères, plumes, sang, pattes et têtes, seront enlevés régulièrement (1 à 2 fois/jour).
- du traitement des eaux usées.
Les risques d'odeurs au niveau de la station de traitement des effluents de l'usine seront limités compte tenu du type de process de traitement : biologique avec aération.
Les refus seront collectés par le dégrilleur SBV au niveau de la zone sous-produits de l'usine projet. Ces déchets seront stockés en bacs roulant et envoyés en équarissage. Les refus de tamisage générés au niveau du bassin tampon seront stockés en benne couverte puis envoyés en méthanisation.
Les boues physico-chimiques subiront un traitement de déshydratation, limitant ainsi le risque de fermentation. Ces boues déshydratées seront stockées en bennes dans une zone couverte puis évacuées vers les filières de méthanisation et/ou compostage.
Les boues biologiques pourront soit être épandues en agriculture soient évacuées en filières alternatives de type méthanisation et/ou compostage. L'épandage des boues biologiques sera la filière privilégiée par la société SBV CHATEAULIN, à hauteur des capacités du plan d'épandage existant avant les filières alternatives. Les boues destinées à l'épandage seront épaissies par tamis rotatif et stockées dans un silo de 1 000 m³ équipé d'une désodorisation. Les boues envoyées vers les filières alternatives seront déshydratées et stockées dans des bennes dans une zone couverte.

SITUATION FUTURE	
Gestion de l'énergie	<p>La future usine SBV CHATEAULIN utilisera le gaz naturel pour le chauffage d'appoint d'eau et l'électricité de manière générale pour l'ensemble des autres usages (compresseurs frigorifiques, éclairage, onduleurs, condensateurs, atelier de charge, machines de production). Dans une moindre mesure, elle utilisera le gasoil pour les chariots et les poids lourds, ainsi que le fioul pour le sprinklage. Des mesures seront prises afin d'optimiser les consommations des énergies :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ formation aux bonnes pratiques, ▪ responsabilisation du personnel : <ul style="list-style-type: none"> - arrêt des ordinateurs, chauffage, climatisation quand ils ne sont pas utilisés, - extinction des lumières dans les locaux non occupés, ▪ équipements : <ul style="list-style-type: none"> - vérification régulière par des organismes spécialisés de toutes les installations électriques, de réfrigération de compression, ceci afin de détecter tout dysfonctionnement éventuel tel qu'une fuite pouvant induire une perte d'énergie importante, - les compresseurs froid et air seront équipés de variateurs de vitesse. ▪ mise en œuvre d'une gestion technique centralisée pour suivre en temps réel les consommations en eau et en énergie, avec des seuils d'alerte pour optimiser les installations et la détection de tout dysfonctionnement. <p>La future usine sera équipée de matériel performant énergétiquement.</p> <p>De plus, Le projet prévoit de récupérer les calories sur l'installation froid afin de préchauffer l'eau utilisée pour le process et le nettoyage.</p>
Effets sur le climat	<p>L'usine émettra des gaz à effets de serre compte tenu du trafic routier généré par son activité, et d'autre part de ses équipements (chariots, sprinklage, installations réfrigérantes). Les mesures générales prises pour limiter les émissions de gaz à effet de serre sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Choix d'utiliser comme énergie principale le gaz et l'électricité, des énergies peu polluantes, ▪ Favoriser le choix d'industriels locaux plutôt que des prestataires éloignés permettant ainsi de limiter les gaz à effet de serre pour la construction du bâtiment, ▪ Favoriser l'achat de matériel faiblement émetteur de gaz à effets de serre en fonctionnement.
Protection des sols et sous-sols	<p>Le terrain d'implantation du site projet est actuellement un terrain agricole non construit.</p> <p>De ce fait, les équipements et activités pouvant conduire à un risque de pollution des sols sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le local des produits lessiviels : stockage et mise en œuvre de produits liquides polluants, ▪ la zone de dépôtage et stockage extérieure associée au gasoil et au fioul, ▪ le service technique et le stockage des déchets liquides (huiles usagées), ▪ les différentes zones de stockage de produits de traitement (chaufferie, tours aéroréfrigérantes). <p>Sur le site existant, tous les produits chimiques (TAR et STEP) sont stockés sur rétention.</p> <p>Compte tenu des modalités de stockages, installations, configuration du site, le fonctionnement du site permettra de limiter au maximum l'impact sur les sols et sous-sol.</p>
Evaluation du risque sanitaire	<p>L'usine SBV CHATEAULIN exercera des activités d'abattage et de découpe de volailles. Cette usine sera implantée au sein de la zone d'activité de Ty Nevez Pouilhod à proximité immédiate du site existant qui est conservé. Les principaux rejets de l'entreprise seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rejets d'eaux usées industrielles (eaux de process et de lavage) et sanitaires, ▪ Les rejets d'eaux pluviales, ▪ Les rejets atmosphériques des tours aéroréfrigérantes, ▪ Les odeurs, ▪ Le bruit. <p>Les habitations les plus proches ne se situent pas à proximité immédiate du site. Le bruit présente le degré de risque le plus élevé. Les habitations les plus proches étant situées à plus de 180 m du site existant (lieu-dit Lospars) et 200 m du site projet (lieu-dit Coatiborn), l'impact sur la santé des habitants sera limité.</p> <p>Par ailleurs, le projet est situé hors de toute zone de risque localisé et l'étude de dangers n'identifie pas de phénomène dangereux lié au fonctionnement du site qui nécessiterait une maîtrise de l'urbanisation.</p> <p>Compte tenu des éléments précédents, l'activité de l'usine SBV CHATEAULIN ne présentera pas d'impacts significatifs sur la santé des populations voisines.</p>
Emissions lumineuses	<p>La société SBV CHATEAULIN mettra en place un éclairage qui met en application des technologies et des techniques modernes et innovantes, tel que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Usage des ampoules LED dans l'usine, ▪ Utilisation de lampes performantes, longue durée de vie, excellent Indice de Rendu des Couleurs supérieur à 80, ▪ Utilisation d'optiques performantes qui permettent une bonne répartition et une bonne maîtrise des flux lumineux (flux lumineux rabattus, optiques planes).
Présentation et gestion des effets temporaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des eaux et du sol : Les zones de stationnement et d'entretien des engins de chantier seront imperméabilisées pendant la période de travaux de façon à éviter l'infiltration directe de polluants dans le sol, - Bruit : Les engins et appareils utilisés sur les chantiers respecteront la réglementation en vigueur, - Déchets : Le stockage des déchets tout au long du chantier sera organisé de façon à séparer les matériaux selon leur destination finale. Dans tous les cas la valorisation sera privilégiée, - Emissions de poussières : Si nécessaire les voies de circulation seront arrosées de manière à éviter les envols de poussières, - Salissure des voies publiques : Le site est goudronné, les engins quittant le site ne sont pas de nature à salir la voirie, - Mesures prises pour limiter les impacts temporaires : <ul style="list-style-type: none"> • travaux hors périodes pluvieuses importantes, • moyens de récupération des produits polluants à disposition en cas de besoin, • gestion des déchets de chantier.

SITUATION FUTURE	
Remise en état du site	<p>La cessation de l'activité de production n'est pas à l'ordre du jour. Toutefois, en cas de cessation d'activité de l'exploitant, celui-ci pourra être vendu après démantèlement des installations présentant un risque pour l'environnement.</p> <p>Sous cette hypothèse, conformément aux articles R.512-68 et R.512-74 à R.512-80 du code de l'environnement, l'usine PFC s'engage, en cas de cessation d'activité, à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la protection de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Notification au préfet de la date d'arrêt trois mois au moins avant celle-ci, ▪ Evacuation complète des équipements et stocks divers, ▪ Evacuation des produits dangereux et des déchets et traitement (recyclage, élimination, traitement, etc...) dans les filières les plus adaptées du moment. ▪ Nettoyage des zones libérées avec traitement des eaux utilisées pour le nettoyage et/ou élimination des déchets dans des centres agréés. ▪ Lavage plus soigné (au jet haute pression) des zones suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Rétention et sol du local lessiviel, de la zone technique et de l'atelier maintenance, - Elimination de ces eaux de lavage en centre de traitement agréé en cas d'effluent non compatible avec la station d'épuration industrielle. ▪ Rédaction d'un «mémoire d'abandon de site», conformément à la réglementation en vigueur avec propositions sur le type d'usage futur du site lorsque les terrains sont susceptibles d'être affectés à un nouvel usage. ▪ Lorsque les types d'usage futur seront déterminés, l'exploitant transmettra au préfet un «mémoire de réhabilitation ». <p>L'exploitant informera le préfet des éventuels travaux prévus ou prescrits dans le cadre de la réhabilitation du site.</p>
Meilleures techniques disponibles	<p>Au regard de la directive n°2010/75 du 24/11/2010 relative aux émissions industrielles (Directive « IED ») ; le site est classé comme installation IED : Exploitation d'abattoirs avec une capacité de production supérieure à 50 tonnes de matières premières entrantes par jour (rubrique 3641, soumise à autorisation). La rubrique 3641 a été choisie comme rubrique principale IED, l'abattage étant l'activité principale du site, préalable aux activités de traitement par découpe soumis à la rubrique 3642.</p> <p>L'analyse des meilleures techniques disponibles sera réalisée à partir des BREF suivants compte tenu du classement du site sous la rubrique IED principale 3641:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ BREF SA « Abattoirs et équarissage », ▪ BREF ICS « Systèmes de refroidissement industriel », ▪ BREF ENE « Efficacité énergétique », ▪ BREF MON « Principes généraux de surveillance ». <p>L'usine prévoit d'appliquer en très grande majorité les meilleures techniques disponibles.</p> <p>L'ensemble de ces dispositions montre que l'usine, tout comme le groupe LDC, est impliquée dans une démarche d'amélioration continue de leur situation environnementale. Ces dispositions, non exhaustives, peuvent être complétées en fonction des avancées technologiques du secteur d'activité, du développement de nouveaux marchés, etc... dans les années à venir.</p>
Mesures ERC	<p>Le Commissariat général au développement durable a publié en janvier 2018 un guide d'aide à la définition des mesures « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC). La séquence ERC a pour objectif d'établir des mesures visant à éviter les atteintes à l'environnement, à réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, à compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Le guide propose une classification qui se veut être un outil d'aide à la conception de mesures adaptées à des impacts identifiés que va notamment pouvoir mobiliser le maître d'ouvrage dans la conception de son projet.</p> <p>La société SBV CHATEAULIN est concernée par la séquence ERC car elle s'applique à la procédure d'autorisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.</p> <p>Dans le cas de l'usine SBV CHATEAULIN, tous les impacts ont pu être évités ou réduits. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire de mettre en œuvre des mesures de compensation.</p> <p>Compte tenu des mesures qui seront mises en œuvre par la société SBV à Châteaulin, la création de l'usine et son activité généreront peu d'impacts sur le milieu naturel.</p>

SITUATION FUTURE

Effets temporaires du projet

La durée des travaux sera d'environ 1 an.

Les effets des travaux pourront concerner :

- pollution de l'eau :

Les risques d'impacts d'un chantier sur les cours d'eau et les zones humides peuvent être multiples ; leur nature et leur intensité peuvent varier selon l'emprise du projet, la topographie, le climat, la période de réalisation des travaux, les types de sols, ...

Afin de limiter au maximum les impacts, les travaux bénéficieront d'une planification environnementale avec notamment l'identification des bonnes pratiques à mettre en œuvre, des zones à protéger, des moyens mis en œuvre pour lutter contre les nuisances.

Cette planification environnementale permettra de mettre en œuvre les moyens de protection ad hoc avant le démarrage des travaux, tel que :

- Lutte contre l'érosion : pose de multibarrières, création de fossé de collecte ou merlon provisoire, pose de géotextile biodégradable pour éviter l'érosion par éboulements, écoulements superficiels, protection des exutoires,
- Gestion des rejets d'eau : création de fossé de collecte ou merlon provisoire, réalisation d'enrochement au point de rejet, réalisation de boudins de rétention, création d'un bassin de décantation provisoire, création de drainage de pente,
- Traitement des sédiments : piège à sédiments provisoires, création d'un bassin de décantation provisoire, sac filtrants, protection d'avaloirs, aménagements des accès au chantier.

La société SBV a prévu d'intégrer l'ensemble des considérations précédentes dans les cahiers des charges de consultation des entreprises afin que chaque entreprise consultée soit :

- d'une part, informée des intérêts à protéger,
- et d'autre part, prévoit les mesures nécessaires qui devront être mises en œuvre en phase chantier.

A noter que les zones de stationnement et d'entretien des engins de chantier seront imperméabilisées pendant la période de travaux ainsi qu'après la fin des travaux. Ceci permettra d'éviter l'infiltration directe de polluants dans le sol.

Les stockages de carburant seront placés en rétention.

L'incidence en termes de pollution des eaux et du sol sera maîtrisée au regard des mesures qui seront prises.

- bruit :

Les engins et appareils utilisés sur les chantiers respecteront la réglementation en vigueur.

L'incidence en termes de bruit est faible et maîtrisée.

- déchets :

Le stockage des déchets tout au long du chantier sera organisé de façon à séparer les matériaux selon leur destination finale. Dans tous les cas la valorisation sera privilégiée.

Le maître d'ouvrage veillera à ce que :

- Les sociétés assurant le transport des déchets disposent d'une déclaration préfectorale valide.
- Les sociétés assurant le traitement des déchets disposent des autorisations ou agréments nécessaires.

La réutilisation des déblais sur le site sera privilégiée.

L'incidence en termes de déchets de chantier est faible et maîtrisée.

- émissions de poussières :

La vitesse des engins sera limitée sur le site.

Si nécessaire les voies de circulation seront arrosées de manière à éviter les envols de poussières.

L'incidence en termes d'émission de poussières est faible et maîtrisée.

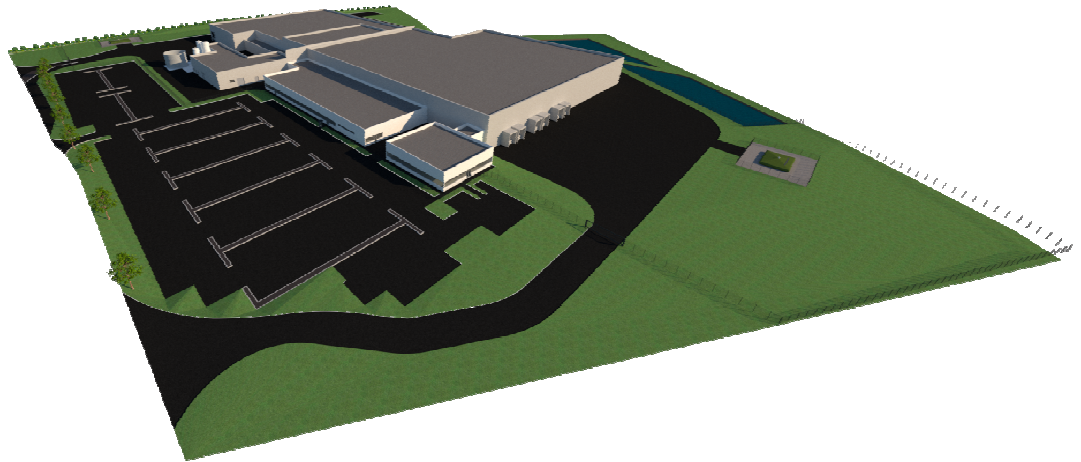
- salissures des voies publiques :

Le site sera goudronné, les engins quittant le site ne sont pas de nature à salir la voirie.

L'incidence en termes de salissure des voies publiques est faible et maîtrisée.

SITUATION FUTURE																	
Coûts des mesures de protection de l'environnement	<p>Les principales mesures prévues par la société SBV seront mises en place dès la création du site. Ces actions et investissements afin de limiter ou d'atténuer les effets sur l'environnement, sont indiqués ci-dessous :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #008000; color: white;">Nature de l'investissement</th> <th style="background-color: #008000; color: white;">Montant prévisionnel (euros HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux de la station d'épuration</td> <td>4 000 000 € H.T</td> </tr> <tr> <td>Création d'un bassin de confinement des eaux d'extinction incendie</td> <td>58 000 € H.T.</td> </tr> <tr> <td>Recoupement du site avec mise en œuvre de murs coupe-feu</td> <td>180 000 € H.T.</td> </tr> <tr> <td>Mise en place du sprinklage et de rideaux d'eau</td> <td>1 550 000 € H.T</td> </tr> <tr> <td>Gestion des eaux pluviales (création d'un bassin d'infiltration et de dispositifs de traitement)</td> <td>35 000 € H.T.</td> </tr> <tr> <td>Gestion des eaux pluviales : dispositifs de traitement (3 séparateurs débourbeurs)</td> <td>120 000 € H.T</td> </tr> <tr> <td>Défense incendie (création de réserve en eau et de poteaux incendie)</td> <td>60 000 € H.T</td> </tr> </tbody> </table> <p>A ces principaux investissements s'ajouteront également les dépenses annuelles liées aux prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ analyses d'eaux, ▪ suivi de la station d'épuration, ▪ tri des déchets (mise en place de bennes spécifiques, achat de presse à balles cartons, ...), ▪ autres études réglementaires, ▪ formation et sensibilisation du personnel, ▪ ... 	Nature de l'investissement	Montant prévisionnel (euros HT)	Travaux de la station d'épuration	4 000 000 € H.T	Création d'un bassin de confinement des eaux d'extinction incendie	58 000 € H.T.	Recoupement du site avec mise en œuvre de murs coupe-feu	180 000 € H.T.	Mise en place du sprinklage et de rideaux d'eau	1 550 000 € H.T	Gestion des eaux pluviales (création d'un bassin d'infiltration et de dispositifs de traitement)	35 000 € H.T.	Gestion des eaux pluviales : dispositifs de traitement (3 séparateurs débourbeurs)	120 000 € H.T	Défense incendie (création de réserve en eau et de poteaux incendie)	60 000 € H.T
Nature de l'investissement	Montant prévisionnel (euros HT)																
Travaux de la station d'épuration	4 000 000 € H.T																
Création d'un bassin de confinement des eaux d'extinction incendie	58 000 € H.T.																
Recoupement du site avec mise en œuvre de murs coupe-feu	180 000 € H.T.																
Mise en place du sprinklage et de rideaux d'eau	1 550 000 € H.T																
Gestion des eaux pluviales (création d'un bassin d'infiltration et de dispositifs de traitement)	35 000 € H.T.																
Gestion des eaux pluviales : dispositifs de traitement (3 séparateurs débourbeurs)	120 000 € H.T																
Défense incendie (création de réserve en eau et de poteaux incendie)	60 000 € H.T																
Moyens de suivi et de surveillance	<p>Les moyens de suivi et de surveillance mis en place par la société SBV CHATEAULIN sont définis ci-dessous par rubrique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ consommation d'eau : compteur général et sous-compteur au niveau des ateliers et des TAR, ▪ station d'épuration : canal d'autocontrôle pour mesure du débit et prélèvements pour analyse, ▪ eaux pluviales : autocontrôle annuel en sortie du site existant et du site projet, ▪ déchets : tenu d'un registre des déchets, ▪ bruit : mesures de bruit après la mise en service du nouvel abattoir afin de vérifier les niveaux sonores et leurs conformités réglementaires, ▪ tours aéroréfrigérantes et installations froid : analyses périodiques des rejets des TAR et visite annuelle des installations froid par une société spécialisée, ▪ consommation d'électricité et de gaz : compteur d'électricité et compteur de gaz, ▪ suivi des équipements : contrôles réglementaires des équipements (installations électriques, installations de combustion, installations de sécurité incendie, appareils de levage, installation NH₃, équipements sous-pression), ▪ surveillance du site : Présence permanente de personnel du lundi matin au samedi midi et surveillance vidéo sur le site projet. Poste de garde 24h/24 sur le site existant. 																

SBV CHATEAULIN 29 – CHATEAULIN



www.dekra-industrial.fr

PIECE N°3C RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter

**CREATION D'UN ABATTOIR DE VOLAILLES SUR LA
COMMUNE DE CHATEAULIN**

Date : Février 2020
Référence : 18_52811165_V5

L'étude de dangers a pour objet de rendre compte de l'examen effectué par l'exploitant pour caractériser, analyser, évaluer, prévenir et réduire les risques d'une installation.

▪ **Inventaires des menaces d'origine naturelle ou non :**

- Menaces d'origine naturelle :
 - o foudre,
 - o sismicité,
 - o pluie, neige, verglas,
 - o mouvement de terrain,
- Menaces d'origine autre que naturelle :
 - o malveillance ou négligence,
 - o travaux sur site,
 - o autres industries,
 - o chutes d'aéronefs,
 - o voies de circulation,

▪ **Inventaires des intérêts à protéger :**

- habitations,
- entreprises de la zone d'activité,
- voies de communication et de transport,
- hydrographie,

▪ **Caractérisation des potentiels de dangers liés à l'usine SBV**

(voir plan de caractérisation des zones à risque en dernière page du résumé)

▪ **les produits chimiques liquides/gazeux :**

- produits de nettoyage (process, tours aéroréfrigérantes),
- produits pour l'épuration des eaux usées (station d'épuration),
- produits de maintenance type dégraissant biologique (fontaine de dégraissage) et huiles,
- Carburants (gasoil et fioul),
- gaz de ville (poste de livraison, réseau de distribution et brûleurs process et chauffage d'eau),
- gaz comprimés en cuve (CO₂, oxygène).

▪ **le process d'abattage et de découpe :**

- abattage et transformation des matières premières,
- stockage des produits d'emballages (cartons, cagettes, palettes bois).

▪ **les équipements techniques :**

- installations de froid (ammoniac),
- poste de distribution de carburant,
- postes de charge d'accumulateurs (local de charge),
- tours aéroréfrigérantes à circuit primaire fermé,
- matériel électrique (transformateurs, réseau de distribution).

▪ **l'exploitation générale du site :**

- circulation routière,
- déplacement du personnel en activité,
- travaux de maintenance.

▪ **Accidentologie :**

- Accidentologie du secteur d'activité ⇒ incendie du stockage de matières combustibles, fuites d'ammoniac et autres gaz, déversements accidentels et autres rejets au milieu naturel,
- Accidentologie du site ⇒ fuite d'ammoniac sous forme gazeuse, incendie du hangar de stockage de l'avifloc sur le site DOUX et coupure générale électrique de l'abattoir.

▪ **Evaluation préliminaire des risques :**

↳ Conclusion : scénarii à développer dans l'étude détaillée des risques :

- Locaux de stockage des produits de nettoyage tours aéroréfrigérantes et process ⇒ Pollution du milieu, Intoxication,
- Locaux de stockage des produits de nettoyage tours aéroréfrigérantes et process ⇒ Emanation de vapeurs toxiques,
- Stockages des palettes bois ⇒ incendie,
- Magasin cartons et plastiques ⇒ incendie,
- Stockage cagettes, box et palettes ⇒ incendie,
- Stockage SODISE ⇒ incendie,
- Installations électriques (transformateurs) ⇒ incendie,
- Installations de réfrigération NH₃ (Etude de danger ammoniac en Pièce 6 – Annexe 14) ⇒ Pollution du milieu, Intoxication, émanation de vapeurs toxiques, Explosion.

▪ **Evaluation détaillée des risques :**

L'étude AMDEC décrit pour un composant ses défaillances, les conséquences des défaillances étudiées et une quantification du danger prenant en compte les moyens de prévention et de protection mis en œuvre sur le site.

Dans le cadre du projet SBV Châteaulin et compte tenu de la nature peu complexe de l'activité envisagée, la méthodologie retenue pour l'analyse des risques est la suivante :

- A.P.R. (Analyse Préliminaire des Risques) afin de déterminer les scénarii dont le risque est coté comme **acceptable** et ceux dont le risque est coté comme **étant à analyser davantage** dans le cadre d'une Analyse Détaillée des Risques ;
- A.D.R. (Analyse Détaillée des Risques) :
 - modélisations pour affiner la cotation de la gravité
 - réévaluation de la gravité en fonction des résultats des modélisations

On peut ainsi effectuer une hiérarchisation des scénarii et se concentrer sur les scénarii les plus critiques.

Les niveaux relatifs retenus pour appréhender la criticité de chaque risque, en rapport avec l'accidentologie, sont les suivants :

- Niveaux de probabilité : 5 niveaux retenus de « évènement possible mais extrêmement peu probable » à « évènement courant »

Tableau 35. Tableau de cotation de la probabilité

Niveaux	Occurrence	Appréciation qualitative Définition – Retour d'expérience	Appréciation quantitative par unité et par an
E	Possible mais extrêmement peu probable	N'est pas impossible au vu des connaissances actuelles, mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'années	10 ⁻⁵
D	Très improbable	S'est déjà produit dans ce secteur d'activité mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement la probabilité	10 ⁻⁴
C	Improbable	Un évènement similaire déjà rencontré dans le secteur d'activité ou dans ce type d'organisation au niveau mondial, sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garanti de réduction significative de sa probabilité	10 ⁻³
B	Probable	S'est déjà produit et/ou peut se produire pendant la durée de vie de l'installation	10 ⁻²
A	Courant	S'est produit sur le site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie de l'installation, malgré d'éventuelles mesures correctives	

- Niveaux de gravité : 5 niveaux retenus de « modéré » à « désastreux »

Tableau 36. Tableau de cotation de la gravité

Niveau	Niveau de gravité	Conséquences
E	Modéré	Impact faible sur le site. Pas d'impact à l'extérieur du site
D	Sérieux	Impact modéré sur le site. Pas d'impact à l'extérieur du site.
C	Important	Impact modéré sur le site. Impact dont les effets peuvent sortir des limites du site et créer un risque faible pour le voisinage et/ou pour l'environnement.
B	Catastrophique	Impact fort sur le site. Impact dont les effets peuvent sortir des limites du site et créer un risque modéré pour le voisinage et/ou pour l'environnement.
A	Désastreux	Impact fort sur le site. Impact dont les effets peuvent sortir des limites du site et créer un risque fort pour le voisinage et/ou pour l'environnement.

- Cinétique : 2 niveaux retenus : rapide ou lente

Tableau 37. Tableau de cotation de la cinétique

Niveaux	Rapidité	Définition
C1	Rapide	Explosion Déversement accidentel Incendie
C2	Lente	Goutte à goutte

La criticité est le croisement des critères de gravité et de fréquence. Les niveaux de risques faibles, moyens ou majeurs sont définis en fonction de l'occurrence des risques élevés et de la forte gravité potentielle du risque.

Elle permet de hiérarchiser les situations et de donner un ordre de priorité à l'action de l'exploitant pour assurer la sécurisation de ses installations.

La grille de criticité retenue par l'exploitant est la **suivante** :

Tableau 38. Tableau de criticité retenu

Probabilité \ Gravité	E Peu probable	D Très improbable	C Improbable	B Probable	A Courant
A Désastreux					
B Catastrophique					
C Important					
D Sérieux					
E Modéré					

Légende de la grille de criticité

Risque élevé	Projet : non autorisé Installation existante : mesures de maîtrise des risques complémentaires et mesures d'urbanisme
Risque intermédiaire	Installation autorisée sous réserve de mesures de maîtrise des risques
Risque moindre	Installation autorisée en l'état

La méthode retenue présente deux niveaux d'évaluation de la criticité : une évaluation sans prendre en compte les actions de prévention et de protection existantes sur le site (P et G), puis une deuxième cotation prenant en compte ces critères (P' et G'), réalisée selon la règle suivante :

- ⇒ Les mesures de prévention permettent de réduire la fréquence de l'événement redouté,
- ⇒ Les mesures de protection permettent de réduire la gravité de l'événement redouté

A l'issue de cette décote on intègre le critère de cinétique et on a ainsi une cotation reflétant la criticité réelle des scénarii étudiés et permettant leur hiérarchisation.

▪ **Pollution du milieu par des produits de nettoyage (scénario 1)**

Tableau 39. Tableau de cotation de la criticité finale – pollution du milieu récepteur par les produits chimiques (scénario 1)

Activité ou équipements	Causes	Défaillance	Conséquences	Risque Brut		Mesures de prévention	Mesures de protection	Risque réel		Cinétique	Cotation finale Probabilité * Gravité
				P	G			P1	G1		
<u>Scénario 1</u> Locaux de stockage des produits de nettoyage	Accident de manutention	Renversement lors de manipulation ou réception des produits de nettoyage	Atteinte à l'environnement (pollution accidentelle eaux et sols)	B	D	<ul style="list-style-type: none"> Consignes pour l'utilisation des produits et équipements 	<ul style="list-style-type: none"> Local en parpaing ou béton Ensemble des produits de nettoyage stocké séparément sur rétention Séparation des produits compte tenu de leurs caractéristiques chimiques 	B	E	C1 : rapide	BE
	Acte de malveillance					<ul style="list-style-type: none"> Télésurveillance et vidéosurveillance extérieure Locaux fermés à clé et accessibles uniquement au personnel autorisé 					

▪ **Intoxication et émanation de vapeurs toxiques par des produits de nettoyage (scénario 2)**

Tableau 40. Tableau de cotation de la criticité finale – intoxication lié aux vapeurs toxiques des produits de nettoyage (scénario 2)

Activité ou équipements	Défaillance	Causes	Conséquences	Risque brut		Prévention	Protection	Risque réel		Cinétique	Cotation finale Probabilité * Gravité
				P	G			P	G		
<u>Scénario 2</u> Locaux de stockage des produits de nettoyage	Mise en relation de produits incompatibles entre eux pouvant entraîner des réactions chimiques	Déversement accidentel, erreur humaine, accident de manutention	Intoxication et émanations de vapeurs toxiques	B	D	<ul style="list-style-type: none"> Accès du local réservé au personnel habilité Affichage des consignes de sécurité Mise en place de rétention et groupement des produits compatibles entre eux 	<ul style="list-style-type: none"> Local en parpaing ou béton Local aéré Ensemble des produits de nettoyage stocké séparément sur rétention Séparation des produits compte tenu de leurs caractéristiques chimiques 	B	E	C1 : rapide	BE
		Hausse de température				<ul style="list-style-type: none"> Interdiction de fumer Autorisation d'intervention délivrée par le service maintenance Affichage des consignes de sécurité Plan de prévention Equipements électriques conformes 					
		Acte de malveillance				<ul style="list-style-type: none"> Télésurveillance et vidéosurveillance extérieure Fermeture des portails la nuit et le week-end 					

▪ **Incendie au droit des futurs locaux de stockage des emballages (scénario 3)**

Tableau 41. Tableau de cotation de la criticité finale – incendie des futurs locaux de stockage des emballages (scénario 3)

Activité ou équipements	Causes	Défaillance	Conséquences	Risque brut		Mesures de prévention	Mesures de protection	Risque réel		Cinétique	Cotation finale Probabilité * Gravité
				P	G			P	G		
Scénario 3A, 3B, 3C1, 3C2 Stockage des emballages combustibles (stockage palettes bois, magasin carton et plastiques et stockage cagettes, box et palettes)	Source d'ignition (court-circuit, cigarette mal éteinte, travaux par points chauds, foudre)	Mise en relation de la source d'ignition avec la matière combustible	Incendie (flux thermiques)	B	C	<u>Sources d'ignition</u> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle périodique du matériel électrique • Interdiction de fumer • Etablissement d'un plan de prévention et permis feu le cas échéant (travaux de maintenance) <u>Malveillance</u> <ul style="list-style-type: none"> • Présence du personnel 6 j/7 • Vidéo surveillance permanente du site et ses abords immédiats par caméras • Fermeture du portail la nuit et le week-end 	<ul style="list-style-type: none"> • Matériels de lutte contre l'incendie (extincteurs, détecteur de fumée, bornes incendies, réserves privées, sprinklage) • Formation incendie dispensée au personnel • Dispositif de désenfumage en combles • Flux thermiques peu impactant 	B	E	C1 : rapide	BE
	Acte de malveillance										

▪ **Incendie au droit du local de stockage SODISE (scénario 4)**

Tableau 42. Tableau de cotation de la criticité finale – incendie des futurs locaux de stockage SODISE (scénario 4)

Activité ou équipements	Causes	Défaillance	Conséquences	Risque brut		Mesures de prévention	Mesures de protection	Risque réel		Cinétique	Cotation finale Probabilité * Gravité
				P	G			P	G		
Scénario 4 Stockage des produits SODISE sur palettes bois	Source d'ignition (court-circuit, cigarette mal éteinte, travaux par points chauds, foudre)	Mise en relation de la source d'ignition avec la matière combustible	Incendie (flux thermiques)	B	C	<u>Sources d'ignition</u> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle périodique du matériel électrique • Interdiction de fumer • Etablissement d'un plan de prévention et permis feu le cas échéant (travaux de maintenance) 	<ul style="list-style-type: none"> • Matériels de lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA, réserves privées) • Formation incendie dispensée au personnel • Dispositif de désenfumage • Flux thermiques peu impactant 	B	E	C1 : rapide	BE
	Acte de malveillance										

▪ **Risques liés aux transformateurs (scénario 5)**

Tableau 43. Tableau de cotation de la criticité finale – incendie des transformateurs (scénario 5)

Activité ou équipements	Causes	Défaillance	Conséquences	Risque brut		Mesures de prévention	Mesures de protection	Risque réel		Cinétique	Cotation finale Probabilité * Gravité
				P	G			P	G		
Scénario 5 Transformateurs	Défaillance alimentation électrique	Court-circuit	Incendie (flux thermiques)	B	D	<u>Défaillance électrique</u> <ul style="list-style-type: none"> • Equipement conforme aux normes de sécurité en vigueur • Contrôle périodique du matériel électrique <u>Malveillance</u> <ul style="list-style-type: none"> • Société de surveillance permanent au poste de garde (24h/24h) • Fermeture du portail la nuit et le week-end 	<ul style="list-style-type: none"> • Parois périphériques des locaux techniques REI 120 • Locaux techniques à l'écart des ateliers : aucun employé présent dans ces locaux • Détection / extinction au CO₂ ou à l'azote • Matériels de lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA, réserves privées) • Formation incendie dispensée au personnel 	B	E	C1 : rapide	BE
	Acte de malveillance										

▪ **Risques liés aux installations ammoniac (scénario 6)**

Site existant :

L'étude de dangers ammoniac pour le site existant a été réalisée et est présentée **Pièce 6 – annexe 14A**.

Au vu des mesures de prévention et de protection présentées dans l'étude de dangers en **Pièce 6 - annexe 14A**, il n'y a pas de phénomène pouvant conduire à des accidents majeurs, c'est-à-dire pouvant avoir potentiellement des effets à l'extérieur du site.

L'audit de conformité annuel réalisé pour l'installation du site existant et présentée en **Pièce 6 - annexe 14B** montre que l'installation frigorifique à l'ammoniac est bien conçue et qu'elle bénéficie de l'organisation indispensable qui doit accompagner son exploitation.

En conclusion, les risques toxiques liés à l'utilisation de l'ammoniac sur le site sont maîtrisés.

Site projet :

L'étude de dangers ammoniac pour le site existant a été réalisée et est présentée **Pièce 6 – annexe 14C**.

Au vu des mesures de prévention et de protection présentées dans l'étude de dangers en **Pièce 6 - annexe 14C**, il n'y a pas de phénomène pouvant conduire à des accidents majeurs, c'est-à-dire pouvant avoir potentiellement des effets à l'extérieur du site.

↳ Conclusion suite à la cotation (méthode utilisée APR et ADR) :

- Atteinte à l'environnement (pollution accidentelle des eaux et des sols) par des produits de nettoyage ⇒ **risque mineur**,
- Intoxication et émanation de vapeurs toxiques liées à des produits de nettoyage ⇒ **risque mineur**,
- Incendie des locaux de stockage des emballages ⇒ **risque mineur**,
- Incendie du local SODISE ⇒ **risque mineur**,
- Installations de réfrigération à l'ammoniac ⇒ Aucun seuil d'effets (irréversibles, létaux et significatifs) ne sera perçu au sol compte tenu des mesures prises et prévues par le site. Voir détail **dans les études de dangers ammoniac (Pièce 6 – annexe 14A et annexe 14C)**

▪ **Analyse des conséquences en cas d'accident :**

- **Etude de flux thermiques :**

⇒ L'ensemble des flux thermiques émis au droit des futurs locaux de stockage sont faiblement distants et restent confinés à l'intérieur du site sans risque de propagation de l'incendie (absence d'effets domino),

- **Défense contre l'incendie site existant :**

⇒ Bâtiment n°1 - débit total nécessaire pour 2 heures : 480 m³,

⇒ Bâtiment n°2 - débit total nécessaire pour 2 heures : 960 m³,

⇒ Débit total disponible auprès des hydrants (182 m³/h), du clarificateur (1 200 m³) et des réserves incendie (110 et 360 m³) pour 2 heures : environ 2 034 m³,

La concordance entre le volume d'eau nécessaire et le volume d'eau disponible est fournie ci-dessous :

Tableau 44. Adéquation entre les volumes d'eau nécessaire et disponible sur le site existant

	Volume
Réserve d'eau n°1	360 m ³
Réserve d'eau n°2	110 m ³
Hydrants	182 m ³ /h soit 364 m ³ en 2 heures
Eaux épurées provenant du clarificateur	1 200 m ³
Volume disponible pour 2 heures d'incendie	2 034 m³
Volume maximal nécessaire pour 2 heures d'incendie	960 m³

⇒ **Situation conforme : volume disponible suffisant.**

- **Défense contre l'incendie site projet :**

⇒ Débit total nécessaire pour 2 heures : 900 m³,

⇒ Débit total disponible auprès des poteaux incendie (4*60 m³/h) et des réserves souples incendie (2*300 m³) pour 2 heures : environ 1 080 m³,

La concordance entre le volume d'eau nécessaire et le volume d'eau disponible est fournie ci-dessous :

Tableau 45. Adéquation entre les volumes d'eau nécessaire et disponible sur le site projet

	Volume
Réserve d'eau n°1	300 m ³
Réserve d'eau n°2	300 m ³
Poteaux incendie	4*60 m ³ /h soit 480 m ³ en 2 heures
Volume disponible pour 2 heures d'incendie	1 080 m³
Volume nécessaire pour 2 heures d'incendie	900 m³

⇒ **Situation conforme : volume disponible suffisant.**

- Confinement des eaux d'extinction d'incendie du site existant :
 - ⇒ Compte tenu de l'implantation des bâtiments et de l'espace libre (> 10m) présent entre le bâtiment n°1 et le bâtiment n°2, l'incendie consécutif des deux bâtiments ne sera pas retenu.
 - ⇒ Bâtiment n°1 : le volume à mettre en rétention en cas d'incendie est de :
 - 294 m³ vers le bassin au Nord,
 - 1 964 m³ vers le bassin au Sud ;
 - ⇒ Bâtiment n°2 : le volume à mettre en rétention en cas d'incendie est de 1 230 m³ vers le bassin au Nord,
 - ⇒ Moyens mis en œuvre au niveau du site : bassin de confinement Nord de 1 060 m³, bassin de confinement Sud de 1 200 m³ et réseaux eaux pluviales et eaux usées (100 à 150 m³ pour chaque bâtiment) : soit 1 160 à 1 210 m³ pour la zone Nord et 1 300 à 1 350 m³ pour la zone Sud,

La concordance entre le volume d'eau d'extinction incendie et le volume de confinement est fournie **ci-dessous** :

Tableau 46. Adéquation entre le volume d'eau d'extinction incendie et le volume de confinement sur le site existant

		Partie Nord	Partie Sud
Bâtiment n°1	Volume à confiner	294 m³	1 964 m³
Bâtiment n°2	Volume à confiner	1 230 m³	0 m³
Confinement	Volume du bassin de confinement	1 060 m ³	1 200 m ³
	Confinement dans les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées	150 m ³	100 m ³
	Total du volume de confinement	1 210 m³	1 300 m³

Les deux bâtiments étant espacés de plus de 10 m, ils sont considérés comme n'entraînant pas un incendie sur l'autre bâtiment.

Le volume de rétention disponible (bassin et réseaux d'assainissement) pour un incendie du bâtiment n°1 n'est pas suffisant. Cependant, la situation a été validée lors de l'élaboration de l'arrêté préfectoral du 30/01/2015 de la société DOUX et repris dans l'arrêté préfectoral complémentaire du 19/02/2019 de la société SBV CHATEAULIN.

La société SBV CHATEAULIN demande le maintien de l'antériorité de la gestion du confinement des eaux d'extinction incendie pour le site existant.

Le volume de rétention disponible (bassin et réseaux d'assainissement) pour un incendie du bâtiment n°2 est conforme pour la partie Nord (écart entre le volume à confiner et le volume de confinement disponible inférieur 3%, soit négligeable).

- Confinement des eaux d'extinction d'incendie du site projet :
 - ⇒ Volume à mettre en rétention : 1 923 m³,
 - ⇒ Moyens mis en œuvre au niveau du site : bassin de confinement de 1 923 m³ à créer (utilisation des réseaux eaux pluviales),

La concordance entre le volume d'eau d'extinction incendie et le volume de confinement est fournie **ci-dessous** :

Tableau 47. Adéquation entre le volume d'eau d'extinction incendie et le volume de confinement sur le site projet

	Volume
Volume à confiner	1 923 m ³
Volume du bassin de confinement	1 923 m ³

⇒ **Situation conforme : volume de confinement suffisant pour le volume à confiner.**

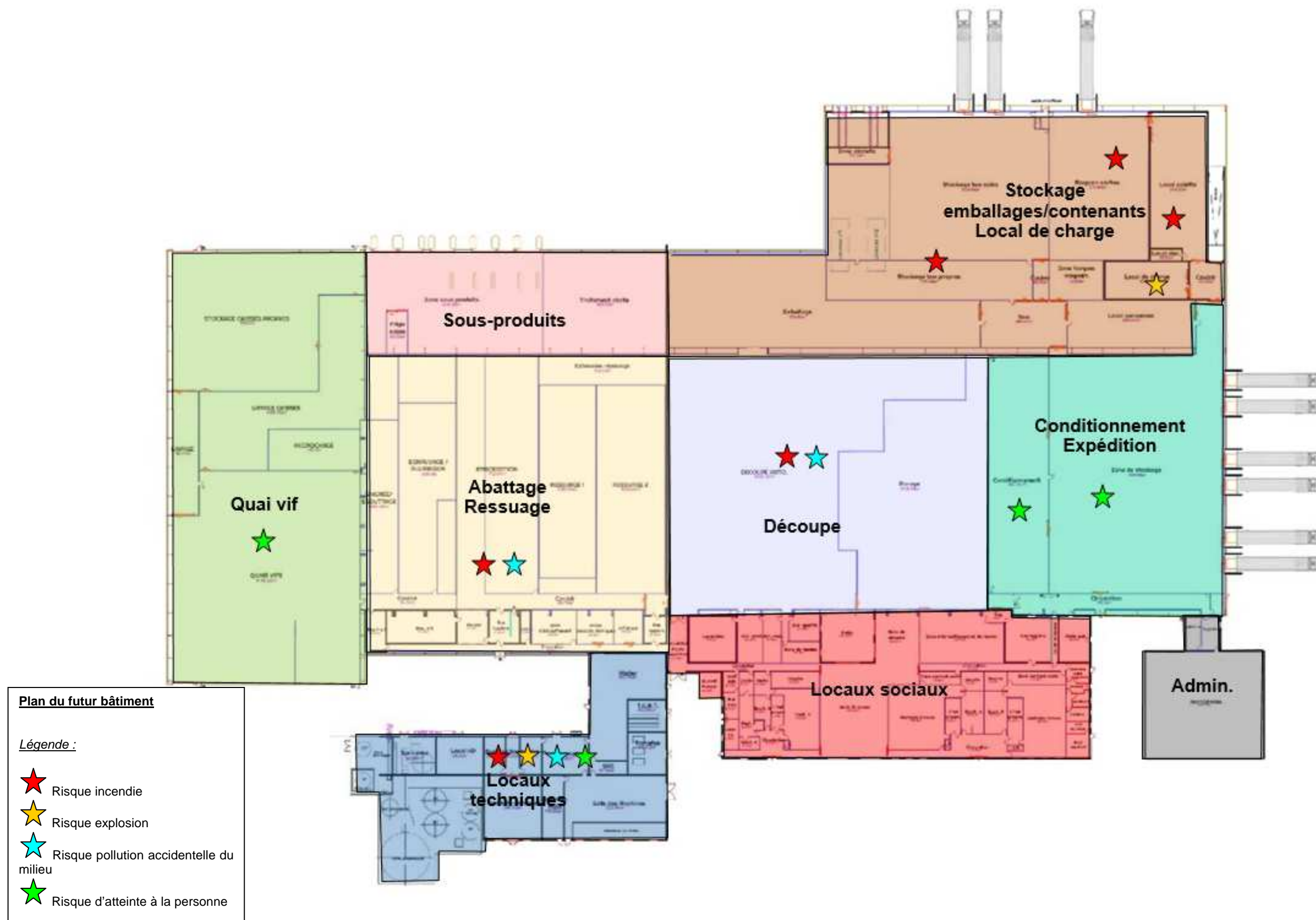


Figure 39. Plan de localisation des différentes zones à risque incendie, explosion, pollution milieu par déversement accidentel et risque d'atteinte à la personne



Plan du site existant :

Légende :

- ★ Risque incendie
- ★ Risque explosion
- ★ Risque pollution accidentelle du milieu
- ★ Risque d'atteinte à la personne

Figure 40 : Plan de localisation des différentes zones à risque incendie, explosion, pollution milieu par déversement accidentel et risque d'atteinte à la personne

Conclusion de l'étude de dangers

La société SBV CHATEAULIN envisage la création d'une usine d'abattage et de découpe sur la commune de Châteaulin (29).

Ainsi, les sources potentielles de dangers recensées dans le cadre du projet industriel SBV CHATEAULIN sont :

- les produits chimiques liquides/gazeux,
- le process d'abattage et de transformation/découpage,
- les équipements techniques,
- l'exploitation générale du site.

Une Analyse Préliminaire des Risques a été menée permettant de sélectionner les scénarii suivants dans le cadre de l'Analyse Détaillée des Risques :

- pollution du milieu par les produits chimiques,
- émanation des vapeurs toxiques par les produits chimiques,
- incendie des stockages des emballages (intérieur local),
- pollution du milieu, intoxication ou explosion dû à l'utilisation de groupe froid ammoniac.

Les mesures organisationnelles et humaines ainsi que les aménagements prévus pour le projet SBV CHATEAULIN sont importants et permettront à la fois de prévenir les risques (de pollution des milieux, d'incendie mais aussi d'explosion) et de limiter leurs conséquences.

La quantité d'eau disponible pour la défense incendie via les disponibilités usine et les réserves à proximité sera en adéquation avec les besoins en eau du site.

L'usine SBV CHATEAULIN prévoit la construction d'un bassin de confinement de 1 923 m³, en parallèle du bassin d'infiltration et de régulation des eaux pluviales. Un système de vanne d'obturation permettra de diriger les eaux d'incendie vers le bassin de confinement en cas d'incendie.

Les mesures de prévention et de protection prévues par la société SBV CHATEAULIN permettront d'atteindre le niveau de risque le plus bas possible dans des conditions en l'état des connaissances, des pratiques et de la vulnérabilité de l'environnement :

- Formation du personnel,
- Mesures de sécurité en cas d'intervention des entreprises extérieures : plan de prévention et permis feu,
- Détecteurs automatiques incendie, gaz et ammoniac,
- Surveillance du site par gardiennage sur le site existant et vidéosurveillance sur le site projet,
- Contrôles réglementaires des installations,
- Rétention des produits chimiques,
- Procédures en cas d'incendie ou de déversement accidentel de produits chimiques,
- Murs coupe-feu pour certains locaux,
- Présence d'extincteurs et RIA,
- Poteaux incendie et réserves en eau,
- Confinement des eaux d'extinction incendie,
- Désenfumage,
- Sprinklage.

- :- :- :- :-

